

Fédération Alsace bilingue
Verband zweisprachiges Elsass

Initiative citoyenne alsacienne
Elsässische Bürgerinitiative



Demain, l'Europe ?

Actes du colloque



Sous la direction de Pierre Klein



Colloque

Demain, l'Europe ?

Date : 18 novembre 2023

Lieu : FEC 17 Place Saint-Étienne à Strasbourg

Horaire : 9 heures 30 à 17 heures 30

Programme

Matin

9 heures 00 : Ouverture : **L'Europe est l'avenir de l'Europe** par Pierre Klein

9 heures 30 : François Saint-Ouen : **La méthode fédérale appliquée à l'Europe** de manière non centralisée, et la place des différents échelons jusqu'au citoyen, avec un accent tout particulier sur les régions.

10 heures 15 : Charles Juillard : **Fédéralisme suisse** : son histoire, ses composantes, ses mécanismes politiques et financiers.

11 heures 00 : Yves Plasseraud : **Minorités nationales et autonomie culturelle.**

11 heures 30 : Pierre Klein : **Fédéralisme et régionalisme, deux impensés français ?**

Après-midi

14 heures 30 : Jean-Paul Picaper: **Les nouvelles guerres changent-elles l'Europe ?**

15 heures 15 : Oxana Bezugla : *Die Europäisierung der Ukraine.*

16 heures 00 : Herbert Dorfmann : **Föderalismus und Regionalismus aus der Sicht Südtirols.**¹

16 heures 45 : Jean-Pierre Berg: **Evolution de la régionalisation en Europe.**

¹ Fédéralisme et régionalisme du point de vue du Tyrol du Sud.

Sommaire

	Page
Introduction. L'Europe est l'avenir de l'Europe Pierre Klein	4
Europe des Régions François Saint-Ouen	10
Le fédéralisme suisse : son histoire, ses composantes, ses mécanismes politiques et financiers Charles Juillard	23
Minorités nationales et autonomie culturelle Yves Plasseraud	35
Fédéralisme et régionalisme, deux impensés français ? Pierre Klein	48
Les nouvelles guerres changent-elles l'Europe ? par Jean-Paul Picaper	64
Föderalismus und Regionalismus aus der Sicht Südtirols Herbert Dorfmann	77
Les régions dans l'Union européenne Jean-Pierre Berg	90
En guise de conclusion. De l'Europe culture à l'Europe Politique : constituer l'Europe Pierre Klein	97

Le texte de certaines contributions est en partie né de la transcription de l'enregistrement audio et peut donc garder un léger caractère d'oralité.

En guise d'introduction

L'Europe est l'avenir de l'Europe

L'Europe est « *une espèce de grande république partagée en plusieurs États, les uns monarchiques, les autres mixtes ; ceux-ci aristocratiques, ceux-là populaires, mais tous correspondent les uns avec les autres ; tous ayant un même fond de religion, quoique divisés en plusieurs sectes ; tous ayant les mêmes principes de droit public et de politique, inconnus dans les autres parties du monde.* » Voltaire.

Pierre Klein²

C'est quoi l'Europe ? En premier lieu, une culture !

L'aventure des débuts

Les traces anciennes de la culture européenne encore visibles résident dans les légendes et les mythes de l'Antiquité. Le nom Europe apparaît pour la première fois dans la mythologie grecque. Europe est le nom d'une jeune fille d'Asie Mineure, de la fille d'Agénor, roi de Phénicie, une région située aujourd'hui à cheval sur Israël et le Liban. Ensuite au VII^e siècle av. J.-C. Europe apparaît comme notion géographique et désigne une partie de la Grèce actuelle.



**Enlèvement d'Europe, fille d'Agénor, par un taureau blanc qui l'emporte vers la Crète.
Une représentation, place de l'Hôtel de Ville à Breisach.**

² Président de la fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass (FAB-VZE) et de l'initiative citoyenne alsacienne (ICA).

³ Par W. Bulach — Travail personnel, CC BY-SA 4.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=57362861>

Au cours des millénaires suivants, la notion s'élargit et s'étend de la Grèce à l'ensemble du territoire que nous connaissons aujourd'hui et que nous appelons Europe. Mais ni la Grèce ni Rome ne représentent les débuts directs de l'Europe. L'une et l'autre, c'est la Méditerranée. L'aventure européenne commence véritablement au Moyen Âge, une époque qui voit se réaliser l'expansion du christianisme, l'union dans la chrétienté, mais aussi l'union dans la diversité entre le nord de l'Europe et le monde méditerranéen, entre les « barbares » et l'empire d'Occident, entre latins, germains et slaves.

Éléments culturels partagés

Les peuples et les pays d'Europe vont progressivement partager culture et spiritualité, l'héritage gréco-latin, tout en le fécondant par leurs apports propres, le christianisme et deux dynasties européennes, la mérovingienne et la carolingienne. Dès lors, ils vont partager le meilleur et le pire : le latin comme langue de culture, les premiers monuments chrétiens, les monastères, la lutte contre l'islam, la renaissance carolingienne, le système féodal, le grand schisme, les trouvères, troubadours et autres *Minnesänger*, les styles romans et gothiques, les croisades, l'antijudaïsme, la naissance et le développement des villes, les corporations et l'artisanat, les foires, les écoles paroissiales, les pèlerins et les pèlerinages, les guerres, les universités, la peste, la bourgeoisie et la démocratie urbaine, la découverte du Nouveau Monde, le colonialisme, l'esclavagisme et les guerres coloniales, l'imprimerie, la réforme, l'humanisme et la renaissance, les procès en sorcellerie, la finance, le baroque et le classicisme, la diversité linguistique, la musique populaire et la musique classique, encore les guerres, les savants, le capitalisme et l'industrialisation, l'absolutisme, les belles lettres et les philosophes, die *Dichter und Denker*, le parlement, la famine, les lumières et l'*Aufklärung*, l'économie de marché, les salons littéraires, le rococo et le néoclassicisme, la franc-maçonnerie, le romantisme, la souveraineté populaire, la république et la monarchie constitutionnelle, l'État, les nationalités et les minorités, les partis politiques, les Droits de l'homme, une conscience commune de liberté et de démocratie, encore les guerres, l'essor scientifique et technologique, le socialisme, le marxisme, l'émigration et l'immigration, la psychanalyse, le nationalisme et le racisme, le surarmement, le féminisme, l'impressionnisme, l'expressionnisme, l'art nouveau, le cinéma, encore les guerres, le fascisme et le national-socialisme, le camp d'extermination et l'holocauste, encore les guerres, la sécurité sociale, la guerre froide et le rideau de fer, l'économie sociale de marché, les intellectuels engagés, la lente marche vers l'union politique...

De cet inventaire, souvenons-nous toujours du pire : l'égoïsme, l'intolérance et la barbarie, rejetons ce qui a toujours divisé et qui divise

encore : le nationalisme et ne donnons un avenir qu'au meilleur, l'union dans la diversité. L'Europe nous en offre l'occasion. Parce qu'elle nous invite à gérer le vivre ensemble, la différence et l'altérité et à nous unir dans la diversité, partout où nous nous trouvons en Alsace, en France... et en Europe. C'est un espoir et un défi ! L'aventure continue...

Au-delà de la géographie, l'Europe est en premier lieu une culture dont la dimension fondamentale est le rapport individu-universalité.

Au commencement, la culture européenne s'est développée d'est en ouest, en partant de l'Asie Mineure. La Grèce a apporté la philosophie et l'idée de la responsabilité de l'homme face à son destin, Rome a apporté le droit et l'État. Le judéo-christianisme est venu d'Asie Mineure. Cependant, c'est le Moyen Âge qui a véritablement façonné l'Europe et jeté les bases de son originalité future.

Cette période a vu le développement du christianisme et l'expansion des valeurs judéo-chrétiennes, ainsi que l'union dans la chrétienté et dans la diversité des Latins, Celtes, Germains et Slaves, chacun avec leur propre individualisme. Le christianisme a opéré une synthèse et la culture européenne s'est construite sans frontières. De cette religion est née l'idée que tous les hommes sont uniques et égaux face à un Dieu qui les unit, ce qui a contribué à l'individualisme et à l'universalisme de la culture chrétienne.

La Renaissance, l'Humanisme et la Réforme ont renforcé l'individualisme et entamé un nouvel universalisme, tout en créant de nouvelles représentations culturelles, de nouvelles perceptions historiques et de nouvelles ambitions politiques. En même temps, les moyens à leur disposition se sont développés, et une nouvelle conscience de la valeur et des droits de l'homme a émergé. Les États modernes ont vu le jour, et l'expansion européenne a commencé. Cependant, l'Europe n'a pas toujours exporté le meilleur. Le colonialisme et l'esclavagisme ont commis des actes irréparables.

La modernité donne naissance à la révolution industrielle en raison de la croyance que l'homme peut dominer la nature qui n'est pas d'essence divine et à la révolution démocratique, en raison du principe selon lequel le pouvoir appartient à l'homme, car il n'est pas divin.

Une conscience commune de liberté et de démocratie se forme à partir de nouveaux développements politiques, économiques, sociaux et culturels. La société démocratique est centrée sur l'homme, sa raison, ses intérêts et ses droits. Une culture forte, principalement protestante, du travail émerge simultanément avec le développement de l'économie de marché et de la

technologie. La modernité se manifeste également par l'émergence d'un capitalisme sauvage, qui exploite l'homme par l'homme et dont les effets ne seront atténués que progressivement par des lois sociales. Par ailleurs, les États se renforcent.

La modernité prône l'individualisme et l'universalisme, en cherchant à atteindre un idéal de bien-être, de justice et de liberté pour tous. Bien qu'elle ait émergé du christianisme, elle s'en éloigne en invitant à penser la liberté sans transcendance. La période révolutionnaire a tenté de mettre en pratique ces idéaux, mais a également vu l'essor du nationalisme et la division politique de l'Europe. Les identités nationales se sont renforcées et les frontières ont été sacralisées, créant encore une caractéristique commune. En contrepoint, une nostalgie de l'Europe se dessine.

En Europe, le pluralisme et la tolérance sont des spécificités positives, mais le nationalisme au service des couronnes et/ou du grand capital crée l'esprit de division et l'Anti-Europe. C'est le « syndrome de Babel ». Les États-nationaux déchirent le contrat liant les Européens autour de leur culture et construisant leur unité. L'égoïsme et l'impérialisme sont portés à leur paroxysme, occultant ce qui est commun au profit de ce qui est national et particulier. Cette attitude ouvre la voie à une lutte fratricide et à une autodestruction fanatique, niant ainsi l'Europe. Cette négation, marquée par « une pulsion de mort », conduira à la dissolution de l'Europe dans deux guerres mondiales et à la perversion extrême de ses propres valeurs.

La pensée moderne s'arrête-t-elle au XXe siècle ? Est-ce le siècle d'un homme libre, mais enchaîné à sa liberté et déchiré entre lui-même et les autres, entre la solitude et la socialité ? Est-ce le siècle d'un homme libre, mais impuissant à utiliser sa liberté au-delà de ses petits intérêts et déchiré entre le renoncement et la violence, entre le sens de l'existence et le gaspillage de la vie ?

Un siècle qui a vu le nationalisme et le totalitarisme atteindre leur apogée et qui s'est installé dans une postmodernité caractérisée par un certain désenchantement du monde et une certaine désintégration sociale ? L'histoire est-elle finie ? Non !

Tous ces maux ne proviennent-ils pas d'un déficit de démocratie, d'une carence d'éthique, d'un non-achèvement de la modernité ? Cette prise de conscience et les perspectives qu'elle nous ouvre donnent en ce début de XXIe siècle un sens à l'avenir. Il sera européen !

Pourquoi l'Europe ?

Parce qu'elle est seule à même de répondre aux grandes interrogations de notre temps et d'assurer sa propre survie. Et que, justement parce qu'elle reste encore et toujours à construire, elle nous offre l'occasion de nous ressaisir. L'Europe correspond à une exigence, celle de la démocratie politique, sociale et culturelle. Il faut revenir à la raison.

Si l'unité culturelle de l'Europe paraît évidente, malgré les dénis des nationalistes, souverainistes, nationaux-républicains et autres diviseurs, il n'en va de même de l'Europe politique. Si l'Europe a une histoire culturelle, elle doit avoir un avenir politique.

Une Europe démocratique ne se réalisera que dans le fédéralisme, n'en déplaise à certains esprits chagrins. Tout le reste n'est que réduction de la démocratie. Et parce que la démocratie convoque le peuple, la vraie fédération sera celle des peuples, celle qui est construite par la base, celle qui unit nation et nations, celle qui favorise l'émergence d'une nation européenne, tout en garantissant l'existence et la survie des nations d'Europe. La contradiction n'existe que dans l'imaginaire de ceux qui pensent encore l'unité dans l'uniformité.

« Le fédéralisme est un régime d'organisation du pouvoir qui fait appel à la coopération d'autorités de niveaux différents ; ces autorités sont dotées d'un pouvoir autonome originaire ; il s'agit là d'une différence capitale d'avec la décentralisation où les collectivités décentralisées jouissent d'un pouvoir dérivé ou attribué par le pouvoir décentralisateur. Le fédéralisme est ainsi un régime de coordination des activités autonomes de plusieurs collectivités publiques superposées. Ces collectivités sont la Fédération et les États constitutifs... » (Blaise Knapp).⁴

Le fédéralisme exige la participation pleine et entière de chacun. Cependant, chacun doit comprendre que pour satisfaire ses propres objectifs, il doit passer par les autres et accepter l'idée que les objectifs des autres soient également satisfaits. Chacun doit surmonter ses propres contradictions et rechercher toujours le consensus. Tous doivent gagner ensemble. C'est la logique du *fair game* et de l'empathie. C'est le jeu de la raison. PK

⁴ Blaise Knapp in La Suisse, PUF, Paris, 1987.



5

⁵ Par Rob984 — Derived from Europe orthographic Caucasus Urals boundary.svg and Europe on the globe (red).svg., Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=40958608>

Europe des Régions⁶

La culture est création de diversité
Denis de Rougemont

François Saint-Ouen⁷

Soixante ans durant, de 1926 à sa mort en 1985, Denis de Rougemont aura beaucoup publié : des essais, des entretiens, des articles, le tout dans des lieux et chez des éditeurs très divers. Même le spécialiste a l'impression, parfois, de cheminer dans une jungle où il est un peu difficile de s'y retrouver ! Car en plus d'être abondante, l'œuvre se révèle protéiforme, touchant les sujets les plus variés, et marquée par le souci constant d'aborder les questions majeures qu'affronte telle ou telle époque, dans un souci de ce qu'il a appelé *l'engagement* de l'écrivain⁸. Toutefois, sous ses apparentes arborescences, l'ensemble est néanmoins fort cohérent, organisé autour de quelques axes fondamentaux qui apparaissent et reviennent sans cesse, sous les formes les plus diversifiées.

Heureusement, on dispose aujourd'hui du fruit du travail, entamé en 2017 et toujours en cours, d'une équipe de recherche de quatre personnes⁹ du *Global Studies Institute* de l'Université de Genève bénéficiant de la collaboration notamment du Fonds d'archives de la Bibliothèque Publique et Universitaire de Neuchâtel et du Fonds d'archives du Centre Européen de la Culture à Genève¹⁰. Un site Internet, mis en ligne en mars 2020 et hébergé par l'Université de Genève, permet d'avoir accès gratuitement aux fruits de ces recherches méthodiques sur l'œuvre de Denis de Rougemont¹¹.

⁶ Extrait de Saint-Ouen François « Vers un Sénat des Régions » Publications du Centre de compétences Duban Sidjanski en Etudes européennes, 2023.

⁷ Ancien chargé de cours à l'Université de Genève, Secrétaire général du Centre européen de la Culture et de la Fondation Denis de Rougemont pour l'Europe, Secrétaire exécutif de la Fondation pour l'économie et le développement durable des régions d'Europe (FEDRE), Conseiller du Centre de compétences Dusan Sidjanski en études européennes de l'Université de Genève.

⁸ Le thème de l'engagement dont il revendiquait la paternité remonte sous sa plume à la période des mouvements personalistes des années 1930. Il est donc antérieur à Sartre qui l'a popularisé, avec aussi une différence notable : pour Rougemont, l'engagement de l'intellectuel ne consiste pas à se mettre au service d'un parti ou à signer des manifestes, mais à exercer sa responsabilité à l'égard de son époque sans renoncer à sa liberté.

⁹ Nicolas Stenger (coordonnateur), Frédéric Glorieux, Jonathan Wenger, François Saint-Ouen.

¹⁰ L'auteur était originaire de Neuchâtel ; le Centre Européen de la Culture a été créé puis animé par lui de 1950 à son décès en 1985.

¹¹ <https://www.unige.ch/rougemont/>

Le site rend ainsi disponible pour la première fois une large partie des textes et des archives de l'écrivain ou des institutions que ce dernier a créées dans l'orbite du Centre Européen de la Culture. Il offre ainsi au public l'intégralité d'une cinquantaine d'ouvrages ou de brochures, environ un millier d'articles, des archives audiovisuelles de la radio et de la télévision, une biographie détaillée et alimentée de documents d'époque, de la correspondance avec la famille ou avec divers intellectuels ou protagonistes de la cause européenne notamment...

Du point de vue technique, le projet repose essentiellement sur le développement d'une base de données accompagnée d'un moteur de recherche permettant de naviguer dans le corpus (par mot-clé, par date, par titre de revue et d'article, etc.), ainsi que sur la numérisation des textes via un logiciel de reconnaissance optique de caractères.

« Europe des régions »... mais pourquoi ?

On retient de Denis de Rougemont qu'avant tout il incarna celui qui voulut que l'Europe se fît par la culture – non sur l'économie comme Jean Monnet, ni même sur la politique.

Une Europe édifée sur des fondations pluriséculaires et stables plutôt que sur des compétitions ou des rapports de force, sur la richesse ou le pouvoir. Telle était sa vision. Car, regardant une mappemonde où notre continent représente à peine 4% des terres émergées de la planète et une part de plus en plus infime de la population mondiale, mais soulignant qu'il a rayonné dans l'histoire bien au-delà de ses limites physiques, il concluait : « l'Europe, c'est très peu de chose, plus une culture »¹². À rebours de son époque – et de la nôtre – il croyait donc à la « primauté du spirituel »¹³ sur le matériel, et spécialement en ce qui concernait l'Europe. On perçoit donc ce qui le distingue de l'approche de Jean Monnet après-guerre comme de l'Union européenne aujourd'hui.

La *culture* européenne, symbolisée par l'idée de Personne humaine, représente l'ensemble des valeurs immatérielles sur lesquelles se fonde une *civilisation*, sa conception du progrès, son organisation de la société, de l'économie, de la politique... Il y voyait le socle par excellence d'une future

¹² Phrase qu'il a souvent utilisée. Nous pouvons renvoyer à *Les chances de l'Europe*, Neuchâtel, La Baconnière, 1962, p. 38.

¹³ Voir son article de juillet 1933 dans la revue *L'ordre nouveau*, co-écrit avec Henri Daniel-Rops, et intitulé « Spirituel d'abord ». *Primauté du spirituel* est le titre d'un ouvrage de Jacques Maritain paru en 1927, qui exerça une forte influence sur les mouvements personalistes des années 1930 dont Denis de Rougemont fut un des fondateurs.

Union, y travaillant inlassablement au sein du Centre Européen de la Culture qu'il créa en 1950. Cette complémentarité entre les deux notions, qu'on tend parfois à confondre, insiste sur l'idée de culture comme matrice de la civilisation européenne, une culture dont il relève la capacité d'absorber des apports extérieurs et de mettre en *tension dialectique* (ce sont ses termes) ses contradictions internes sans les appréhender comme des éléments exclusifs¹⁴. Il percevait ainsi, dans ce qu'il appelait la *psyché* européenne, la disposition mentale à concevoir que les contradictions, loin d'être des anomalies, se révèlent au contraire porteuses de *tensions fécondes*¹⁵ dans un rapport dialectique qu'il convient sans fin de renouveler. D'où cette idée fondamentale : le *fédéralisme*, loin d'être seulement une conception de l'État ou un remède applicable à tel ou tel contexte particulier, est la traduction même de ce qui fait l'essence de la culture européenne.

De plus, la culture, et singulièrement la culture européenne, lui apparaissait créatrice non seulement de sens de la vie, mais de diversité. C'est ce qu'il réaffirmait en 1963 lors d'une Conférence, publiée en 1965 sous le titre de *Fédéralisme culturel*¹⁶, où il montrait que la dynamique culturelle en Europe est foncièrement multipolaire, reposant non sur un centre, mais sur une pluralité de *foyers locaux et régionaux* – Bologne, Paris, Rome, Vienne, Tübingen, Weimar, Florence, Bruges ou Gand, Cracovie ou Salamanque – qui, chacun à son époque, rayonnera auprès d'autres centres locaux, le tout formant un réseau dense, se développant horizontalement plutôt que verticalement et animé d'un principe de diversité sur fond d'unité.

Vint se greffer au début des années 1960 une idée supplémentaire, empruntée aux réflexions de certains économistes et géographes de l'époque qu'il rencontra lors d'un colloque sur le projet de « Métropole » Aix-Marseille-Étang de Berre en juillet 1962¹⁷ : celle des *régions fonctionnelles*, organisées autour de pôles et de centres-relais. Il remarque qu'elles se caractérisent par leur capacité de rayonnement, et non par des limites administratives ou des frontières fixes définies par les États. C'est dans ce contexte qu'il parlera pour la première fois d'*Europe des régions*¹⁸. Et ce fut un point-clé dans sa réflexion sur les régions transfrontalières et sur le rôle qu'elles pourraient jouer dans la dévalorisation des frontières étatiques,

¹⁴ Penseur chrétien, Rougemont y voyait la trace des débats théologiques qui ont animé les grands Conciles des Pères de l'Église des IV^e et V^e siècles sur la nature de la Personne du Christ, à la fois vrai homme et vrai Dieu, impossibilité logique par excellence, mais ô combien fondatrice selon lui de notre culture.

¹⁵ Religion/athéisme, tradition/progrès, individu/société, local/global, sécurité/liberté, etc...

¹⁶ Denis de Rougemont, *Fédéralisme culturel*, Neuchâtel, La Baconnière, 1965.

¹⁷ Voir *Bulletin du Centre Européen de la Culture*, juillet 1963.

¹⁸ *Id.*, p. 22

concourant ainsi à l'émergence de cette Europe venue d'en bas plutôt que décrétée d'en haut.

Des métropoles aux grappes de communes

Il faut bien avoir ceci en tête : Denis de Rougemont croyait à l'Europe, mais pas à l'Europe des États, et encore moins à l'Europe des États-nations¹⁹. C'est dans sa pensée une constante, maintes fois réaffirmée, avec même une véhémence croissante à partir des années 1960 et son engagement en faveur de ce qu'il nommera l'Europe des régions.

Le terme d' « Europe des régions », dont il est l'inventeur, apparaît sous sa plume pour tirer la leçon des débats du colloque de juillet 1962 autour du projet de « Métropole régionale » Aix-Marseille-Étang de Berre. À cette époque, pour réduire les effets perçus de plus en plus comme négatifs de ce que Jean-François Gravier avait appelé *Paris et le désert français* en 1947²⁰, on commençait dans l'Hexagone à réfléchir à la notion de « Métropoles d'équilibre ». Étaient présents en conséquence des économistes, des géographes, des aménagistes... Il était le seul invité non Français.

Que faisait-il là ? Se poser cette question, c'est comprendre instantanément un certain nombre de choses. En effet, le colloque avait été organisé dans le cadre du Festival d'Aix-en-Provence qui a lieu chaque année en juillet, et Denis de Rougemont avait été invité à y participer par son Directeur général, Roger Bigonnet (1905-1975), en tant que Président de l'Association Européenne des Festivals qu'il avait créée à Genève en 1951²¹ et dont le Festival d'Aix-en-Provence était membre très actif. Cette collision inattendue entre activités culturelles et souci d'équilibre territorial va créer un déclic chez Rougemont qui se rend alors compte que les concepts mis en avant par les économistes et les géographes rejoignent ce qu'il conçoit lui-même dans le domaine de la culture : il ne faut plus parler de territoires, de frontières, de centres et de périphéries, mais promouvoir les idées de réseaux, de pôles, de rayonnements vers l'extérieur, de dynamiques transcendant les limites administratives internes et les frontières étatiques héritées de l'histoire souvent récente.

¹⁹ Il la qualifiait d'amicale des misanthropes ou de cercle carré. Pour lui, l'idée d'une Fédération d'États-nations n'était imaginable que dans les discours, pas dans la réalité.

²⁰ L'équivalent aujourd'hui pourrait être *La France périphérique* de Christophe Guilluy (2014).

²¹ Revendiquant une centaine de Festivals membres, elle s'est installée il y a quelques années à Bruxelles et a adopté une raison sociale en anglais : *European Festivals Association*. Son site Internet <https://www.efa-af.eu/en/home/> oublie de dire où, comment, et par qui (Denis de Rougemont et Igor Markevitch) l'association fut créée.

Voilà ce qu'il écrivit dès l'année suivante, en 1963, dans un article pour une célèbre revue de prospective lui demandant comment il verrait l'Europe en 1980.

« *D'autant plus les frontières nationales seront dévalorisées [...] d'autant mieux se manifesteront les réalités régionales. La notion de "métropole" économique et culturelle prendra forme. Des reliefs nouveaux, comparables à des soulèvements de terrain révélant un jeu de forces profondes, modèleront une Europe réelle bien différente de celle de nos cartes politiques actuelles.* »²²

Mais cette réflexion sur les métropoles économiques et culturelles créant peu à peu un réseau dense en dehors des États, va se doubler d'un constat alarmant : certaines villes grandissent au point de devenir des mégalopoles ingérables où la voix des citoyens et des déracinés de toutes espèces ne porte plus, tandis que les communes de faible taille, où le civisme concret trouve encore à s'exercer, n'ont plus les ressources ni les capacités suffisantes pour rendre les services qu'elles doivent fournir à leur communauté.

C'est pour conjurer ces deux évolutions symétriquement mortifères qu'il appelle alors à penser en termes de *régions fonctionnelles*, constituées par ce qu'il nomme des *grappes de communes* qui s'associent librement et de manière organique plutôt que géométrique (d'où l'image de la grappe) et « à la carte », pour couvrir leurs besoins spécifiques dans divers domaines tels que les transports, la gestion de l'eau ou des déchets, l'environnement, la santé, les écoles, la formation et l'emploi, les transports, les loisirs, etc... Ces domaines ne recouvrent pas des aires géographiques uniformes et Rougemont insiste sur une caractéristique majeure de ce type d'Europe des régions, qui est la *géométrie variable*. De telles réflexions culminent dans son livre *L'avenir est notre affaire*, publié chez Stock en 1977 et dont l'écriture, jalonnée de nombreux articles ou interviews parus entre-temps sur les mêmes thèmes, s'étendit sur une durée de pas moins de quatre ans, témoignant d'un mûrissement progressif durant lequel les formules définitives ont progressivement émergé²³.

Plus que les régions dont on a coutume de parler, la conception de Denis de Rougemont évoque donc ce qu'on appelle en France des syndicats ou des communautés de communes. On recense par ailleurs un nombre important de syndicats de communes « à la carte ». Pour les grandes agglomérations, il

²² « Orientations vers une Europe fédérale », *Futuribles*, Paris, n° 853, 10 mai 1963, suppl. II, p. 24.

²³ Pour être honnête, il faut ajouter l'épisode un peu compliqué de son déménagement de Ferney-Voltaire et de son installation à Saint-Genis Pouilly, qui a retardé la progression du livre.

existe une forme particulière d'intercommunalité qui est le statut de « métropole ». Rougemont parle lui plus volontiers d'*agences régionales* pour désigner ces regroupements fonctionnels. Mais ce qu'il appelle « région » définie comme « grappe de communes » ne répond pas qu'à des impératifs de cet ordre. Elle vise une finalité qui est explicitement de l'ordre du *civisme*. Faire revivre les communautés.

On le voit bien dans cet extrait, qui ouvre par ailleurs sur la composante transfrontalière du régionalisme au sens où il l'entendait :

« L'angoisse devant la solitude-en-foule des grandes villes embouteillées. L'angoisse devant les mass médias d'État, où tout ce qui n'est pas publicité tonitruée pour des produits, des modes ou des révolutions manipulées, ne s'entend plus. L'angoisse des individus qui ont perdu prise sur leur vie, et n'ont plus foi dans les mythes nationaux — tout nous pousse aujourd'hui à chercher des formes de communauté nouvelles ou renouvelées, utopiques ou pratiques, subversives ou religieuses, ou les deux à la fois le plus souvent. Cette recherche fonde la région comme formule politique ou civique de demain. »²⁴

La « région » qu'il prône a ainsi en Europe vocation à *recréer des communautés vivantes*, tâche essentielle à ses yeux, et non à remplacer un pouvoir par un autre, une bureaucratie par une autre.

Mais il n'y a pas que ça, il y avait l'époque, celle des années 1960. Une époque qui de plus en plus elle aussi parlait de régions, évolution qu'il observait avec satisfaction, qu'il encourageait, qu'il décrivait avec intérêt en s'efforçant d'en tirer les leçons.

L'essor du phénomène régional en Europe

On le sait, les traités fondateurs en 1957 de la Communauté européenne, ancêtre de l'Union, ne prévoyaient pas de politique régionale. Ce n'est que plus tard, dans les années 1970, qu'elle se dota d'instruments, notamment financiers comme le FEDER²⁵, pour essayer de résorber ce qu'on appelait les « déséquilibres » régionaux, dans une visée essentiellement de développement économique et d'aménagement du territoire. À Bruxelles, on conçut alors les régions essentiellement... comme des unités statistiques, au nom compliqué mais à l'acronyme évocateur : les NUTS²⁶.

²⁴ « Une possibilité européenne : la région genevoise », *Cahiers de l'Alliance culturelle romande*, Genève, n° 19, novembre 1973, p. 151.

²⁵ Fonds Européen de Développement régional, créé en 1975 à la suite du premier élargissement de 1973.

²⁶ Nomenclature des unités territoriales statistiques, instrument d'Eurostat.

Mais ce n'est pas la fin de l'histoire. En effet, pour de nombreuses raisons qui ne tiennent pas toutes, loin s'en faut, à une intégration européenne encore à ses débuts et préoccupée surtout de flux économiques, que ce soit l'émergence de nouvelles valeurs appelées post-matérialistes, le refus du jacobinisme et du centralisme, le souci des minorités et des périphéries, la revendication à pouvoir grandir dans sa langue et sa culture, la dénonciation subséquente de formes de « colonialisme intérieur », les changements de régimes dans certains pays comme l'Espagne, on semble devoir assister un peu partout dans les années 1960 et 1970 à un essor difficilement résistible du *fait* régional.

En Espagne, la nouvelle Constitution adoptée en 1978 après la chute de Franco met en place des Communautés autonomes ; en Italie, on instaure des régions autonomes et des régions « à statut ordinaire » ; au Royaume-Uni, on met en chantier un processus de *devolution* proposé à l'Écosse et au Pays de Galles, mais refusé par référendum en 1979 ; en Belgique, on s'achemine vers une fédéralisation du pays sur double base de Communautés culturelles et de Régions socio-économiques ; et même en France, République constitutionnellement une et indivisible, on voit apparaître en Occitanie, en Bretagne, en Alsace ou en Corse, des revendications culturelles d'abord, politiques ensuite. Un Robert Lafont n'hésite pas à parler de « Révolution régionaliste »²⁷, un Pierre Fougeyrollas va jusqu'à proposer un projet de « France fédérale »²⁸. Guy Héraud dessine les contours d'une « Europe des ethnies »²⁹, Yann Fouéré prône une « Europe aux cent drapeaux »³⁰...

Quelque chose est donc en train de se passer que Denis de Rougemont ne peut minimiser, d'autant plus qu'outre le rejet de la formule de l'État-nation qu'il combat lui aussi avec tant de vigueur, nombre de ces mouvements se réfèrent explicitement au fédéralisme et à la construction européenne. Mais jusqu'à quel point cette évolution va-t-elle déborder, ou plutôt modifier, l'approche originale de la région qu'il avait formulée ?

De plus en plus, il faut noter combien Rougemont s'attache à pointer les évolutions qu'il constate, quitte à essayer de leur donner un sens en y appliquant ses propres conceptions. Tout d'abord il repéra dès 1961 la volonté de la Commission de Bruxelles de mettre en place des politiques de rééquilibrage régional, qu'il tentera de relier l'année suivante aux efforts de création d'une « Métropole régionale » Aix-Marseille-Étang de Berre. Il

²⁷ Robert Lafont, *La révolution régionaliste*, Paris, Gallimard, 1967.

²⁸ Pierre Fougeyrollas, *Pour une France fédérale : vers l'unité européenne par la révolution régionale*, Paris, Denoël, 1968.

²⁹ Guy Héraud, *L'Europe des ethnies*, Paris, Presses d'Europe, 1963.

³⁰ Yann Fouéré, *L'Europe aux cent drapeaux*, Paris, Presses d'Europe, 1968.

contestera l'idée qu'il y ait des frontières "naturelles" justifiant que l'on sépare arbitrairement des communautés vivant sur le même espace – alors que l'on considère sans la moindre logique que le Rhône est un trait d'union et le Rhin un marqueur de division –, défendant au contraire le principe d'une multiplication des régions transfrontalières comme bases de l'Europe à venir. Il est vrai que les premières expériences de coopérations régionales transfrontalières, plus tard appelées « Eurorégions », se développaient ici et là à partir du milieu des années 1960, que dans le même mouvement était créée en 1971 une *Association des régions frontalières européennes*, tandis qu'une Convention-cadre sur la coopération transfrontalière était signée en 1980 à Madrid dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Sur la revendication ethnique, il fut plus hésitant : autant il la considérait comme légitime, tout comme il lui semblait légitime de pouvoir parler sans restriction une langue locale et natale, autant il en voyait bien les risques de dérive politique, l'attraction pour la sécession et éventuellement le modèle d'un mini État-nation de préférence ethniquement plutôt « pur ». L'auteur de ces lignes est témoin de la critique qu'il adressait dans son séminaire de 1978-1985 aux thèses de Guy Héraud qui lui semblaient trop axées sur des valeurs collectives, et pas assez sur les droits de la personne humaine qui pour lui était centrale.

Bien qu'ayant soutenu la cause des autonomistes jurassiens qui voulaient se détacher du Canton de Berne³¹, allant du reste jusqu'à témoigner en leur faveur lors d'un procès, il disait redouter, dans son séminaire, que cette cause, sous l'impulsion de quelques figures comme Roland Béguelin (1921-1993), ne finit par dégénérer en affrontement entre francophones et alémaniques. C'est donc à tort que, tout récemment, l'essayiste jacobin français Benjamin Morel le cite parmi les tenants de la région ethnique, uniquement sur la base d'un fragment de page, indûment isolé du reste d'un chapitre de *L'Avenir est notre affaire* dans lequel Rougemont se contente d'examiner ce critère aux côtés de plusieurs autres³². Ce n'est d'ailleurs pas celui qu'il retient.

³¹ Voir par exemple « Le Jura libre à l'heure des régions », *Oui au canton du Jura = Ja zum Kanton Jura*, Bern, Annuaire de la Nouvelle Société Helvétique, 1978, pp. 90-95.

³² Benjamin Morel, *La France en miettes*, Paris, Cerf, 2023, p. 116. La seule page de *L'avenir est notre affaire* qu'il cite est la page 292, pour en conclure que selon Rougemont les régions « doivent être découpées selon des bases ethniques ». Il s'agit d'une page abusivement extraite d'un chapitre entier (pp. 289-303) où ce dernier recense « Les variétés de l'expérience régionale », la revendication ethnique n'en étant qu'un des aspects aux côtés des facteurs géographiques, économiques et écologiques. Rougemont juge en fin de compte qu'aucun, pris isolément, n'est décisif. Par ailleurs, comme nous l'avons vu, Rougemont, qui réfléchissait en termes de réseaux, était fort loin d'être un adepte du « découpage » territorial.

Et puis, il y a l'écologie... il épousa les thèses des rapports Forrester et Meadows au Club de Rome, y compris leur versant jugé "catastrophiste" – aujourd'hui, ce sont les rapports du GIEC qui ont pris le relais. Cela lui valut des inimitiés. Il attribuait ainsi tous les maux qui s'annonçaient, que loin de minimiser il s'appliquait au contraire à souligner pour alerter, à la gestion calamiteuse de la planète par les États-nations, à la croyance naïve véhiculée par la technocratie et les experts « en service commandé » répétant que la technologie finira par trouver les réponses, et dans une mesure un peu moindre (car il ne fut jamais marxiste), à un système capitaliste obnubilé par le profit à court terme.

Ce qui est original, c'est qu'il plaçait les régions au centre du contre-modèle écologique qu'il proposait : *Écologie, régions, Europe fédérée, même avenir*, écrivait-il³³. Les régions, restauratrices de communautés de proximité, de communautés civiques, permettraient selon lui de développer un réel souci de l'environnement³⁴ ; et il était convaincu que la fédération de ces régions permettrait aux populations qu'elles représentent de reprendre en main leur destin et de peser sur le devenir de la planète. L'enjeu écologique soulignait ainsi, chez Denis de Rougemont, l'urgence d'une Europe des régions.

Et aujourd'hui...

Depuis lors, que sont devenues les grappes de communes ? Nous l'avons vu, elles se sont incarnées dans des intercommunalités, souvent techniques. On leur adresse souvent le reproche d'être trop éloignées du citoyen qui ne participe qu'en pointillés aux décisions qu'elles génèrent, alors que Rougemont voulait les concevoir comme des *espaces de participation civique*. Ce découplage du fonctionnel et du civique, que Rougemont voulait absolument marier, se retrouve aussi dans bien des exemples de coopérations transfrontalières dont le moteur se résume dans un certain nombre de cas à une élite relativement restreinte qui les anime et les fait exister. C'est peut-être inévitable, mais on ne peut pas dire que cela soit pleinement créateur d'une communauté nouvelle enjambant la frontière, cette « cicatrice de l'histoire », pour reprendre le mot célèbre de Georges Bidault. Or, Rougemont y voyait précisément la portée européenne de ces initiatives qui, sans cela, demeureraient essentiellement techniques et localisées.

De nos jours le phénomène le plus spectaculaire, surtout depuis la crise catalane et les velléités écossaises de faire bande à part pour revenir dans

³³ « Écologie, régions Europe fédérée : même avenir », *Cadmos*, Genève, printemps 1979, pp. 5-12. Il écrit souvent sur ce thème à cette époque.

³⁴ Il est fortement inspiré par l'action et le livre d'Ernst Friedrich Schumacher, *Small is beautiful*, publié en 1973.

L'Union européenne, est probablement la question des « Nations sans État ». Comme il a été souligné dans un précédent ouvrage paru dans cette même collection³⁵, l'Union européenne semble plutôt mal à l'aise face à ce genre de revendications qui s'exercent – le cas de la Catalogne est ici emblématique – à l'encontre de tel ou tel de ses États membres qu'elle se sent le devoir de soutenir. Elle se trouve ainsi frappée de plein fouet dans l'idée qu'elle s'adresse autant à des peuples qu'à des États, en révélant toute l'ambiguïté d'une telle formule dès que l'idée de peuple ne semble plus recouvrir parfaitement la notion d'État.

Plus que l'article 4 assez laborieusement rédigé du Traité sur l'Union européenne, on a généralement en mémoire la formule choc de Jean Monnet : « Nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes » (1952). Mais avait-il prévu, comme le dit si bien Proust dans *Le temps retrouvé*, que « les pays n'étaient pas tels que leur nom me les peignait » ? Est-ce à dire qu'il faille s'ériger en État comme les autres pour se voir pleinement reconnu par l'Union, soit un encouragement implicite au séparatisme, ce que ne souhaite pourtant pas du tout l'Union ? On marche donc sur des œufs et sur des apories. Symétriquement, comment concevoir une Europe des régions qui puisse tenir compte de ces cas particuliers de régions qui ne se pensent pas comme régions, mais comme nations ?

De marginale il y a cinquante ans, la préoccupation de l'environnement, portée par la crainte de dérèglements climatiques déjà perceptibles et par l'épuisement inéluctable des ressources d'énergie fossile, s'est de nos jours largement répandue. On connaît le slogan : penser globalement, agir localement. Pense-t-on pour autant aux régions ? Si nul ne nie leur rôle, il semble toutefois acquis qu'on ne songe pas forcément à elles en premier lieu. On se concentre plutôt sur les Nations Unies, donc les États, avec les fameuses COP – Conférences des Parties – dont on suit annuellement les réunions, les avancées et les blocages, les rapports de plus en plus médiatisés du GIEC – Groupement intergouvernemental d'experts sur le climat – tous les six ou sept ans, sans oublier l'évolution des réglementations nationales, souvent déterminée par les nouvelles normes de l'Union européenne, les actions réelles ou revendiquées des opérateurs économiques et de divers groupes d'influence, parfois du reste suspects d'écoblanchiment (*greenwashing*), les mesures prises au niveau local et régional, les efforts demandés aux individus eux-mêmes... liste non exhaustive.

³⁵ Nicolas Levrat, Dusan Sidjanski, François Saint-Ouen (éd.), *L'Union européenne et les nationalismes régionaux*, Genève, Centre de compétences Dusan Sidjanski en études européennes, 2019.

Dans ce bouillonnement, il nous faut retenir un élément significatif à nos yeux, qui touche néanmoins l'échelon local plus que le niveau régional : la *Convention des Maires* datant de 2008, réseau de 11000 collectivités membres qui associe activement les villes et communes de nombreux pays, sur une base volontaire³⁶, aux objectifs de l'Union européenne dans le domaine énergétique lié aux changements climatiques. L'objectif est d'engager, par Convention librement signée, les Maires au nom de leur municipalité, à mettre en œuvre une stratégie pour parvenir à la neutralité carbone. Les autorités locales qui adhèrent à la Convention doivent dans un délai de deux ans définir leurs objectifs et soumettre un Plan d'action régulièrement évalué par le réseau qui fonctionne également comme une plateforme d'échanges d'expériences et de « bonnes pratiques ». On trouve ici d'après nous un exemple très concret d'articulation des objectifs définis au niveau européen et des actions engagées au plan local visant à concourir à ces objectifs, ainsi que de fonctionnement en réseau cher à Denis de Rougemont. Par ailleurs, on relèvera que cela se développe sur une base volontaire, et non dans un rapport vertical de subordination.

Que dire enfin de la dimension civique, à beaucoup d'égards la plus importante ? On sait que l'Union européenne, construite d'en haut et s'adressant directement aux administrations nationales et aux intérêts économiques, n'a pas de contenu démocratique suffisant, malgré des élections destinées à renouveler tous les cinq ans un Parlement européen aux pouvoirs relativement limités. Or, une élection organisée tous les cinq ans à l'échelle des 27 États membres ne fait pas une démocratie européenne.

On a récemment eu l'idée de faire participer les Européens directement à certaines délibérations, grâce aux ressources offertes par les technologies numériques... Après tout, Denis de Rougemont aimait à dire, détournant le slogan de Lénine, que le fédéralisme, ce sont *les régions plus les ordinateurs*, du simple fait que, grâce à leur puissance de calcul capable d'embrasser la plus grande complexité, il n'était désormais plus besoin, par simple souci administratif, de simplifier et de centraliser pour maîtriser les données. Voilà qui rejoint le fédéralisme, qu'il qualifiait d'« amour de la complexité », un amour en quelque sorte rendu plus accessible par la technique³⁷. Oui, mais les citoyens de toute l'Europe que l'on fait participer individuellement et à distance à une plateforme Internet comme lors de la

³⁶ Elles décident, ou non, d'y adhérer, et au moment qu'elles souhaitent, mais en remplissant certaines conditions et en souscrivant certains engagements précis.

³⁷ « Notes pour une éthique du fédéralisme », *Menschenrechte, Föderalismus, Demokratie: Festschrift zum 70. Geburtstag von Werner Kägi*, Zürich, Schulthess, 1979, pp. 259-265.

*Conférence sur l'avenir de l'Europe*³⁸, ne constituent qu'une masse abstraite, virtuelle, désincarnée. Un Tocqueville aurait objecté que l'on efface ainsi les corps intermédiaires, un fédéraliste aurait ajouté la dimension des communautés d'appartenance, un personnaliste fédéraliste comme Rougemont aurait insisté sur des régions conçues comme communautés civiques où l'individu n'est pas suspendu dans le vide.

Les régions se sont-elles peu à peu fondues dans la masse de l'intégration européenne ? C'est ce qu'il nous paraissait avoir remarqué il y a quelques années, identifiant à l'époque une forme de « routine »³⁹ qui contrastait avec l'élan antijacobin des années 1970-1990. Les aspérités semblaient avoir disparu, sauf en ce qui concerne certaines Nations sans État qui aspirent à plus d'autonomie, voire à l'indépendance. Hors de ce cas de figure, les régions à pouvoir législatif – celles qui sont dotées d'une autonomie constitutionnelle reconnue sur le plan interne – concentrent aujourd'hui leurs efforts à vouloir être systématiquement consultées par les parlements nationaux lors l'application du « Mécanisme d'alerte précoce » sur le respect de la subsidiarité⁴⁰. Nous verrons cela plus en détail dans le chapitre suivant.

De plus, les pays qui sont entrés dans l'Union au cours des deux dernières décennies n'ont en général pas de composante régionale significative, à l'exception toute relative de la Pologne et de la Roumanie. Dans la plupart des autres pays d'Europe centrale et orientale, en général de taille réduite, ont ainsi été créés des découpages administratifs correspondant à l'échelon des NUTS 3, ainsi que des ensembles un peu plus grands conçus pour des raisons de développement économique et de « cohésion », à savoir des NUTS 2 qu'on a désignés par des noms géographiques ou tout simplement suivant la logique des quatre points cardinaux : Nord, Sud-Est, Ouest, Nord-Ouest, Sud-Ouest... Évidemment, pas de comparaison avec la Bavière, la Catalogne ou la Flandre, si ce n'est que ces entités bâties de toutes pièces, sans passé, sans pouvoir, se retrouvent à leurs côtés au sein du Comité européen des Régions.

Les fonds structurels de l'Union polarisent l'attention... mais, loin d'être inefficaces, ils ne suffisent pas plus à forger une Europe des régions que la libre circulation ne parvient à faire éclore une conscience européenne. Si le

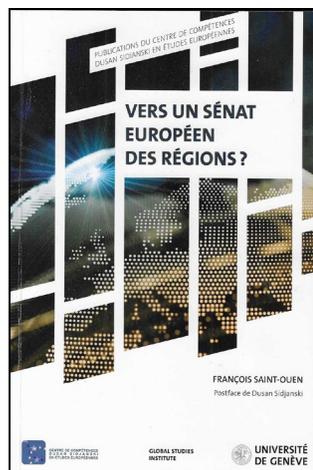
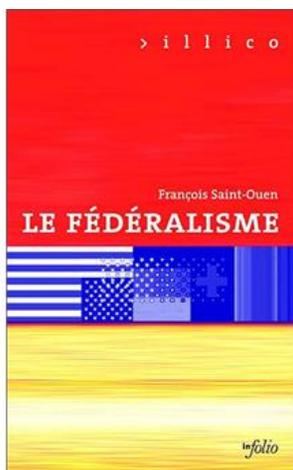
³⁸ Voir, dans cette même collection, Sandro Gozi, Dusan Sidjanski, François Saint-Ouen (éd.), *La Conférence pour l'avenir de l'Europe : et après ?*, Genève, 2022.

³⁹ François Saint-Ouen, « L'Europe des Régions à l'heure de la routine ? », in *A Europe of Regions : Obsolete or Obsolete ?*, Paris/Nice, *L'Europe en formation*, 2016 (n° 379), pp. 8-23.

⁴⁰ Voir Pierre Schmitt, « Les Chambres hautes, porte-paroles des intérêts des parlements régionaux dans le Mécanisme d'alerte précoce ? », *Politique européenne*, 589, 2018, pp. 94-119.

rêve fonctionnaliste et constructive s'était réalisé, on ne voit pas pourquoi, Européens enthousiastes il y a vingt ou trente ans, les Polonais et les Hongrois continueraient aujourd'hui d'élire Orbán ou des épigones de Kaczyński. Ces deux seuls exemples montrent que les choses ne sont guère aussi simples, même s'il n'est évidemment pas niable qu'un certain processus d' «européanisation», aux vertus toutefois limitées, soit en marche.

Rappelons enfin que dans l'optique de Denis de Rougemont, l'Europe des régions ne pourra être promue que si on abandonne l'idée de le faire de manière uniforme, car d'après lui, des conceptions telles que la libre appartenance à des réseaux déterminant des formes de géométrie variable semblent beaucoup plus adaptées, car cela renvoie, in fine, à la Personne plutôt qu'à l'État, et à la vision d'un fédéralisme organique parfois du reste mal perçu. FS-O



Fédéralisme suisse : son histoire, ses composantes, ses mécanismes politiques et financiers.

Charles Juillard⁴¹

Il existe des liens anciens entre l'Alsace et la Suisse et même des parts d'histoire commune, surtout avec le Jura qui comme le sud de l'Alsace faisait partie du diocèse de Bâle. Le prince évêque de Bâle était venu à Delémont et à Porrentruy, où il a siégé au château éponyme. Je ne sais si vous connaissez un peu le Jura. Je vous invite en tout cas à y venir. Les Jurassiens viennent souvent en Alsace. J'imagine que les Alsaciens viennent aussi de temps en temps dans le Jura. Nous avons une frontière commune et des liens d'amitié existent. C'est important.

Je ne viens pas à Strasbourg vous faire la leçon et vous dire « Voilà comment l'Europe devrait faire pour évoluer, pour s'ouvrir, pour s'élargir. ». Je vous parlerai du fédéralisme suisse et je ne suis pas certain que le fédéralisme suisse puisse s'exporter au modèle européen pour des raisons diverses, de taille d'une part, mais aussi d'histoire.

Mon exposé réservera une large place à l'histoire parce que c'est très important de voir les choses sous cet angle. Tout d'abord, peut-être quelques mots sur ma personne. Je m'appelle Charles Juillard, j'ai 60 ans. Je suis né à Porrentruy. J'ai fait des études de droit à l'Université de Neuchâtel. De 1987 à 1998, j'ai travaillé au sein du service de la police cantonale jurassienne en qualité d'adjoint du Chef de la Sûreté et de juriste de la police avant d'être nommé Chef de la Sûreté et remplaçant du Commandant de la police en mai 1992. J'ai ensuite pris la charge de directeur d'une caisse d'assurances sociales. J'ai été gérant de la Caisse Interprofessionnelle d'assurances du Jura et du Jura bernois, directeur de la Caisse d'Allocations familiales de l'Union Patronale Interprofessionnelle du Jura et du Jura bernois, responsable de la Caisse de chômage interprofessionnelle et le directeur de l'Union patronale interprofessionnelle du Jura et du Jura bernois, antenne jurassienne de la Fédération des entreprises romandes.

J'ai été en outre chargé de cours en matière de droit pénal et de police judiciaire auprès de l'Institut Suisse de Police à Neuchâtel, secrétaire de la

⁴¹ Vice-président Le Centre Suisse, député du canton du Jura au Conseil des États. Parlement fédéral.

Conférence romande des Commandants de police (1996-1998), membre du Groupe de projet chargé de l'analyse des prestations de l'État (chef de projet pour la réorganisation de la police cantonale, chargé de cours (à Porrentruy et Neuchâtel) pour l'Association jurassienne des employés en assurances sociales dans le domaine des Allocations pour perte de gain et assurance maternité.

Je suis membre du Parti démocrate-chrétien. J'ai été président des JDC⁴². Puis, nommé à la police judiciaire, j'ai mis entre parenthèses ma carrière politique. Je la reprends en 1998, avec mon élection comme député au Parlement jurassien dont j'ai été le président en 2006, Vice-président de la commission parlementaire de gestion et finances (2000-2005). De 2000 à 2005, j'ai présidé le PDC⁴³ Jura. En novembre 2006, j'ai été élu au Gouvernement jurassien. Lors des élections de 2010 et 2015, j'ai conservé mon mandat. En 2010, 2014 et 2016, j'ai été président du Gouvernement, Chef du Département des Finances, de la justice et de la police (aujourd'hui: Département des Finances). En janvier 2016, j'ai été élu président de la Conférence inter-cantonale des directeurs des finances à l'unanimité des voix. Je suis le représentant de l'État au conseil d'administration de la caisse de pensions de l'État (vice-président) et de Thermoréseau Porrentruy SA (secrétaire), membre du conseil d'administration de la Banque Jura Laufon et de la Banque cantonale du Jura entre 2007 et 2011, président du conseil d'administration de la société Jura Immobilier SA... A l'armée, j'ai atteint le grade de colonel.

Je suis président pour l'instant encore de la délégation suisse à l'Assemblée des Parlements de langue française. La Suisse est membre de l'APF, dont la France est quand même le soutien principal, mais la Suisse est le quatrième contributeur financier à l'Assemblée des Parlements francophones. Je préside aussi le groupe d'amitié entre le Parlement suisse et le Parlement français.

J'ai rencontré récemment Monsieur le Député Ferracci, qui est le député des Français de Suisse, à la veille de la visite de Monsieur Macron à Genève, que je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de croiser. Sa visite a été attendue et n'a pas laissé indifférente. Je dirais cela pour la partie francophone de la Suisse, parce que les Suisses-Allemands se sont sentis un peu laissés de côté, puisque Monsieur Macron n'a pas franchi ce que nous avons chez nous la barrière du *Röstigraben*.⁴⁴

⁴² Jeunes démocrates-chrétiens.

⁴³ Parti démocrate-chrétien.

⁴⁴ Expression utilisée en Suisse pour indiquer la barrière linguistique entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.

Sinon, c'était extrêmement important que monsieur Macron vienne en visite d'État en Suisse pour renouer des relations qui sont naturelles entre voisins et amis. Nous avons beaucoup de points communs et comme l'a rappelé monsieur Macron, nous sommes des Européens, tout en n'étant pas membres de l'Union européenne, mais nous sommes membres du Conseil de l'Europe où j'ai eu l'occasion de siéger quelque temps ici à Strasbourg.

Je ne vais pas parler que du Jura, même si cela peut-être une illustration de la vie du système fédéraliste suisse et de la démocratie suisse. La démocratie directe, c'est vraiment quelque chose de très important. C'est dans l'ADN des citoyens. C'est quelque chose aussi qui, à mon avis, ne s'exporte pas aussi simplement. J'ai cru comprendre qu'il y avait quelques discussions entre le président Macron et les partis politiques au sujet de référendum à la française. Le sujet se discute donc en France. Je ne sais pas si quelque chose a filtré, mais je crois que ce n'est pas aussi simple d'exporter la démocratie directe et la généraliser dans un pays Jacobin comme la France.

Soyons clairs, vu de chez nous, et vous me permettrez cette expression, la France reste une royauté, une royauté constitutionnelle, certes, mais une royauté quand même, avec un président très fort qui peut faire beaucoup de choses, en défaire aussi peut-être, notamment en ce qui concerne les régions.

J'essaie d'aller plus vite sur la question historique⁴⁵. Le système suisse remonte au fameux serment du Grütli (*Rütlichschwur* en allemand), qui est

⁴⁵ Chronologie Suisse extraite de Wikipédia :

Août 1291 : signature du Pacte fédéral par les hommes libres d'Uri, Schwytz et Nidwald.

1307 : Serment du Grütli.

15 novembre 1315 : Bataille de Morgarten.

1332 : Lucerne entre dans la Confédération.

1351 : Zurich entre dans la Confédération.

1352 : Glaris et Zoug entrent dans la Confédération.

1353 : Berne entre dans la Confédération.

1386 : Bataille de Sempach, décès de Léopold III de Habsbourg stoppant les prétentions des Habsbourg au sud du Rhin.

1389 : reconnaissance de la Confédération des VIII cantons par les princes de Habsbourg.

1474 : les Suisses signent une paix perpétuelle avec Sigismond de Habsbourg.

1476 : bataille de Morat, les Suisses massacrent 12 000 soldats bourguignons cernés.

1477 : bataille de Nancy où les Suisses aident leurs alliés lorrains contre le duc de Bourgogne qui y trouve la mort.

1499 : indépendance vis-à-vis du Saint-Empire romain germanique.

1516 : signature d'une paix perpétuelle avec les rois de France François Ier et II.

...

1648 : Traités de Westphalie.

1798 : à la suite de l'invasion française, la Confédération est remplacée par la République helvétique. Guerre du Sonderbund. Le combat de Geltwil, le 12 novembre 1847.

1803 : Napoléon Ier impose l'Acte de Médiation.

1815 : période de la "Restauration". Les cantons prennent les compétences de l'ancienne confédération.

20 mai 1815 : la Neutralité perpétuelle de la Suisse est reconnue par les puissances européennes.

1830 : certains cantons se dotent de constitutions, c'est la « régénération ».

censé s'être déroulé en 1307, C'est est un mythe fondateur de la Suisse Il est souvent associé au pacte fédéral d'alliance perpétuelle de 1291 entre les communautés d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald qui lui n'est pas une légende, mais une réalité avérée.

Cet accord entre trois communautés situées dans ce qui forme de nos jours la Suisse primitive, a été considéré jusqu'au XIXe siècle comme l'acte fondateur de la Confédération des III cantons et reste de nos jours un élément important de l'imaginaire populaire. Ces trois communautés se prêtaient assistance, notamment en matière de défense, donc de sécurité. Et puis, on était aussi au début d'une forme de libre-échange commercial entre ces trois petits cantons de Suisse centrale, parce à l'époque, il y avait des douanes et des monnaies pour chacun de ces cantons. Donc, ces trois communautés sont devenues par la suite des cantons et ont scellé leur alliance notamment pour défendre le passage important du Gothard.

Il faut savoir que c'est dans cette région que se trouve le Gothard. On sait à quel point ce col est important dans les relations entre le nord et le sud de l'Europe. Et puis, c'était aussi pour essayer de s'associer contre les Habsbourg. En Suisse, c'est le pragmatisme qui règne. On se met d'accord ensemble, mais c'est souvent parce qu'on a un adversaire commun. C'est comme ça que les alliances chez nous fonctionnent le mieux. C'est quand on arrive à identifier clairement un adversaire commun, là, on arrive à se mettre plutôt d'accord.

J'en viens au système politique suisse

29 novembre 1847 : Guerre du Sonderbund. Victoire des troupes fédérales sur celles des 7 cantons catholiques.

12 septembre 1848 : la constitution de l'État fédéral de 1848.

1874 : introduction du droit de référendum.

1891 : droit d'initiative constitutionnelle.

1914-1918 : la Suisse est épargnée par la guerre, mais la dégradation des conditions de vie conduit à une grève.

...

1939-1945 : la Suisse reste en dehors du second conflit mondial.

...

1948 : adhésion de la Suisse à l'OECE.

1959 : Formule magique : la répartition des sièges au conseil fédéral devient proportionnelle aux résultats électoraux des grands partis.

...

1971 : les femmes obtiennent le droit de vote au niveau fédéral.

1979 : création du canton du Jura.

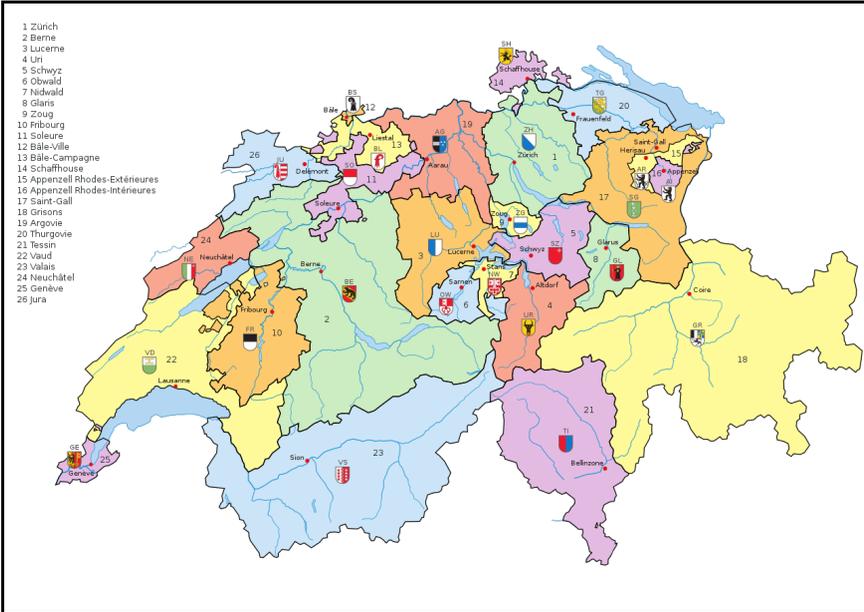
1992 : la Suisse refuse l'entrée dans l'Espace économique européen.

...

1999 : nouvelle constitution fédérale.

2002 : adhésion à l'ONU (acceptée par référendum populaire).

...



La Suisse et ses 26 Cantons

La naissance de la Suisse s'est faite au fil du temps par des réseaux d'alliances et de pactes, dans le but de se protéger contre le Saint Empire romain germanique et la royauté française. Ces accords ont progressivement inclus de plus en plus de cantons suisses et ont élargi leur champ d'application.

Les cantons ont commencé, suivant le principe traditionnel suisse « un pour tous, tous pour un », à négocier conjointement des accords avec de grandes nations européennes, comme avec le roi de France en 1444 afin de maintenir des relations amicales, ou avec le pape au début du XVIe siècle. Cependant, chaque canton était souverain et il n'existait pas d'organe supranational.

L'introduction d'un système fédéral en 1848 a marqué la naissance de la Suisse moderne. Ce système représente en partie un retour à la Confédération qui prévalait avant les invasions militaires de la France en 1792 et 1798.

Un bref aperçu du système politique suisse.

⁴⁶ Par KarZA — Kantone der Schweiz.svg, CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=90607338>

Les libertés individuelles et économiques et un système de solidarité qui visent à intégrer dans la communauté tous les citoyens de tous les courants politiques et sociaux en sont deux principes fondamentaux.

Le système politique suisse se caractérise par le fait qu'il est organisé comme un État fédéral⁴⁷ avec trois niveaux politiques différents : la Confédération, les cantons et les communes. Conformément au principe de subsidiarité, les 26 cantons délèguent une partie de leur souveraineté à l'État fédéral. La Suisse se caractérise par une démocratie semi-directe qui combine démocratie directe et représentativité. Cette approche tient compte de la nécessité de trouver un consensus en tenant compte de la diversité régionale et linguistique, en garantissant une représentation équilibrée au sein des institutions.

Depuis 1848, le système politique suisse constitue l'un des fondements de l'identité nationale. Il joue un rôle essentiel de dénominateur commun, de lien et garantit la stabilité des institutions politiques de la Suisse.

Le fédéralisme suisse se réfère à une séparation verticale des pouvoirs. Son objectif est d'éviter la concentration du pouvoir dans une seule entité afin de modérer le pouvoir de l'État et de réduire la responsabilité de l'État fédéral. Le pouvoir de l'État fédéral suisse est limité par les principes de subsidiarité et de proportionnalité. Le principe de subsidiarité signifie qu'une autorité publique d'un certain niveau ne peut agir que si les autorités hiérarchiquement inférieures ne sont pas en mesure d'agir pour l'objet en question. En ce qui concerne le principe de proportionnalité, il fixe trois conditions aux mesures que l'État utilise pour atteindre un objectif donné : le moyen doit être approprié à la nature de l'objectif, le moyen doit être nécessaire, c'est-à-dire le moins contraignant possible et l'importance du moyen utilisé doit être proportionnelle à l'objectif poursuivi.

La relation entre la Confédération et les cantons repose sur une répartition claire des obligations et des compétences. Contrairement à la Confédération, dont les obligations et les compétences sont énumérées dans la Constitution fédérale, les cantons sont compétents pour toutes les tâches qui ne sont pas explicitement attribuées à la Confédération. Même dans les domaines qui relèvent de la compétence de la Confédération, les cantons conservent une certaine marge de manœuvre.

⁴⁷ La fédération suisse est en réalité une confédération (*Eidgenossenschaft*). Dans une confédération, la souveraineté appartient exclusivement (ou principalement) aux entités qui composent l'ensemble. Dans une fédération, le « pouvoir national » est partagé entre l'État fédéral et les États fédérés ; la souveraineté est alors uniquement détenue par le gouvernement fédéral.

La Suisse est composée de 26 cantons qui jouissent de la souveraineté dans tous les domaines qui ne sont pas limités par la Constitution fédérale. Ils sont constitutionnellement autonomes, ont chacun leur propre constitution et sont libres de s'organiser selon leur propre législation, leur système juridique, leur fiscalité et leur administration. Un certain nombre de domaines sont donc gérés exclusivement au niveau cantonal, comme l'enseignement primaire et secondaire, les hôpitaux publics, à l'exception des hôpitaux municipaux, la construction et l'entretien de la plupart des routes, à l'exception des routes nationales, dont la plupart sont des autoroutes, la police et le contrôle des impôts directs. Chaque canton a son propre parlement, son propre gouvernement et ses propres tribunaux. Les cantons sont divisés en communes, dont l'autonomie est principalement fixée par les constitutions cantonales. Ils en subsistent encore environ 2200.

Un aspect très important de la démocratie suisse, c'est la démocratie directe. Il s'agit d'un système politique dans lequel le peuple peut exercer directement son pouvoir, contrairement à la démocratie représentative. En Suisse, la démocratie directe est combinée à la démocratie représentative pour constituer une forme de gouvernement semi-directe. Les citoyens suisses élisent leurs représentants dans les différents conseils, mais ils ont également la possibilité de s'exprimer sur des textes législatifs ou constitutionnels par le biais d'un référendum ou de proposer des modifications constitutionnelles ou législatives par le biais d'une initiative populaire. Ces consultations populaires ont lieu au niveau fédéral environ quatre fois par an, généralement le temps d'un week-end.

Ce système politique, qui permet aux citoyens de faire contrepoids et de faire pression sur l'exécutif et les partis politiques, a toujours suscité un haut niveau de satisfaction au sein de la population suisse. Elle induit une démocratie de négociation. La démocratie directe influence l'ensemble du système politique suisse ; elle pousse les autorités à rechercher le consensus et à faire des compromis très tôt dans le processus de décision afin d'éviter qu'une loi ne soit attaquée par un référendum.

Un aspect important de la culture politique suisse, c'est le système de concordance. Il se caractérise par la composition proportionnelle des organes de l'État fédéral, l'intégration des forces politiques, le refus des conflits et la recherche de solutions négociées aux problèmes. Les politologues attribuent généralement ce phénomène aux effets du référendum et de l'initiative populaire, du bicamérisme intégral, du fédéralisme et du système électoral, qui obligent les acteurs politiques à collaborer avec le plus grand nombre possible de forces politiques afin de minimiser le risque de voir leurs projets

échouer devant le peuple. Un autre aspect est que le système de concordance favorise le consensus et la recherche de solutions à l'amiable entre les grands partis politiques, plutôt que de se limiter aux décisions basées sur la majorité.

Le bicaméralisme intégral que connaît la Suisse est le garant d'un certain équilibre entre les cantons et les régions linguistiques du pays. Ainsi, le Conseil National (équivalent de l'Assemblée nationale en France) est composé de 200 députés élus au système proportionnel. Chaque canton constitue un cercle électoral et élit un nombre de députés proportionnel à la population du canton ; ainsi un petit canton envoie au moins un député (notamment Appenzell Rhodes intérieur) et le plus grand (Zurich) en élit 36 (chiffre 2023). Par contre, le Conseil des Etats (souvent comparé au Sénat français, mais plutôt semblable au Sénat américain) est composé de 46 élus, 2 élus par canton, quelle que soit la taille du canton). Les deux Chambres ont les mêmes droits et les mêmes compétences : il faut l'accord des deux Chambres pour finaliser une loi.

Un autre système est celui de milice. Il s'agit d'une caractéristique essentielle de la politique suisse, ancrée dans une longue tradition. Cela ne concerne pas seulement le domaine de la défense, dans lequel l'armée suisse est une armée de milice, mais aussi le domaine politique. Ainsi, le terme de « parlement de milice » est utilisé pour désigner l'Assemblée fédérale, et le même mode de fonctionnement se retrouve au niveau cantonal et communal dans la plupart des cantons.

Une autre caractéristique importante de la Suisse est celle de la neutralité. Malgré son statut « mythique », la neutralité suisse n'est pas un principe éthique absolu, mais plutôt un moyen considéré comme le plus efficace pour atteindre les objectifs de l'indépendance et de la sécurité du pays. Bien que ces objectifs soient spécifiquement évoqués dans les Constitutions suisses depuis 1848, la neutralité n'est mentionnée que de manière indirecte dans les tâches et responsabilités de l'Assemblée fédérale. La politique de neutralité de la Suisse n'est pas clairement établie et a souvent changé en fonction des exigences de la politique internationale.

La péréquation financière

La capacité financière des cantons n'est de loin pas identique dans chacun de ceux-ci. Afin de maintenir un certain équilibre, il a été mis sur pied un modèle de péréquation financière destinée à renforcer les cantons les moins riches dans l'accomplissement de leurs tâches régaliennes. En 2023, sept cantons et l'Etat fédéral contribuent au financement d'un pot commun à

hauteur d'un peu plus de CHF 4 milliards. La contribution des cantons est basée sur leur capacité financière (l'ensemble des revenus réalisés sur le territoire de chaque canton). C'est aussi un élément important du vivre ensemble.

Focus sur le Canton du Jura

Le canton trouve ses origines en 999, lorsque le roi de Bourgogne donna finalement à l'évêque de Bâle l'abbaye de Moutier-Grandval et ses dépendances. À partir de 1032, l'évêché de Bâle est rattaché au Saint-Empire romain germanique. Au début du XVI^e siècle, l'évêque est progressivement déchu de ses pouvoirs et doit quitter la ville de Bâle lorsque la Réforme y fut adoptée. Il s'installe ensuite à Porrentruy, commune située en Ajoie (Pays de Porrentruy, *Elsgau* en allemand) et dépendant alors du diocèse de Besançon.

Le reste du territoire sur lequel il régna jusqu'au déclenchement de la Révolution française correspondait plus ou moins à ce que l'on appelle aujourd'hui le « Jura historique ».⁴⁸ Après 1648 et le traité de Westphalie, le Jura, séparé du reste du Saint-Empire romain germanique, renforce ses liens avec la confédération des XIII.

La situation perdura jusqu'en 1792, lorsque le dernier prince-évêque de Bâle est chassé de sa résidence de Porrentruy par l'entremise de la Révolution française. Le 19 décembre, la République rauracienne (le Jura suisse, en grande partie) est déclarée première république « sœur » de la République française. En mars 1793, elle est annexée par la France et devint une province sous le nom de Mont-Terrible avec Porrentruy pour capitale. Elle est, rattachée ensuite en 1800 au département alsacien du Haut-Rhin. En 1815, par décision du Congrès de Vienne, le territoire de l'ancien évêché de Bâle est attribué à la Suisse par rattachement au canton de Berne.

La question jurassienne a été un sujet de tension tout au long du XIX^e siècle. Malgré le centralisme bernois, le Jura a réussi à préserver sa langue et sa culture françaises notamment grâce à la Société jurassienne d'émulation créée en 1847. Ces tensions se sont intensifiées entre le Jura bernois et le reste du canton de Berne, ce qui a conduit à la création du « Comité pour la création d'un canton du Jura » en 1917.

En 1947, c'est avec la création du Comité de Moutier⁴⁹, le début de la question jurassienne. En 1949 est créé le « Mouvement séparatiste

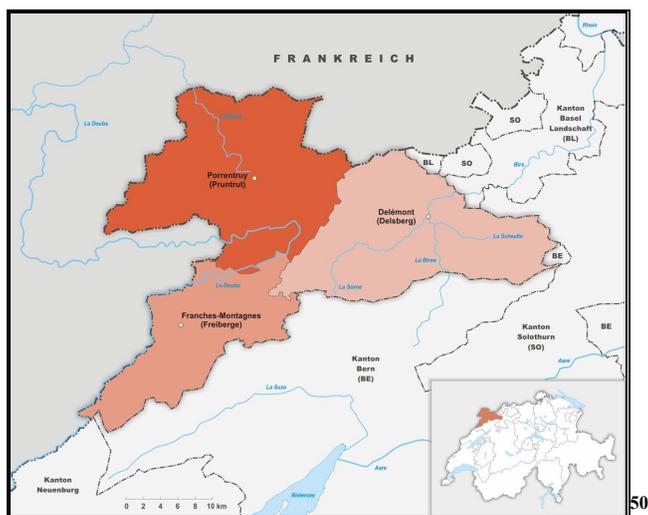
⁴⁸ (y compris l'État du Jura, le Jura bernois et Laufen).

⁴⁹ Il a été créé, suite à l'éviction du conseiller d'État jurassien Georges Moeckli de la direction cantonale des travaux publics en raison de sa langue,

jurassien » qui en 1951 est devenu le « Rassemblement jurassien » en réaction, l'association anti-séparatiste « Union des patriotes jurassiens ». En 1963, le « Groupe Béliet » a été fondé, lançant des opérations spectaculaires rapidement dépassées par celles du « Front de libération jurassien », allant jusqu'à des actions explosives.

Cette lutte a abouti à l'organisation le 23 juin 1974, à un référendum sur la création du canton du Jura qui a recueilli 51,93 % de oui. En 1976, il est créé une Constituante chargée d'élaborer la loi fondamentale devant créer un nouveau canton, celui du Jura. Le 20 mars 1977, le peuple jurassien approuve la nouvelle constitution cantonale. Ce faisant, les trois districts septentrionaux francophones du canton de Berne, sortent de ce dernier et forme à partir du 1^{er} janvier 1979 la République et le Canton du Jura. C'est la réalisation d'un fort souhait et l'aboutissement d'une longue lutte, même si des problèmes demeurent.

On sait en Suisse qu'une forte majorité d'Alsaciens veulent sortir de la région du Grand Est. Y arriveront-ils ? La question reste ouverte. La France n'est pas la Suisse et la Suisse n'est pas la France, surtout en ce qu'elle a dans son ADN le principe d'union dans la diversité.



Le Canton du Jura

⁵⁰ Par Tschubby — Travail personnel, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=8253664>

La Suisse est l'Union européenne

La Suisse est européenne, tant elle a partagé avec le reste de l'Europe histoire et culture. Elle est même une petite Europe en soi, tant elle est diverse dans ses langues et dans ses cultures.

Si sur le plan de la politique, elle est aujourd'hui membre du Conseil de l'Europe, elle ne l'est pas de l'Union européenne. Elle est en effet l'un des seuls pays d'Europe occidentale à ne pas faire partie de l'Union européenne.

Une demande d'engager la procédure d'adhésion a été faite en 1991 par le Conseil fédéral, mais elle a été activée. Ce faisant, l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne a été l'une des trois (avec la Norvège et l'Islande) qui ont échoué⁵¹. Après avoir rejeté l'accord sur l'Espace économique européen par référendum le 6 décembre 1992, la Suisse a suspendu les négociations d'adhésion sans retirer formellement sa candidature.

À défaut de politiques d'intégration, la Suisse conduit depuis une politique de bilatéralisme débouchant sur plusieurs accords.

Par ailleurs, le Conseil national a adopté une motion le 13 septembre 2023, demandant au Conseil fédéral de mener des discussions exploratoires en vue d'une adhésion à l'espace économique européen.

La Suisse et l'ONU.

Ce n'est qu'en 2002 que le peuple suisse a accepté l'adhésion de notre pays à l'ONU. C'est le résultat d'un lent mûrissement des mentalités souvent assez hermétiques à la supra nationalité qui conduit souvent à une limitation des droits populaires. Depuis lors, la Suisse est membre non permanent du Conseil de sécurité malgré sa neutralité.

Conclusion

Au travers de ce rappel historique et ce survol du système politique suisse, j'ai essayé de vous exprimer les prérequis au fonctionnement du modèle fédéraliste suisse. Il en existe d'autres comme en Allemagne ou aux Etats-Unis. Sans préjuger du résultat, il m'apparaît que les conditions de base de l'implantation d'un tel système au sein de l'UE ne sont pas encore données.

⁵¹ On pourrait y ajouter le Royaume Uni.

Par contre, je serais plus optimiste concernant la mise en place des outils nécessaires en droit français à la définition d'une autre frontière pour la Région Alsace. Mais une forte impulsion présidentielle faciliterait les choses.

Je vous remercie de votre attention et je reste à votre disposition pour toute question. CJ

Minorités nationales et autonomie culturelle.

Yves Plasseraud⁵²

Introduction

Les imbrications de peuples différents ont toujours existé, mais elles sont devenues particulièrement nombreuses aujourd'hui du fait des dizaines de millions de réfugiés, de personnes déplacées et de travailleurs migrants dispersés de par le monde. De l'Afrique du Sud au Myanmar en passant par le Levant (Liban, Israël - Palestine), les Balkans et le Caucase, on ne compte plus les imbroglios ethniques et culturels. Dans ces conditions il devient de plus en plus irréaliste de prétendre assurer ne serait-ce qu'un minimum de droits culturels à tous. Comment en particulier donner un accès à un enseignement dans leur langue à des individus éparpillés au milieu de populations différentes ?

Depuis longtemps, des idées circulent à ce sujet et, bien que leurs chances de mise en œuvre soient aujourd'hui bien minces dans les régions où l'on en aurait le plus besoin ; il n'est pas sans intérêt d'examiner certaines d'entre - elles ici.

Des origines lointaines

Le concept d'un statut personnel pour chaque individu indépendamment de ses éventuels déplacements est fort ancien. L'histoire en offre un certain nombre d'exemples relativement bien documentés.

Aux origines du système de la personnalité des lois

Avec les grandes invasions, dans l'Europe médiane (IIIe au VIe siècle), des tribus germaniques viennent s'installer dans l'Empire romain d'occident. Celles-ci pratiquent un système juridique au terme duquel, le droit applicable à un individu dépend de la nationalité de la personne jugée (*Sub qua lege vivis ?* - Sous quelle loi vis-tu ?). Les droits coutumiers germaniques des nouveaux arrivants cohabitèrent pendant plusieurs siècles avec le droit romain, jusqu'à ce que, avec la sédentarisation des divers groupes, le droit privé finisse par s'unifier. L'idée de la personnalité des lois n'était toutefois pas oubliée, et elle se perpétuera longtemps sous forme d'un régime d'auto-administration de certaines populations au particularisme marqué. Les Saxons de Transylvanie obtinrent ainsi en 1486 du roi de Hongrie Mathias Ier Corvin un régime d'autonomie pour leur « nation », la constitution

⁵² Président du groupement pour le droit des minorités (GDM).

transylvaine étant alors fondée sur l'union des trois nations (*Unio trium nationorum*)⁵³.

Le cas des juifs de Pologne

Dans le même ordre d'idées, en Europe à la fin du Moyen Âge, les souverains, en vertu de leur intérêt du moment, accordaient parfois aux Juifs un certain nombre de garanties. Celles-ci étaient révocables sans préavis. En arrivant sur le territoire du Royaume, les Juifs se voyaient octroyer un certain nombre d'avantages réputés correspondre à ceux dont ils bénéficiaient dans leur pays d'origine. Le statut octroyé sur ses terres en 1264 par le Duc Boleslav de Kalisz (sur le modèle de l'édit de Magdebourg) est emblématique à cet égard. Il servira d'ailleurs de modèle à plusieurs statuts postérieurs.

En raison de sa religion et de son « origine ethnique », la communauté juive y était reconnue comme un corps social particulier organisé en communes (*Kéhilloth*) bénéficiant chacune de l'autonomie interne. Considérés comme propriété du prince (*servi camerae*), les Juifs ne pouvaient être jugés que par un représentant de ce dernier et toute atteinte à une personne ou à un bien juif était considérée comme une atteinte au patrimoine du souverain.

Ce régime ayant donné satisfaction, en 1334, le roi Casimir III (Casimir le Grand) l'étendit à l'ensemble du Royaume. En 1388 Vytautas de Lituanie⁵⁴ suivit le même exemple. Cette technique d'attraction des immigrants n'était bien - sûr pas dénuée d'arrière pensées et l'exploitation des « protégés » était monnaie courante. Celle-ci connut notamment un raffinement singulier connu sous le nom de « méthode de l'éponge »⁵⁵.

Le système ottoman des « millets »

Concernant les minorités religieuses, il faut aussi dire un mot du système ottoman des millets (communauté des ressortissants d'une religion autre que l'islam). Dans un univers musulman où religion et société civile ne font qu'un, le problème consista longtemps pour les autorités de Constantinople – soumises à une constante pression de la part des puissances occidentales - à

⁵³ Les deux autres nations étant les Hongrois et les Szeklers.

⁵⁴ Sur le système polonais de la « société de citoyenneté » en général, voir : Kloczowski, Jerzy, Les traditions de citoyenneté en Pologne et dans la République polono-lituanienne. In : Delsol Chantal, Maslovski, Michel, Histoire des idées politiques de l'Europe centrale, PUF, 1998, p.229 s.

⁵⁵ Le schéma en était le suivant : on attirait officiellement les juifs persécutés ailleurs par des avantages et des garanties largement diffusés. Lorsque la communauté en cause avait bien prospéré et devenait solvable, on retirait les privilèges et on l'expulsait, la spoliant ainsi de ses biens et intérêts. Quelque temps après on proposait aux juifs (les mêmes ou plus souvent d'autres) de revenir en rachetant les biens et avantages préalablement spoliés.

trouver un régime acceptable pour les sujets ottomans non musulmans (mais appartenant au « peuple du livre »).

Le musulman possédant, selon le droit coranique, un statut personnel qu'aucun déplacement ne saurait altérer, il était logique qu'un statut analogue fût reconnu aux « protégés » de l'islam, les *dhimmis*. Ce statut occidentalisé, selon le régime dit des « capitulations » fit, surtout à dater du XVIII^e⁵⁶ siècle, des chrétiens les bénéficiaires de régimes juridiques particuliers fonctionnant sous l'égide des États occidentaux (pour la France, jusqu'en 1923, date de l'établissement de la République turque de Mustapha Kemal).

L'éveil des nationalités en Europe danubienne

C'est dans le contexte des révolutions de 1848 qu'il faut situer la réflexion de celui que l'on a appelé « le Tocqueville hongrois » Jozef Eötvös (1813-1871). Ce baron éclairé, ministre du gouvernement démocratique hongrois de 1848 et futur artisan du compromis austro-hongrois de 1867, est un précurseur de la pensée occidentale concernant les applications concrètes du principe des nationalités. Soucieux de rendre ce dernier compatible avec l'ordre européen du Congrès de Vienne tout en évitant l'éclatement des empires, il est l'un des premiers à avoir pensé au système moderne de l'autonomie personnelle.

Dans son ouvrage *La question des nationalités* (1856), inaugurant le parallèle religion/nationalité, il envisage l'appartenance à une nationalité (identifiée par une langue) comme un droit purement individuel à caractère subjectif. Dans le contexte de l'époque, cette laïcisation de l'État ne conduira toutefois pas l'auteur hongrois à proposer un système constitutionnel fondé sur cette reconnaissance et c'est plus tard, à Vienne, que ces idées déboucheront de manière concrète au plan politique.

Marx, Engels et la question nationale

On sait que chez Marx et plus encore chez Engels⁵⁷ la question nationale passe loin derrière celle de la classe. La Nation, formation réputée temporaire correspondant à une phase donnée du développement du

⁵⁶ L'article 15 de la capitulation française de 1740 est emblématique à cet égard : «S'il arrivait quelque meurtre ou quelque autre désordre entre les Français, leurs ambassadeurs et leurs consuls décideront selon leurs us et coutumes, sans qu'aucun de nos officiers puisse les inquiéter à cet égard».

⁵⁷ Voir notamment G.Haupt, M.Löwy et C. Weil, *Les marxistes et la question nationale, 1848-1914*, Maspero, 1974.

capitalisme, ne pouvait qu'être subordonnée aux intérêts historiques du prolétariat mondial et les prolétaires, on le sait, n'ont pas de patrie !

En dépit de cette conviction, les fondateurs du marxisme ne manquèrent pas d'être influencés par la question nationale. Cette prise en compte interviendra toutefois dans une optique très instrumentale, la lutte d'émancipation des nationalités étant au mieux considérée comme une éventuelle contribution à l'éveil de la conscience des masses. Ils distinguaient les grands « États-nations » réputés « viables » des petites « nations non-historiques » (*Geschichtslose Nationen*), vouées à la disparition comme les Tchèques, les Bretons ou les Baltes et ne voyaient qu'avantage à l'existence de grands ensembles étatiques centre européens (au premier rang desquels l'Allemagne) dans la mesure où la construction d'un marché capitaliste unifié constituait à leurs yeux un préalable à la naissance de conditions révolutionnaires.

Comme l'objectif tactique était la destruction des « foyers de réaction » et notamment des Empires russe et britannique, Marx et Engels furent cependant parfois conduits à soutenir de « petits » nationalismes de Russie (Polonais, Baltes) et, vers la fin du XIXe siècle, Engels reconnaît que l'autonomie, voir l'indépendance, des unités nationales, est souvent un préalable à une action révolutionnaire efficace. Cette conception deviendra d'ailleurs, au prix d'un certain flou doctrinal, celle de la II^e Internationale fondée à Paris en 1889.

Un apport viennois : l'austro-marxisme

En raison de la structure multiethnique de l'Empire et d'un certain climat de liberté intellectuelle qui y régnait, les socialistes austro-hongrois sont ceux qui ont le plus tôt approfondi l'étude des rapports entre les questions sociale et nationale. Régis par une Loi fondamentale (élaborée sur la base d'un projet de 1849) dont l'article 19 disait déjà : « *Tous les peuples de l'État sont égaux en droit et chaque peuple dispose du droit inaliénable de cultiver sa nationalité et sa langue...* »⁵⁸ ceux que l'on appelle les austro-marxistes ont très tôt adopté en la matière une approche originale⁵⁹.

Le premier social-démocrate à avoir esquissé un corpus théorique de la question nationale est, en 1887, l'Autrichien Karl Kautsky (1854-1938) qui,

⁵⁸ Sur le régime des nationalités au sein de la double monarchie : Bled, J.P : L'Autriche-Hongrie : un modèle de pluralisme national, in Liebich, André & Reszler André, *L'Europe centrale et ses minorités : vers une solution européenne*, PUF, 1993, p. 25 s.

⁵⁹ Le tournant décisif est à cet égard constitué par le Congrès de Brünn (Brno) de 1899 qui adopta le programme de la social-démocratie autrichienne. Un rôle déterminant revint à cette occasion aux délégués slovènes représentés par Etbín Kristan.

à la différence des « pères fondateurs », formula sa théorie sur la base d'une observation surtout britannique. Suivant une démarche historico-économique, il adopta concernant les nationalités une position pragmatique, à mi-chemin entre internationalistes intransigeants et partisans de l'indépendance nationale. Mais, les personnalités les plus marquantes dans notre domaine demeurent Karl Renner et Otto Bauer⁶⁰.

Tournant le dos à la doctrine « atomiste centraliste⁶¹ » dominante, le juriste Karl Renner (1870-1950) propose de diviser l'Empire d'Autriche en un certain nombre de provinces correspondant (le mieux possible) aux limites ethniques et au sein desquelles l'élément national dominant aurait le pas sur les autres groupes en matière linguistique.

« La répartition intérieure des nationalités devrait naturellement se faire d'après la densité de peuplement : les conationaux d'un diocèse local ou d'une circonscription formeraient une commune nationale, c'est-à-dire une corporation de droit public et privé, avec droit de décret et d'impôt, et disposant de fonds spécifiques. Un certain nombre de communes liées par le territoire et la culture formeraient un district national avec les mêmes droits corporatifs. La totalité des districts formerait une nation. Elle serait elle aussi sujet de droit public et privé. »⁶².

Dans le cadre de ce « *Nationalitätenbundesstaat*⁶³ », les minoritaires, constitués en « associations nationales » d'individus jouiraient eux d'une « autonomie culturelle personnelle extraterritoriale »⁶⁴.

Ignorant la catégorisation purement linguistique de Renner, Otto Bauer (1880-1938), un sociologue, étend le champ d'application potentielle du système aux « nations sans histoire » et même aux prolétariats déracinés. Auteur en 1907 d'un ouvrage fondamental intitulé *La question des nationalités et la social-démocratie*, il s'attache particulièrement à la culture des « minorités prolétariennes » engendrées par les migrations intérieures des masses ouvrières (notamment en matière d'enseignement), s'opposant à toute assimilation forcée. Cependant, à l'instar de Renner, Bauer se démarque vigoureusement des « séparatismes » notamment tchèques et juifs

⁶⁰ Kautsky, Renner et Bauer travaillent ensemble à la rédaction de la revue *Der Kampf*.

⁶¹ Système où, comme en France, les individus se retrouvent seuls face à l'État.

⁶² Claudie Weil, *L'internationale et l'autre, les relations interethniques dans l'Europe de l'Est*, Arcantere, 1987. p.94.

⁶³ État fédéral des nationalités.

⁶⁴ Cette idée avait déjà été avancée en 1889 au Congrès de Brünn par le Slovène Etbin Kristan. Bien des années plus tard, en 1918, Renner, devenu premier chancelier de la République autrichienne, chargera l'éminent juriste Hans Kelsen de préparer une constitution selon ces principes ; ce projet restera sans suite.

ceux-ci véhiculant à ses yeux une idéologie anti-assimilationniste contraire à l'unité de la classe ouvrière.

En dépit d'une influence non négligeable, l'austro-marxisme demeurera toujours minoritaire au sein de l'Internationale socialiste. Lénine est lui-même résolument hostile à ce qu'il nomme les « esprits de clochers » encore que l'une de ses préoccupations fut de réconcilier le prolétariat russe et celui des peuples de l'empire en lutte pour leur libération⁶⁵. Ainsi, en 1898, au Congrès du Parti Ouvrier Social-Démocrate de Russie (POSDR, II^e Internationale), il s'oppose à ceux qui allaient devenir les *Mensheviks* partisans de l'autonomie culturelle des minorités, en reconnaissant *a contrario* le droit à l'autodétermination de celles-ci. Au congrès social-démocrate de Russie (1903) qui marque la rupture bolcheviks-mencheviks⁶⁶, enterrant les espoirs des extra-territorialités, il fera d'ailleurs adopter le principe du droit à l'autodétermination territoriale (point 9) comme un principe de base du parti⁶⁷.

Les socialistes juifs de Russie et la question des nationalités

La conscience politique ouvrière juive est apparue dans un monde urbain structuré en petits ateliers. Le but était alors d'obtenir des droits sociaux « normaux » pour les travailleurs juifs. Vite pourtant, certains réalisent le caractère utopique du rêve assimilationniste. Martov (Youri O. Tserderbaum) dès 1894 démontre ainsi le premier les écueils du projet assimilationniste, concluant que lutte sociale et combat de libération nationale doivent, pour les Juifs, aller de pair dans la mesure ou la nature des rapports de production du monde juif de l'Est n'est pas à même d'engendrer une structure sociale complète dotée d'une véritable classe ouvrière⁶⁸.

Deux thèses s'affrontent dans la gauche juive de Russie concernant la solution à adopter pour « résoudre le problème juif ». Pour les « territorialistes »⁶⁹, ceci présuppose l'existence d'un territoire national et donc l'autodétermination et la création d'un État juif. Pour les « extra-territorialistes »⁷⁰ et notamment les bundistes, l'enchevêtrement dans la

⁶⁵ Sur ce thème, voir : Andreas Kappeler, *La Russie, empire multiethnique*, Institut d'études slaves, Paris, 1994.

⁶⁶ La majorité des Bundistes passe alors du côté menchevik.

⁶⁷ Sur la question des austro-marxistes dans son ensemble : George Haupt, Michaël Löwy, Claudie Weill, *Les marxistes et la question nationale*, L'Harmattan, seconde édition, 1997.

⁶⁸ À la place de celle-ci, c'est un *Lumpenproletariat* (prolétariat en guenilles) passif et servile qui se développe.

⁶⁹ Socialistes-sionistes, sejmistes, Paolé-Tsion.

⁷⁰ allant des timides mencheviks aux radicaux serpistes pour qui l'autonomie personnelle doit s'étendre aux domaines administratif et même économique.

région des « nations sans histoire » et le fait que les Juifs dans leur ensemble n'envisagent pas de s'expatrier⁷¹ rend cette dernière hypothèse irréaliste. Dans la mesure où la nationalité pour les Juifs se confond avec la langue et la culture, c'est dans cette direction qu'à partir de 1905 (6^e congrès du POSDR), ils s'orientent. La culture sera la patrie a-territoriale des Juifs et le yiddish, langue des masses, le levier de leur lutte nationale.

Si la doctrine austromarxiste d'autonomie culturelle extraterritoriale fournit une bonne base de travail, il est nécessaire de modifier la doctrine de K. Renner pour l'adapter aux traditions du peuple du *Yiddishland*. Les leaders bundistes et serpistes s'attèlent à cette réflexion⁷², réclamant simultanément la fondation d'un parti multinational et la fédéralisation du POSDR sur une base nationale⁷³. Pour eux la Russie doit, à l'instar de l'empire austro-hongrois, devenir une fédération de peuples autonomes (autonomie qui toutefois ne concernerait que les provinces multiethniques de l'empire)

Le nationalisme des bundistes et autres militants juifs » territorialistes » ou non (Paole Tsion, Serp) les fera toujours considérer avec suspicion par les responsables de l'Internationale socialiste. Leurs idées sont en revanche plutôt bien reçues par la base dans la mesure où leur revendication se fonde en fait, et c'est peut-être là l'apport fondamental des socialistes juifs de Russie à la doctrine austromarxiste, sur une culture religieuse et sociale forgée par des siècles d'autonomie au sein des *Kehillot*.

Le Bund et les minorités dispersées

C'est en 1916 qu'intégrant aux travaux des austro-marxistes les apports « russes » de Simon Doubnov, V. Medem formulera la doctrine du Bund de manière synthétique⁷⁴: «

Prenons le cas d'un pays composé de plusieurs nationalités par exemple : Polonais, Lituaniens et Juifs. Chacune de ces nationalités devrait créer un organe séparé. Tous les citoyens appartenant à une nationalité donnée devraient rejoindre une organisation spéciale, qui organiserait des assemblées culturelles dans chaque région et une assemblée culturelle générale pour l'ensemble du pays. Les assemblées spéciales devraient être dotées de pouvoirs financiers particuliers, chaque nationalité ayant le droit de lever des taxes sur ses membres, ou bien l'État distribuerait, de son fonds

⁷¹ On forgera à ce sujet le concept de « doykait » sur la base du mot yiddish de do = ici.

⁷² En 1904 V. Medem publie son ouvrage fondamental Social-démocratie et question nationale. Cet ouvrage précède donc le livre fameux d'Otto Bauer, La question des nationalités et la social-démocratie (1907).

⁷³ D'autres organisations, notamment l'Organisation ouvrière sociale-démocrate arménienne militaient dans le même sens.

⁷⁴ H. Minzeles, Histoire générale du Bund, Austral, 1995, p.279-280.

général, une part proportionnelle de son budget à chacune de ses nationalités.

Chaque citoyen du pays appartiendrait à l'un de ces groupes nationaux, mais la question de savoir à quel mouvement national il serait affilié dépendrait de son choix personnel et personne ne pourrait avoir quelque contrôle que ce soit sur sa décision. Ces mouvements autonomes évolueraient dans le cadre des lois générales établies par le Parlement du pays ; mais dans leurs propres sphères, ils seraient autonomes et aucun d'eux n'aurait le droit de se mêler des affaires des autres. »

Renonçant à la traditionnelle confusion entre État et nation, Medem propose ainsi - en ce qui concerne les régions de peuplement mixte - un fédéralisme national fondé sur l'autonomie des institutions sociales. Il imagine, une fois les groupes nationaux dispersés auto-organisés sur la base d'un « cadastre national » la constitution de « corporations de droit public » personnes juridiques dotées d'institutions et de compétences. L'appartenance nationale ainsi érigée en « droit public subjectif » la nation, elle-même devient une personne morale de droit public⁷⁵.

Cet État multinational que le juriste français S. Pierré-Caps a appelé la *multination*⁷⁶ conserverait à sa charge - en vertu des principes usuels du fédéralisme - la défense, les relations extérieures, l'économie et les finances. Le reste, c'est-à-dire la gestion des affaires nationales (en pratique essentiellement culturelles), serait du ressort des corporations nationales.

En ce qui concerne les zones de peuplement homogène, les théoriciens du fédéralisme personnel en restent à la conception classique de correspondance entre administration étatique et administration nationale (principe de l'autodétermination territoriale), le conseil de district se retrouvant alors seul. Ce mélange de fédéralisme personnel et de fédéralisme territorial constitue l'originalité de cette approche.

À partir de 1925, les socialistes juifs, ainsi que certains germano-baltes (Paul Schiemann, Werner Hasselblatt) seront d'ardents propagandistes de l'autonomie culturelle au sein du Congrès Européen des Nationalités (partenaire de la SDN) qui se réunit annuellement. De grands progrès sont bientôt enregistrés, mais, à partir de 1933, la montée des nationalismes vient ruiner tous les espoirs en matière de droit des minorités⁷⁷.

⁷⁵ À côté des administrations « nationales », fonctionnerait naturellement un Conseil de district gérant les tâches territoriales de l'État.

⁷⁶ La multination. L'avenir des minorités en Europe centrale et orientale, O. Jacob, 1995.

⁷⁷ Galantai Jozsef, Trianon and the protection of minorities, Corvina, Budapest, 1992, 119 s.

Quelques expériences du passé

Les critiques de l'autonomie personnelle crient toujours à l'utopie. Pourtant, une histoire malheureusement bien oubliée aujourd'hui milite en faveur d'un réexamen de ces doctrines.

Europe centrale : quelques tentatives de mise en œuvre.

En Russie, du temps de l'empire, puis après le triomphe des bolcheviks, les idées d'autonomie personnelle furent totalement oblitérées. En Autriche, en revanche, la pensée des austro-marxistes trouva des oreilles attentives même à droite, parmi ceux qui se préoccupaient de la survie de ce « miracle permanent » que constituait l'Autriche-Hongrie. Heinrich Lammasch, professeur de droit international et dernier chancelier de l'Empire, ne voyait lui-même de possibilité de survie de celui-ci que dans la reconnaissance du principe d'une libre association des nationalités.

Quelques débuts de mise en œuvre intervinrent d'ailleurs avant la Grande Guerre. Ainsi, en 1905-1906, un système d'autonomie personnelle fut - il partiellement introduit en Moravie, un cadastre national électoral y ayant été créé en vue de l'élection de deux curies nationales (allemande et tchèque) destinées à se partager la diète de Brünn (Brno). Le dispositif ayant donné satisfaction, il fut ultérieurement appliqué au domaine scolaire.

L'autonomie culturelle fut ensuite expérimentée, à nouveau avec succès, en Boukovine en 1910 entre Allemands, Juifs, Polonais, Roumains et Ruthènes. Fort de ces débuts encourageants, en 1914, elle devait être introduite en Galicie, mais la guerre en décida autrement.

Elle ressurgit à l'issue du conflit, d'une part le 3 janvier 1918 avec la reconnaissance par l'éphémère *Rada* centrale ukrainienne de l'autonomie personnelle aux peuples juif, polonais et russe (on notait là l'influence de Paole-Tsion et de son animateur Ber Borokhov) et avec le Commissariat aux questions allemandes de la République des conseils de Bela Kun. On retrouve d'autre part les mêmes idées dans le projet présenté par la délégation hongroise à la Conférence de la paix le 20 février 1920 en vue de réduire le traumatisme engendré par l'inéluctable partition du Royaume danubien. Personne ou presque ne prêta alors attention à ces initiatives pourtant utiles et courageuses.

Des avancées dans les États baltiques

Dans l'entre-deux-guerres, c'est dans les États baltiques que se déroulent dans notre domaine les événements les plus intéressants.

Le premier épisode concerne la Lituanie. Dans la période troublée que traverse le nouvel État (non encore reconnu internationalement), les *Kėhilloth* préexistantes purent, en fonction d'une loi du 21 octobre 1920, s'auto-organiser en fonction du principe d'autonomie personnelle. Ce système devait malheureusement disparaître avec l'établissement d'un pouvoir autoritaire à Kaunas en 1926⁷⁸.

C'est de ces mêmes principes que se réclamait à Riga au début de ce siècle le grand publiciste et homme politique germano-balte Paul Schiemann qui, comme Eötvös et les austro-marxistes, considérait que, si la tolérance religieuse et la séparation de l'église et de l'État avaient autrefois apaisé les esprits, la séparation de l'État et de la nation devrait mettre un terme au nationalisme qui pour lui constituait le mal suprême. Après une longue étude, il proposa pour la communauté allemande de Lettonie un système administratif très élaboré, reposant pour l'essentiel sur les principes décrits ci-dessus⁷⁹. La communauté allemande, organisée sous forme de corporation de droit public, étant appelée à gérer elle-même ses propres intérêts en matière culturelle. Malheureusement, l'évolution politique intérieure et le contexte international de la république lettone (URSS, Allemagne nazie) ne permirent pas une mise en œuvre du système⁸⁰.

C'est à la troisième république baltique, l'Estonie, que revient le mérite d'avoir mis en place et fait fonctionner un régime complet et opérationnel d'autonomie culturelle personnelle. La Loi du 12 février 1925 permettait en effet aux minoritaires qui le souhaitent de se regrouper au plan local pour être représentés au niveau de l'État par un Conseil Culturel central de chaque nationalité⁸¹. Dans les régions où elle était territorialement minoritaire, la population de souche estonienne pouvait d'ailleurs elle-même s'organiser selon ce principe. L'un des pères de la loi estonienne, le docteur Ewald Ammende fut aussi à l'origine du Congrès Européen des nationalités mentionné ci-dessus.

Ce système s'appliqua de façon satisfaisante aux Allemands et aux Juifs, mais, en dépit des efforts d'un autre auteur de la loi, le Professeur Mikhaïl

⁷⁸ C.F : Garleff, Michael, Die kulturelle selbstverwaltung des nationalen Minderheiten in den baltischen Staaten, in Meissner, Boris, Die Baltische Nationen, Estland, Lettland, Litauen, Markus, Köln, 1991, p87 s.

⁷⁹ A.Henriksson, The Tsars loyal Germans. The Riga german Community. Social changes and the nationality question. Columbia University Press, New York, 1983.

⁸⁰ C. F sur ce point, Kause, H. Paul Schiemann (1876-1944). Die Balten und ihre Zeitgeschichte : Zu Schiemanns 100. Geburtstag am 29 märz 1976, in Jahrbuch des Baltischen Deutschtums 1976. Lüneburg (1975) ainsi que les travaux de John Hiden de la Baltic Research Unit de l'Université de Bradford, non encore publiés.

⁸¹ Afin de permettre aux Juifs d'en bénéficier, le seuil fut établi à 3000 membres.

Anatoliévitch Kourchinsky, les Russes ne parvinrent jamais à s'organiser pour en bénéficier⁸².

Les minorités dans l'ordre interne des États européens actuels

Parmi les textes significatifs en la matière, le plus remarquable est aujourd'hui la loi hongroise du 7 juillet 1993 qui, s'inspirant des expériences hongroises antérieures, offre aux minorités allogènes de Hongrie une protection remarquable. Il faut toutefois dire que l'adoption de cette loi a été facilitée par deux conditions spécifiques à la Hongrie : le pays a peu de minorités sur son territoire (environ 7 % de la population) et ce texte était en fait largement destiné à servir d'exemple aux voisins de Budapest (Bucarest, Bratislava) lors des négociations bilatérales alors en cours :

Le préambule de la loi hongroise indique l'intention du législateur : *« L'Assemblée Nationale déclare qu'elle considère le droit à l'identité nationale et ethnique comme faisant partie intégrante des droits universels de l'homme, qu'elle reconnaît les droits individuels et collectifs spécifiques des minorités nationales et ethniques comme étant des droits et libertés civiques fondamentaux, et qu'elle s'emploie à les faire respecter dans leur totalité dans la République de Hongrie »*. Budapest, rompant avec une pratique ancienne, s'interdit dans ces conditions de conduire une politique *« visant ou conduisant à l'assimilation des minorités ou ayant partiellement ou totalement pour objectif ou pour résultat la modification de la composition ethnique des territoires habités par les minorités »* (art.2).

Le Parlement de Budapest ajoute que cette loi vise notamment à *« compenser les désavantages découlant de leur situation minoritaire »*. Cette *discrimination positive* - une démarche encore peu courante en Europe - correspond à l'*Affirmative Action* américaine. Selon ce texte (art. 6), l'appartenance d'un individu à une minorité ne peut résulter que d'une volonté déclarée ; le droit de s'assimiler est pleinement respecté. La loi énumère ensuite les droits individuels des minorités (art. 9 à 12) et leurs droits collectifs (art.13 à 18) ainsi que les moyens pratiques nécessaires à leur mise en œuvre.

Outre son caractère généreux et concret, ce texte prévoit la combinaison d'une autonomie culturelle à base territoriale (lorsque la minorité représente au moins 5 % de la population locale) avec une autonomie culturelle communautaire lorsque la minorité est éparpillée. Les minorités, constituées

⁸² Smith, David, *Retracing Estonia's Russians : Mikhail Kurchinskii and interwar cultural autonomy*, Nationalities Papers, vol. 27, Number 3, septembre 1999, p. 455 s.

en Corporations de droit public dans le cadre municipal, bénéficient au plan national d'une Assemblée (aux pouvoirs essentiellement consultatifs) coopérant avec l'administration dans la gestion des écoles bilingues⁸³. L'évolution de la politique hongroise récente a sensiblement réduit l'efficacité de ce système.

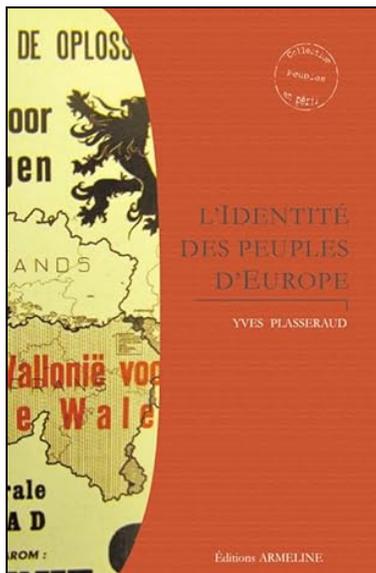
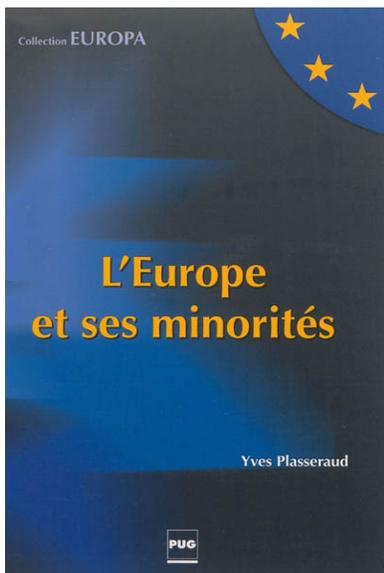
Un autre État européen, l'Estonie a aussi adopté une législation basée sur les principes du fédéralisme personnel. Tallinn a en effet pratiquement remis en vigueur, par la Loi du 25 octobre 1993, sur l'autonomie personnelle des minorités nationales, son système d'avant-guerre (21 février 1925) s'inspirant des mêmes principes. Toutefois, les conditions matérielles n'étant plus du tout celles qui avaient fait son succès dans les années vingt, ce texte n'a guère connu d'application pratique⁸⁴.

Conclusion

Même s'il ne faut pas attendre de miracle de l'autonomie personnelle, celle-ci ne mérite sans doute pas l'oubli dans lequel elle est tombée. Avec le droit à l'autodétermination, les diverses formes de fédéralisme territorial ... et le droit à l'assimilation, elle représente l'une des composantes de la panoplie d'instruments permettant d'aborder au plan juridique les situations minoritaires dans le monde contemporain. YP

⁸³ Sur le système hongrois, voir : Jenő Kaltenbach, Hungarian Report, in : Law and Practice of Central European Countries in the Field of National Minorities Protection after 1989. Center for international Relations, Varsovie, 1998.

⁸⁴ C.F : Schmidt, Carmen : Der Minderheitenschutz in den baltischen Staaten, Kulturstiftung der deutschen Vertriebenen, Bonn, 1993.



Fédéralisme et régionalisme, deux impensés français ?

Pierre Klein

Plan

Origines et développements du centralisme

De quelques records et travers du système

Fédéralisme et régionalisme, l'antithèse au centralisme

Focus sur la révolte fédéraliste des années 1793-1794

Focus sur l'Alsace

Fédéralisme et régionalisme, deux impensés français ? Non que ces deux concepts ne soient pas pensés, mais ils sont d'emblée grandement jugés comme étant excessifs, absurdes et inconcevables. Si donc ils ne sont pas vraiment impensés, ils sont néanmoins pensés avec retenue et restriction. Mal pensés ou impensés, c'est du pareil au même. L'opposition au fédéralisme et au régionalisme relève en France d'un vrai déni de la réalité et participe en quelque sorte d'un mécanisme de défense, tant leurs contraires en l'occurrence l'unitarisme politique en tant que principe d'organisation du centralisme démocratique, en un mot, le centralisme, sont inscrits profondément dans la culture politique française, voire dans l'ADN français.

Remettre cela en question apparaît pour beaucoup vouloir mettre en cause la France elle-même. Rien que ça ! Et la France a toujours du mal à s'inscrire dans une démarche de rénovation afin de s'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines et à entreprendre une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité. Fédéralisme ou régionalisme, la chose reste non accompli en France. Si des opérations de déconcentration et de décentralisation y ont été entreprises, ce n'était ni fédéraliser ni régionaliser. Tant s'en faut. En réalité, la décentralisation est un véritable chaos illisible, excessivement coûteux et peu efficace, loin des objectifs d'efficacité et de démocratie locale. Le célèbre millefeuille administratif français persiste, peu lisible, peu efficace et gaspilleur. Quelle est donc la raison de cette situation ?

Origines et développements du centralisme

La France est régulièrement tentée par plus de régionalisation, mais s'en effraie très vite au moment d'entreprendre. Une peur la saisit aussitôt. Celle de voir s'effondrer un édifice construit de siècle en siècle, celui du centralisme.

La centralisation remonte à l'Ancien Régime. Elle est marquée d'une part, par la monarchie, et d'autre part à l'époque moderne, par l'autocratie napoléonienne. Ce n'est donc pas par les voies de la démocratie qu'elle s'est installée dans notre pays. Et si elle s'est desserrée, et a fait place à une certaine décentralisation, cette dernière repose davantage sur une conception administrative et technocratique que démocratique et l'État français ne reste pas moins dominé par un pouvoir hétéronome et la France un pays bien plus administré que gouverné. À ses dépens et aux dépens de la démocratie !

À l'origine du centralisme français se trouve la construction de l'État. La France s'est construite comme un empire⁸⁵ par incorporations successives de duchés, comités et autres seigneuries au domaine royal capétien originel. L'administration sera, au fur et à mesure le liant de ces réunions. Le domaine propre de la dynastie montée sur le trône en 987, celle des capétiens, était alors situé entre Somme et Loire, c'est-à-dire en l'Île-de-France et dans l'Orléanais, en France primitive (*Francia*)⁸⁶ en quelque sorte. Le royaume de France va être construit par cette dynastie et les suivantes autour de ce domaine royal originel, par élargissements successifs⁸⁷, par le glaive et par le sang (dixit le général de Gaulle), en ramenant le tout à l'un.

La soumission par la conquête militaire de domaines soustraits en particulier du Saint-Empire sera accompagnée de son corollaire la méfiance. Celle du centre du pouvoir, conquérant en l'occurrence, à l'égard de la périphérie, c'est-à-dire des pays ou régions rattachés les uns après les autres au royaume. Le centre se tenait donc sur ses gardes. Les conquis pourraient se regimber. Cette méfiance s'installera durablement et encore aujourd'hui elle apparaît comme une des causes essentielles qui empêchent de franchir le pas vers le fédéralisme et le régionalisme. La méfiance envers le fait régional a été et reste une constante de la culture politique française.

Monarchique d'abord et remontant à Philippe Le Bel, la centralisation est devenue républicaine et jacobine⁸⁸, la nation étant appelée à s'unir par elle et autour d'elle, au point que centralisation administrative et nation ont été

⁸⁵ La France se perçoit d'ailleurs longtemps comme un empire regroupant plusieurs « nations ». Ainsi en est-il à la Sorbonne ou l'enseignement était divisé en quatre Nations : Nation de France, Nation de Picardie, Nation de Normandie et Nation d'Angleterre, qui devint Nation d'Allemagne en 1437.

⁸⁶ *Franzien* en allemand, *Kernraum des Fränkischen Reiches*.

⁸⁷ Directement dans le domaine royal ou comme fief vassal de la couronne de France.

⁸⁸ Si le jacobinisme fait référence à un mouvement politique particulier de la Révolution, il est caractérisé depuis notamment la IIIe République par une culture politique dont l'objectif est de ramener le tout à l'un, en l'occurrence, la nation à l'unicité de l'État, la société civile à l'unicité du peuple et l'action publique à l'unicité de la loi. Il s'oppose en cela à un principe démocratique qui lui se veut d'unir l'un et le divers. Républicanisme versus « démocratisation ».

confondues. Elle connut un apogée durant la Révolution et surtout sous le Premier Empire. Les régimes suivants ont poursuivi une synthèse entre la centralisation jacobine et l'apparat de l'Ancien Régime dont les ors sont devenus ceux de la République. C'est l'option jacobino-monarchique, mais ce n'est qu'une option et non une obligation inhérente à l'idée de nation. Si certains ont pu la justifier à un moment donné de l'histoire, faut-il pour autant qu'elle reste le modèle à reproduire *ad vita eternam*, alors que ses inconvénients sont amplement reconnus.

Si Louis IX avait déjà commencé à fonder une administration royale, Philippe le Bel est à vrai dire à l'origine d'une administration destinée à être recentrée sur la personne du roi. Il s'entoure de légistes, des conseillers compétents qui jouent un rôle décisif dans sa politique. Les légistes appartiennent pour la plupart, au début, à la petite noblesse puis à la bourgeoisie ou à la noblesse de robe.

Apparus sous Philippe Auguste, ils sont formés au droit romain pour faire évoluer une monarchie féodale, où les pouvoirs du roi sont limités par ses vassaux, vers une monarchie absolue. Ce sont là les prémices du centralisme et de l'État-nation, lorsque le corps du roi sera transféré à la nation. Le lien entre la forme de la construction de l'État et l'administration en charge de le consolider, c'est-à-dire entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre, deviendra la quintessence du système.

C'est le « Sonderweg » français, le cheminement d'une nation particulière et différente des autres nations européennes. Il en résulte que vouloir réformer le système administratif apparaît d'emblée aux yeux de beaucoup, nous nous répétons volontiers, comme une volonté de s'en prendre à l'État lui-même. Ce qui est stupide ! L'unicité de l'administration imposera l'unicité de la langue. Il en résulte que vouloir promouvoir les langues non françaises de France (=langues régionales ou minoritaires) apparaît pour beaucoup comme une volonté de s'en prendre à la nation elle-même. Ce qui est tout aussi stupide!

Le consensus dont ce système a besoin naît largement de l'action des institutions et de la classe dominante, en réalité du microcosme⁸⁹ parisien où agissent dans la complicité pour ne pas dire consanguinité, quelques personnalités du monde politique, économique et médiatique. Le système joue, lui-même, un rôle dans la production d'attitudes et de comportements

⁸⁹ Les grandes administrations, les grands médias publics et certaines grandes entreprises françaises, en particulier les banques, sont dirigées par les mêmes personnes, ayant la même formation et le même mode de pensée, au point que l'on peut se demander si la société française n'est pas caractérisée par le dirigisme d'une nomenklatura.

nécessaires à son maintien. Les éléments du consensus sont fabriqués, inculqués et consolidés par la pression qu'exercent, de haut en bas, les pratiques institutionnelles et dirigeantes. L'orientation est déterminée non par l'espace public, mais par les mécanismes structurels, administratifs en particulier. Le système se consolide par l'atomisation des individus et par la subordination des collectivités territoriales qui ne peuvent qu'en appeler à lui dans la subordination et la quémande.

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France n'a jamais envisagé une véritable prise en compte du fait régional. Au contraire, elle la rendra impossible.

Les raisons en sont multiples et variées : préexistence de l'État à la nation, permanence du centralisme, non-établissement de véritables corps intermédiaires par les régimes successifs. S'y ajoutent le triomphe de l'individualisme, la crispation sur l'homogénéité du bien commun, la mythification de l'unicité de la volonté populaire, la complète confusion de l'État et de la nation, l'égalitarisme ou passion de la similitude, la réduction politique et culturelle de la France à Paris... Toute l'histoire du fait français, c'est l'histoire de l'omnipotence d'un État-nation qui se nourrit des réalités et des attentes qu'il s'emploie à faire naître.

Toutes ces données se sont fortement ancrées dans la conscience et la culture politique des Français à la faveur de la construction de l'identité nationale et d'une socialisation indifférenciée, notamment scolaire, faisant naître, certes, fierté nationale et sentiment patriotique, mais aussi acceptation et reproduction du modèle. Avec le temps, ces données se sont cristallisées en traditions et en habitus. Au point que, malgré de nombreuses et récurrentes critiques, le système n'est pas, n'a jamais été, fondamentalement remis en question par les Français. S'ils se sont toujours tournés aussi facilement vers la solution centraliste, c'est que l'histoire et la centralisation elle-même les ont forgés ainsi, non sans développer des stratégies d'évitement et de surcompensation.

De quelques travers et records du système

Relevons les principales caractéristiques du système français, c'est-à-dire le centralisme et le jacobinisme, qui souvent sont autant de travers qui lui sont inhérents ou produits et/ou renforcés par lui :

- un républicanisme dans lequel l'État et la nation, la nationalité et la citoyenneté, la forme de gouvernement et la manière de gouverner sont confondus⁹⁰.
- une verticalité du pouvoir qui donc s'exerce de haut en bas vers les individus ou les collectivités que certains ne manquent de dénoncer comme relevant d'une démocratie autoritaire⁹¹.
- un exécutif très fort et un parlement très faible.
- un État obèse et une administration hypertrophiée qui occupent une place tout à fait anormale dans la société.
- une haute administration qui non seulement exerce une grande emprise sur la politique, comme sur l'économie, mais qui fonctionne dans l'entre soi et donc dans la mise à distance d'autres acteurs et d'autres savoirs.
- un monde politico-médiatique où sévit une forme de pensée unique qui donc ne se confronte pas aux idées et aux cultures autres, qui vit dans le confort des idées et des cultures majoritaires et qui exerce une domination idéologique.
- une monarchie républicaine qui au fond n'est véritablement ni tout à fait monarchique ni tout à fait républicaine ou quand le défaut de l'un annihile l'avantage de l'autre.
- un cadre régalien bien plus étendu que dans les autres démocraties, notamment européennes où il est généralement limité à la Défense, la Diplomatie, la Monnaie et à l'Intérieur.
- un corps préfectoral habillé en gouverneur et un corps de recteurs qui mettent en œuvre des politiques de l'État qui ailleurs sont du ressort des Collectivités territoriales.
- un millefeuille administratif (communes, groupements de communes, syndicats mixtes, départements, régions, État...), qui est un total embrouillamini qui génère gaspillages financiers, gâchis d'énergie et qui nuit à la transparence démocratique.
- un parisianisme prégnant. Chaque année, le ministère de la Culture dépense 139 euros par Francilien contre 15 pour l'habitant d'une autre région, un rapport de 1 à 9 au profit de l'Île-de-France ! Ce parisianisme est non seulement structurel, il prétend donner le ton⁹².
- une méritocratie bloquée qui se traduit par un renforcement de castes sociales.

90 Il y a des Républiques qui ne sont pas des démocraties et de Démocraties qui ne sont pas de républiques.

91 « La France a inventé la démocratie autoritaire » Pascal Ory, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris Panthéon-Sorbonne, Académicien.

92 L'Express du 11/06/2019.

- un immobilisme social dans le pays de l'égalitarisme idéologique, ainsi faut-il 6 générations pour qu'un descendant d'une famille modeste approche du revenu médian du pays, alors que ce chiffre est de 4,5 en moyenne dans l'OCDE. L'ascenseur social y est donc particulièrement lent⁹³.
- un système éducatif en panne, marqué évidemment par un centralisme paralysant, mais aussi par une logique bureaucratique, une organisation figée et dysfonctionnelle.
- une instabilité institutionnelle qui de réforme en contre-réforme, de décentralisation en recentralisation se traduit en réalité par l'immobilisme.
- une inflation normative qui atteint son paroxysme. Quelque 120 000 articles législatifs ou réglementaires de plus en deux décennies ! De tous les grands pays développés, la France bat là aussi des records avec à la clé un coût financier certain et un frein majeur à l'initiative⁹⁴.
- une culture politique qui est bien trop marquée par l'approche « gagnant-perdant », c'est-à-dire confrontationnelle qui donc ne favorise pas le compromis, dans laquelle la défiance reste très réelle, et qui finit par installer sentiment collectif d'impuissance et de stagnation et leurs corollaires, le désenchantement, l'abstentionnisme et le populisme, la révolte aussi.
- une forte tendance à l'achat de la paix sociale par la redistribution, un peu comme pour compenser ou faire oublier, voire admettre les incohérences du système.
- une société fracturée marquée par l'archipélisation et un déclin de socialité, c'est-à-dire par une régression du vouloir être et agir ensemble au profit du repli sur soi et/ou de familles ou tribus non connectées les unes aux autres⁹⁵.
- des régions qui ne sont que des dispositifs institutionnel et non des outils de reconnaissance culturelle ou historique.
- le mépris des identités régionales qui à vrai dire est une maltraitance et un vrai gâchis...

93 Le Point 2558 du 11/09/2021.

94 Ce n'est pas d'hier. La chose revient régulièrement sur le tapis. Ainsi par le président François Hollande en 2013 qui évoquait l'urgence et l'enjeu d'un « choc de simplification ». De son côté le président Emmanuel Macron, après avoir parlé de décomplexification, préconise maintenant plus de simplification et son Premier ministre à son tour en 2021 un « choc » de simplification. Qu'on se le dise !

95 Non sans une surcompensation dans l'hédonisme et dans de nouvelles religiosités et croyances parallèles.

Ajoutons que le centralisme et le jacobinisme contribuent amplement au fait que la France a le niveau de dépenses publiques par rapport au PIB le plus élevé de l'OCDE, sans pour autant que cela se traduise par un niveau de bien-être collectif inégalé. La France tient aussi des records au niveau de la dette publique brute⁹⁶, des prélèvements obligatoires et du déficit public⁹⁷. Le constat est là et suscite des débats politiques et médiatiques sans fin. Comme souvent en France, le diagnostic passionne autant que les remèdes laissent indifférents. Le « mal français » est connu, passons enfin à penser un autre modèle et à le réaliser, celui d'une France décentralisatrice et girondine.

Pratiques institutionnelles et fonctionnelles françaises, un modèle en bout de course ?

« Que ressort-il, fondamentalement, de cette mosaïque d'expériences et de pratiques étrangères, institutionnelles et fonctionnelles ? En premier lieu, que ces réalités diverses par ailleurs, sont justement fondamentalement étrangères aux schémas de la pensée politico-administrative française. Mais surtout, en second lieu, que tous ces pays ont en commun, malgré la diversité des schémas adoptés, de rechercher les modalités les plus judicieuses d'une nouvelle gouvernance, fondée sur l'acceptation et l'application des diversités culturelles ou territoriales, ancrées dans l'affirmation et l'organisation des principes d'autonomie et de subsidiarité, et orientée vers la définition et la réalisation de politiques publiques tout à la fois à l'écoute des attentes de la société et de l'économie et à la recherche d'une meilleure efficacité. Le joyau que fut longtemps le modèle français paraît à cette aune bien poussiéreux et surtout bien décalé tant par son originalité que par son incapacité structurelle à prendre en compte les nouvelles aspirations et à favoriser les innovations indispensables. Ce n'est donc plus un modèle. Même pour la France. » (Bruno Rémond)⁹⁸.

⁹⁶ De 1980 à nos jours, elle est passée de 20 % à 112.5 %. Elle entrave la résilience et limite la souveraineté.

⁹⁷ Dépenses publiques (58,2 % du PIB), dette publique (112,5 % du PIB), déficit public (4,7 % du PIB), prélèvements obligatoires (45,4 % du PIB). Comparativement, à la fin de l'exercice 2022, la Suisse, pays confédéral, affichait en 2022 une dette de 120 milliards de francs, qui représentait 15,6 % du PIB. En République fédérale d'Allemagne, elle s'élevait début 2023 à 2 406,6 milliards, soit à 65,9 % du PIB.

⁹⁸ Bruno Rémond in De la démocratie locale en Europe, Presses de Sciences Po, 2001.

Fédéralisme et régionalisme, l'antithèse au centralisme

Fédéralisme et régionalisme ont en commun de nécessiter le partage de compétences, le premier vers le haut ou supranational, l'autre vers les bas ou infranational, dans le but de partager le pouvoir politique, d'assurer des intérêts communs et une meilleure exploitation des ressources publiques, tout en préservant les particularités des collectivités membres. Le régionalisme peut être considéré comme un fédéralisme regroupant des régions d'un État et le fédéralisme comme un régionalisme regroupant des États.

Si le régionalisme est un fédéralisme regroupant des régions d'un État, il ne saurait exister de vrai régionalisme que si le fédéralisme n'était pas aussi à l'œuvre au sein de la région elle-même, c'est-à-dire que la région devrait fédérer les éléments, pays ou sous-régions, qui la composent.

Fédéralisme et régionalisme ont en commun d'avoir un rapport intrinsèque avec la démocratie, en ce qu'elle ne prend tout son sens et ne se réalise qu'au travers de la mise en œuvre des principes d'union dans la diversité et de subsidiarité. Le centralisme entretient au contraire un rapport extrinsèque avec la démocratie. Les deux ne sont pas synonymes de désunion, ils proposent une autre forme d'union, peut-être bien plus forte et plus partagée. Le principe démocratique que propose le centralisme se rapproche lui d'une forme autoritaire de la démocratie.

Rompre avec le centralisme serait donc redonner un nouvel élan à la démocratie dont l'essence même et de lier l'un et le divers et renouer avec la confiance. Respect accordé et confiance obtenue sont interdépendants. Rompre avec le centralisme serait rompre avec un mode gouvernance amplement hors sol qui au travers de sa verticalité, de son éloignement des réalités de terrain et de sa mise à distance des individus et des collectivités contribue à amplifier, nous l'avons vu, dépenses et déficits. Si la France était fortement régionalisée, ne doutons pas des gains que cela produirait. Dans son récent rapport, la Cour des comptes, elle-même pointait le coût de la centralisation⁹⁹ ?

Les institutions décentralisées sont plus à même de réagir avec davantage de rapidité et de précision à des situations nouvelles que les structures centralisées, lesquelles, on le sait, sont moins réactives et prennent souvent des mesures qui ne répondent pas à des besoins avérés. Dans un système

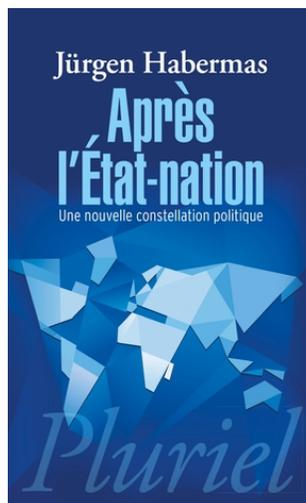
⁹⁹ Cf. DNA du 7 juillet 2023.

fortement régionalisé, la recherche de solutions se fait au plus près du citoyen, ce qui permet de contrôler plus efficacement la politique, mais aussi les finances publiques.

De plus, une forte décentralisation permet de parer dans une large mesure au problème de l'enchevêtrement des compétences grâce à la séparation verticale des pouvoirs qu'elle assure. Elle instaure un mécanisme perfectionné de « checks and balances », de poids et contrepois, entre le centre et les collectivités territoriales et remplit une autre fonction essentielle, qui est de favoriser la concurrence entre les régions, source de créativité, d'émulation et d'innovation.

Enfin, une vraie régionalisation assure à la fois une protection des cultures et des identités régionales et permet aux régions de façonner leur cadre de vie de manière à préserver leurs particularités. La culture est à la base de tout et pas seulement la culture économique ou technique, et lorsqu'elle est double, nationale et régionale, elle en dédouble les impacts. C'est donc aussi par l'ancrage des régions, dans leur réalité géographique, historique et culturelle que l'on trouvera un nouvel élan.

Tout cela implique évidemment que les régions françaises seraient à doter de pouvoirs et de moyens bien supérieurs à ceux dont elles disposent actuellement. Et pour bien faire, ces pouvoirs et ces moyens devraient être adaptés aux situations régionales au cas par cas. Le dynamisme des hommes et des sociétés est directement conditionné par leur sentiment d'identité. La reconnaissance de la diversité constitue un puissant moteur de développement pour les individus et les sociétés, en ce qu'elle donne le goût de se distinguer et les forces pour y parvenir.



Focus sur la révolte fédéraliste : une lutte contre Paris

L'Assemblée nationale, appelée Convention¹⁰⁰, était constituée en 1793 de trois grands partis politiques : les girondins, le marais ou la plaine et les montagnards.

Les girondins constituaient le groupe le plus important. Ils étaient des républicains modérés, démocrates et libéraux, plutôt bourgeois et intellectuels de provinces, et proches des idées de Montesquieu. Les plus célèbres sont Condorcet, Vergniaud, Brissot et Madame Roland. De leur côté, les montagnards que l'on appellera plus tard les jacobins, étaient plutôt des bourgeois parisiens à l'écoute des sans-culottes issus du petit peuple et proches des idées de Rousseau. Les plus célèbres sont Danton, Marat et Robespierre. Le Marias s'alliait tantôt aux uns, tantôt aux autres.

Après l'exécution du roi, un enchaînement de circonstances va faire de 1793 l'année terrible. Conflit vers l'extérieur, soulèvements intérieurs, la Convention se déchire. Les girondins se méfiaient du peuple parisien et étaient d'avis que la Commune de Paris, un des organes principaux du pouvoir révolutionnaire et les sans-culottes exerçaient trop d'influence politique. Ils s'étaient opposés aux réformes politiques des Montagnards au motif qu'elles portaient atteinte aux droits de propriété et aux libertés publiques de 1789. Alors que les 83 départements étaient créés depuis peu, les girondins étaient d'avis que Paris ne devait représenter que 1/83ème du pouvoir.

Les 31 mai et 2 juin 80 000 sans-culottes appuyés par la Garde nationale exigent l'arrestation de girondins accusés, en raison de leur opposition à l'introduction d'un pouvoir politique fort et très centralisé, de trahison et de mener une contre-révolution. Les montagnards prirent le dessus et la Convention bascula. Une dictature s'installe.

Les Girondins, parfois appelés fédéralistes en raison de leurs idées de décentralisation du pouvoir, organisèrent un mouvement de résistance en dehors de Paris, dans les régions où ils bénéficiaient d'un important soutien. Ce mouvement sera appelé révolte fédéraliste.

Des affrontements violents, exacerbés par les problèmes sociaux sous-jacents se sont produits. Conflits à Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Rouen, villes où chaque faction avait une base sociale forte. La crise éclata

¹⁰⁰ En fait, une Constituante.

après l'expulsion de l'Assemblée et l'arrestation, le 2 juin 1793, de 29 députés girondins.

Dans ces grandes villes, dites fédéralistes, les édiles locaux purent rassembler suffisamment d'influence et de soutien pour empêcher la prise de contrôle des jacobins dans les villes. Ce ne fut pas le cas dans les villes plus petites.

L'insurrection girondine ou fédéraliste avait plusieurs centres régionaux; Normandie, Bretagne, Bordelais, Midi, Roussillon, Franche-Comté, Corse... principalement dans les villes de Rennes, Caen, Bordeaux, Montpellier, Nîmes, Avignon, Arles, Aix, Marseille, Toulon, Lyon, Dijon, Calvi, Ajaccio, Corte... Une soixantaine de départements furent touchés.

L'insurrection fut violemment réprimée. Armés de pouvoirs dictatoriaux, les représentants jacobins en mission dans les villes et départements ont réussi à réprimer les troubles. En mars 1793, un tribunal révolutionnaire est mis en place comme organe central de la répression. Le 5 septembre 1793, la Terreur est officiellement proclamée par la Convention.

Des exécutions massives ont lieu partout en France dans les zones de guerre civile. A Paris, le nombre de victimes s'élève à près de 3000. Il atteint plusieurs centaines de milliers dans tout le pays. En outre, environ un demi-million de personnes furent emprisonnées comme suspects pendant la Terreur de 1793/94. De plus, 130 000 à 150 000 Français émigrèrent.

Les Girondins furent guillotins sur les places publiques. Bientôt, ce sort s'abattit sur tous les opposants déclarés ou présumés au régime. Ce fut un véritable bain de sang dans toute la France. La Révolution, telle Saturne, mangeait ses enfants, selon une expression du Girondin Vergniaud montant à l'échafaud. Robespierre y passera lui-même le 27 juillet 1794. Aspirant à plus de sérénité, la France salua la fin de la dictature.

Contrairement à ce prétendent certains, les Girondins étaient ni antirépublicains ni contre-révolutionnaires. S'ils ont perdu face aux jacobins, c'est sans aucun doute parce qu'ils n'ont pas pu organiser leur mouvement au niveau du pays tout entier et que ce mouvement fut par trop hétéroclite. Ces événements se sont déroulés sur quelques mois seulement en 1793 et 1794.

La défaite des Girondins face aux Montagnards a marqué un moment crucial dans l'histoire de la Révolution française. Cette défaite a une signification plus spatiale, car elle représente la défaite de la province face à Paris et des

partisans d'une fédération de départements contre les partisans de la centralisation. Cette défaite aura un impact important sur l'histoire politique de la France.



Derniers moments des Girondins, 31 octobre 1793, huile sur toile de Carl Theodor von Piloty, 1880.

Focus sur l'Alsace

L'impensé français du fédéralisme et du régionalisme, en fait un non pensé ou un mal pensé en raison d'un conformisme ou d'une domination idéologiques, voire d'une pensée mécanique, revient à « inviter » l'Alsace à s'aligner sur un modèle jacobin qui se veut d'unir les mêmes, en l'occurrence des clones de « territoires » neutres d'histoires et de cultures propres et donc à se désapproprier de pans entiers de son identité. Or la France est diverse, il s'agirait de ne pas le nier, ou de prétendre l'oublier, mais d'en tirer parti, car les ressorts profonds de la créativité des sociétés se trouve dans la diversité, les sociétés se nourrissent de différences ; l'uniformité se traduit toujours par de la non-reconnaissance et donc par de la réduction, de la privation et de l'aliénation. En cela, elle est une erreur, voire une faute politique.

L'identité alsacienne affiche une forte composante géographique, une spatialité qui la construit, la renforce et la rend plus prégnante. La première identité de l'Alsace est géographique. L'Alsace est ce qu'elle est parce qu'elle est située là où elle est. L'Alsace n'est pas que l'extrémité orientale de la France, une fin de terre. Elle est aussi l'extrémité occidentale de la Mitteleuropa. Et c'est de cette situation que découle l'essentiel de ses

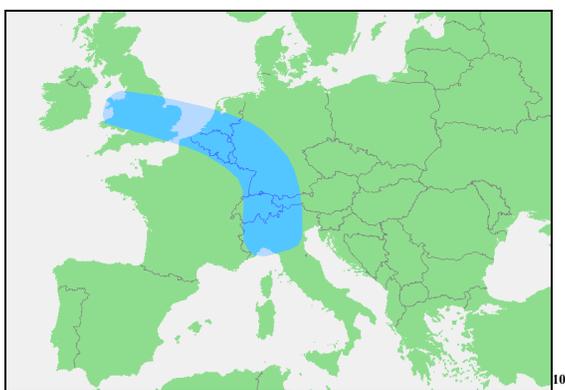
¹⁰¹ Par Karl von Piloty —

<https://twitter.com/VendeensChouans/status/1452270503398416399>, Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=111725263>

particularismes, qu'il s'agisse de langues, de culture, d'économie, d'écologie et d'interculturalité transfrontalière. La dimension transfrontalière est dans l'ADN de l'Alsace.

Au moment même où au niveau national l'amitié franco-allemande est proclamée en permanence, l'Alsace peut-elle accomplir son devoir historique et culturel, celui d'être le trait d'union ? Sert-elle de champ d'expérimentation de la coopération franco-allemande au quotidien ? Est-elle un exemple et une référence pour les autres États membres de l'Union européenne en la matière ?

L'atout géographique



Par son identité rhénane, l'Alsace s'intègre au cœur dans ce qui a été appelé la banane bleue, c'est-à-dire dans l'épine dorsale européenne et elle ouvre la France sur cet axe politique, économique et culturel.

L'Alsace a une forte identité rhénane. C'est une grande chance pour la France d'avoir un pays rhénan en son sein. Elle a tout intérêt à lui conserver sa « rhénanitude ». Dans cet espace, l'Alsace est entourée de pays francophones et de pays germanophones. Si elle ne veut pas tourner le dos à la moitié du monde qui l'environne, si elle veut vivre à 360 degrés et tirer pleinement profit de cette situation, les Alsaciennes et les Alsaciens doivent pouvoir être bilingues français-allemand¹⁰³.

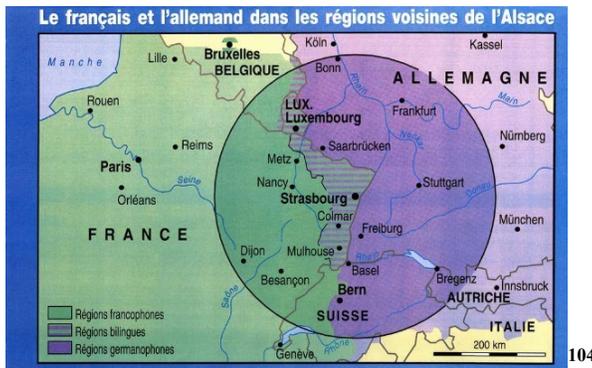
Un bilinguisme apaisé s'inscrivant dans une identité reconnue, elle-même apaisée est un bien collectif à forte efficacité sociale, économique et

¹⁰² <https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Blau-banane.png> / Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=749164>

¹⁰³ Partant de ce bilinguisme-là, l'anglais en particulier, c'est cadeau.

culturelle qui contribue au bien-être collectif. Derrière les langues, il y a la culture. La culture est à la base de tout et pas seulement la culture économique ou technique, et lorsqu'elle est double, elle en dédouble les impacts.

L'atout linguistique



Dans un rayon de 250 km autour de Strasbourg vivent 6 millions de francophones et 25 millions de germanophones. Ces citoyens au cœur de l'Europe sont répartis dans 6 pays : la France, la Suisse, l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique et l'Autriche.

Si l'Alsace été le lieu malheureux des antagonismes nationaux français et allemands, elle a aussi été le lieu heureux où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne. Ce faisant l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le postnationalisme qui rejette tout ethnisme. Elle est ouverture et non-repli, selon l'arithmétique $1+1=2$ et non moins un.

La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs (français, allemands proprement alsaciens et autres) qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne.

Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours

¹⁰⁴ Source : Office régional du bilinguisme-Regionalamt für die Zweisprachigkeit.

simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises.

Pourquoi plus d'identité. Une identité partagée et donc collective, autrement dit un agir et vivre ensemble voulu et construit et la possession d'un réseau durable de relations d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance qu'il fonde, constitue un véritable capital social. Plus l'identité collective est forte, plus le capital social sera fort et plus forte sera sa possibilité de faire fructifier le bien commun social, économique et culturel.

Parler de l'Alsace, c'est parler de la France et plus encore de l'Europe. Tout ce qui s'est fait en Europe s'est aussi fait en Alsace. L'Alsace est un concentré d'Europe, de ses heurs et de ses malheurs. Et comme l'Europe, l'Alsace est une et diverse. La France aussi. L'une de ses diversités a pour nom Alsace. Il reste à la France de la reconnaître entièrement et à l'Alsace d'être en mesure de la vivre pleinement. Pour ce faire, elle a besoin de - Plus d'Alsace -, c'est-à-dire de plus de pouvoirs et de moyens et donc d'exister au travers d'une institution pleine et entière. Le -Plus d'Alsace- sera alors un vrai plus pour les Alsaciens et pour la France.

Le dynamisme des hommes et des sociétés est directement conditionné par leur sentiment d'identité. La reconnaissance de la diversité constitue un puissant moteur de développement pour les individus et les sociétés, en ce qu'elle donne le goût de se distinguer et les forces pour y parvenir.

La France n'a jamais conduit en Alsace une politique à la hauteur des enjeux, obsédée qu'elle est par l'égalitarisme et coincée qu'elle est dans son centralisme, et l'Alsace n'a jamais disposé des pouvoirs et des moyens pour le faire. Que l'État relève le défi que l'Alsace lui lance, celui du nécessaire respect du principe de réalité géographique, historique, économique et culturel.

La démocratie ne requiert pas l'uniformité ! PK

L'Alsace doit beaucoup à la langue allemande et par conséquent à la culture qu'elle véhicule. On l'a bien un peu oublié ou alors refoulé, caché sous le tapis. La foule croissante des touristes qui viennent en Alsace se rend bien compte d'un certain exotisme, d'une vraie originalité. Si en Alsace on avait par le passé parlé une autre langue, la culture s'y serait développée différemment. Elle serait indéniablement autre.

Regardons par-dessus les Vosges et par-dessus le Rhin, comparons les maisons et l'habitat, les arts et traditions populaires, la culture de la table et le parler, les patronymes et la toponymie ... et de mille détails de la vie quotidienne¹⁰⁵ et relevons les différences et les ressemblances. Au-delà du Rhin, nombre de ressemblances, au-delà des Vosges pas mal de dissemblances. Nous ne disons pas mieux ou moins bien, mais autres !

Certes, nous vivons aujourd'hui un alignement sur des caractéristiques communes françaises et plus généralement mondiales, néanmoins il reste qu'une vraie différence alsacienne demeure. Elle est née d'un apport allemand ancien auquel s'est mêlé un apport français et bien d'autres encore pour faire ce qui plaît aujourd'hui de l'Alsace, un « beau jardin » aux essences variées portant de beaux fruits. La richesse est dans la différence, la différence est une richesse ! PK

¹⁰⁵ Exemples. Le paysan alsacien aiguisait sa faux différemment que le paysan outre-vosgien ; couvrait son toit avec d'autres tuiles, des « Biberschänz » ; consommait du raifort, du chou rouge cuit et des « Bretzel » ; se chauffait différemment ; dormait dans une alcôve dans des draps « Kelsch » ; sa maison avait un toit à 52 degrés et à débordement, ce qui fait encore aujourd'hui le charme des villages alsaciens, décorait sa « Stub » avec des peintures sous verre et à Noël avec un sapin, dégustait le « Oschterhàs » à Pâques ; alimentait son moulin à eau par le haut plutôt que par le bas, utilisait un « Leiterwàje » et non une charrette, gérait sa forêt en futaie plutôt qu'en taillis ou en clairière, utilisait un parler germanique et non roman, prenait un train qui roulait à droite ; était plutôt propriétaire que fermier ou métayer...

Comment la guerre a changé l'Europe

Jean-Paul-Picaper¹⁰⁶

L'an dernier, je relatais à un ami ukrainien, professeur à l'université de Kyiv,¹⁰⁷ qu'en uniforme d'appelé français, j'avais participé à des combats de nuit dans la forêt de Tegel à Berlin-Ouest. « *Ces manœuvres nous préparaient à une guerre contre les Russes qui heureusement n'a pas eu lieu* », lui dis-je. « *Moi, me répondit-il, j'ai participé comme appelé à des manœuvres dans l'armée soviétique. On nous préparait à la guerre contre vous, contre l'Ouest* ». Aujourd'hui, il peut dire avec nous « *Ex Oriente Bellum* », « La guerre vient de l'Est ».

Ce confrère est engagé volontaire dans la défense territoriale ukrainienne pour se battre contre les Russes. Les États du Centre et de l'Est de l'Europe ont fait volte-face pour échapper à une Russie dont ils n'attendaient rien de bon. Voyant le génocide (selon le mot de l'ONU) que Vladimir Vladimirovitch Poutine a infligé à la Tchétchénie pour la réinsérer de force en 1999-2000 dans sa « *Fédération de Russie* » qui n'a de fédération que le nom, ils ont au début du siècle cherché librement refuge dans l'OTAN et l'Union européenne. Ils connaissaient la Russie mieux que nous. Ils ont changé de camp et de cap. Les deux derniers, des neutres, la Suède et la Finlande, à juste titre, inquiètes, ont rejoint l'an dernier l'Alliance atlantique. L'obsession antiaméricaine de la gent politique française est tombée.

Au tournant du millénaire, les apparatchiks et les silovarques¹⁰⁸ étaient revenus au pouvoir à Moscou. Dès que Poutine a attaqué l'Ukraine en 2022, un million de Russes ou davantage, surtout des jeunes qualifiés, ont fui au Kazakhstan, en Géorgie, en Turquie, en Europe occidentale, en Israël, pour échapper à la conscription. Bonne idée. Ce ne serait plus possible maintenant. Sept millions de femmes ukrainiennes ont fui dans l'Union européenne avec une majorité d'enfants ukrainiens pour les éloigner des frappes russes. Selon le groupe de recherche *Chronicles* de l'opposant russe Aleksei Miniaïlo, basé à Moscou, le nombre de partisans de la guerre - ceux qui expriment une approbation "constante" de la guerre et souhaitent que

¹⁰⁶ Ancien correspondant du « Figaro » en Allemagne de 1974 à 2003, auteur notamment de « *Kommunikation und Propaganda in der DDR* » (1976) et de « *Berlin-Stasi* » (2009).

¹⁰⁷ Nous optons pour l'orthographe ukrainienne de Kiev : Kyiv.

¹⁰⁸ Les membres des services de renseignement, des forces armées et d'organismes étatiques chargés d'appliquer la loi par l'arbitraire et la coercition.

l'invasion se poursuive jusqu'à ce qu'elle ait atteint ses objectifs - a chuté de 22 % en février 2023 à 12 % en octobre. Il a sondé par téléphone 1 199 adultes dans toute la Russie entre le 17 et le 22 octobre 2023.

Loin de renoncer, Poutine a proclamé fin novembre 2023 qu'il veut augmenter de 15 % ses effectifs militaires, soit 170 000 hommes de plus « *à base de volontariat* ». Il le fait en améliorant fortement les soldes et en allongeant l'âge de conscription. La guerre s'enlise. Il ne lâche pas le morceau. Nous vivons, sur la rive du Rhin, non loin d'un volcan. La guerre sévit en Ukraine et en Israël, elle couve autour de l'Arménie qui vient de perdre un vaste territoire, le Haut-Karabakh. Épuration ethnique par l'Azerbaïdjan en prime. Poutine prendra-t-il la fuite en avant ?

D'autres dangers nous guettent, les pandémies que nous avons appris à combattre, le basculement climatique assez imprévisible. Nous devons limiter les dégâts de la guerre et neutraliser les stimuli idéologiques de l'impérialisme russe, religieux de l'impérialisme turc et iranien et du terrorisme islamiste tout en gardant un œil sur l'Arménie en danger et sur le promontoire démocratique israélien en terre hostile. N'oublions jamais l'Arménie qui disparaît de l'écran depuis que la guerre qui la guette est passée en veillesse et entre parenthèses.

De la Guerre froide à l'Ère de glace

Après la trêve due à l'effondrement de l'URSS en décembre 1991, suivie d'une phase de « coexistence glaciale » depuis 2008, la Russie a déterré en 2022 la hache de guerre contre sa voisine de l'Ouest qui manquait encore à son tableau de chasse. Elle avait déjà réingurgité la Tchétchénie en 2000, amputé la Géorgie de deux provinces en 2008 et vassalisé la Biélorussie en sauvant son dictateur, Alexandre Loukachenko, de trois révoltes populaires successives.

Revenons-nous à 43 ans de « Guerre Froide » comme celle entamée par Staline en 1947 ? Non, pire. Avec la « Guerre Froide bis » de Poutine, nous tombons de Charybde en Scylla sur une guerre de haute intensité en Europe. Poutine nous a piégés dans une « Ère de Glace » conforme à sa personnalité glaçante. Il n'émane de l'actuel maître du Kremlin ni empathie ni chaleur humaine. Il brandit volontiers la menace. Il n'hésite pas à « liquider » ses rivaux et contradicteurs quand il ne les enferme pas dans ses camps et prisons. Distant et froid, l'air ironique et matois, orateur monotone, il s'accroche aux illusions soviétiques perdues et cherche à faire de l'Ukraine un marchepied vers la domination du continent européen. Du coup, l'Europe unie sur son continent ne vit plus dans une ambiance sereine.

Flashback

Poutine a entrepris de corriger l'Histoire. Alors un *flashback* s'impose. En 1941-45, la Russie put se venger de l'Allemagne pour la trahison d'Hitler qui avait rompu le « *Pacte du diable* » germano-soviétique d'août 1939. Staline remporta sa « *grande guerre patriotique* » au prix fort, quelque 25 millions de soldats russes tués, autant que de victimes de sa terreur. Mais la Russie fut sauvée également par l'aide militaire des Américains. Parvenu en avril-mai 1945 jusqu'à Berlin et à l'Elbe, le dictateur russe les remercia dès février 1947 en ouvrant contre eux l'épreuve de force. Il voulait les décourager de rester en Europe. Sur fond « d'équilibre de la terreur » nucléaire à partir de 1949, l'URSS n'a pas atteint son double objectif : s'assujettir une Europe sans Américains. Ceux-ci n'ont pas abandonné l'Europe à son sort.

Cette « guerre sans la guerre » entre l'Est et l'Ouest, du moins sans effusion de sang en Europe, prit fin sans coup férir en 1989-90, suite au soulèvement des peuples européens soumis à l'URSS. Après une relative détente, l'héritier de Staline qui squatte¹⁰⁹ le Kremlin depuis l'an 2000, a entrepris de venger la Russie soviétique d'avoir été grugée - clame-t-il - par la diplomatie occidentale et reléguée dans ses anciennes limites territoriales. Or, le recul de l'URSS n'a pas résulté de ruses diplomatiques de l'Ouest, mais de l'effondrement de son économie centralisée et de la révolte de ses satellites pour se défaire du joug russe.

Dans le soulagement et l'euphorie des « dividendes de la paix » et de la « mondialisation heureuse », les Occidentaux crurent à une paix perpétuelle avec la Russie « décommunisée » en décembre 1991. En 2004, on entrebâilla à l'Ukraine, qui se sentait visée par « le Grand Frère », les portes de l'OTAN et de l'Union européenne, mais nos élus différèrent naïvement ces échéances pour ne pas compromettre les relations présumées bonnes avec Moscou. Malgré les lanceurs d'alerte, ils traitaient Poutine en « président normal ». La France et l'Allemagne mirent leur veto à l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN au sommet de Bucarest en avril 2008 contre la volonté des Américains de l'accueillir. Les Ukrainiens savaient, comme les Polonais, les Baltes, les Moldaves, les Géorgiens et d'autres en Europe centrale et orientale que la paix avec Moscou n'est jamais éternelle.

¹⁰⁹ Parce que les élections en Russie sont systématiquement truquées sous Poutine ce qui annule leur légitimité.

L'ère de glace

L'empoignade débuta par la guerre contre la Géorgie en août 2008, la russification de la Crimée et des escarmouches meurtrières de prétendus « séparatistes » russes dans le Donbass en avril 2014. Puis ce fut l'agression de l'armée du Kremlin en Ukraine en février 2022. Notre crédulité avait livré les Ukrainiens au Léviathan qui a cancérisé une partie de leur territoire. Une petite partie, heureusement, parce qu'au lieu de sombrer dans l'abatement, les Ukrainiens se défendirent héroïquement et stoppèrent seuls l'envahisseur dès les premiers jours de guerre. Six mois après, ils l'ont refoulé avec l'aide matérielle de l'OTAN. Mais pas jusque-là d'où il était parti. Cela s'avère difficile pour une armée ukrainienne qui encaisse de lourdes pertes, mais pas impossible tant la Russie est saignée et ruinée par sa propre guerre.

À cette heure, un cessez-le-feu négocié avec Poutine relève de l'utopie. Il attend un miracle satanique et espère conserver la Crimée et un bout d'Ukraine, comme il avait grignoté deux provinces de la Géorgie en échange de l'arrêt des combats en 2008. Aider l'Ukraine à survivre, voire à gagner la guerre, la protéger des frappes aériennes, c'est assurer notre propre survie dans la liberté avec autant de prospérité que possible en des temps difficiles, mais c'est aussi faire amende honorable pour nos erreurs. Nous n'avions rien vu venir. En 2022, l'Ouest tout entier¹¹⁰ a vite compris et soutenu l'autonomie et l'intégrité de l'Ukraine. L'Union européenne a agi avec unité et fluidité, alors que, dans les crises précédentes, économiques et financières, sanitaires et migratoires, il lui avait fallu du temps pour ajuster ses initiatives.

Poutine aurait-il attaqué l'Ukraine si elle avait été membre de l'OTAN ? Avec des « si », on peut refaire le monde. Ce fut une erreur à coup sûr de ne pas avoir ouvert plus tôt à Kyiv la porte de l'OTAN et de l'UE. Nous vivions dans une insouciance coupable. Nous refusions de voir la menace. Nous avons fermé les yeux comme l'on fait les Israéliens avant l'attaque du Hamas le 7 octobre 2023. L'Ukraine, elle, a résisté aux chants de sirènes russes et a fait du désir d'Europe sa religion. L'adhésion de l'Ukraine à l'UE renforcerait notre immunisation contre la tentation totalitaire que diffuse la Russie tout autour d'elle. Le centralisme vertical du régime poutinien est aux antipodes de la structure fédéraliste décentralisée, à laquelle nous aspirons dans l'UE.

¹¹⁰ C'est-à-dire les États membres de l'OTAN. Ils sont 31, 32 avec la Suède. Sauf les États-Unis et le Canada, ils sont tous sur le continent européen. Seuls des États européens adhèrent à l'OTAN. L'article 5 du traité de l'OTAN comporte une clause d'assistance mutuelle. Si un membre de l'OTAN est attaqué, l'OTAN se considère comme attaquée et doit lui porter secours.

La guerre comme catalyseur

La peur peut être bonne conseillère. La fracture infligée par la Russie soviétique à l'alliance de la Seconde Guerre mondiale en 1947 avait suscité la création d'une défense euro-américaine devenue en 1949 l'OTAN ou Pacte atlantique, et la formation, en 1950, d'une Europe occidentale économiquement puis politiquement unie jusqu'à la rive ouest de l'Elbe et dans Berlin-Ouest. La guerre de Poutine en 2022 a ranimé et renforcé ces assemblages protecteurs. Les deux conflits successifs en Europe déclenchés par le Kremlin aux XX^e et au XXI^e siècle ont donc contribué à forger une civilisation occidentale commune fière de ses libertés et distincte du despotisme oriental¹¹¹ sino-russe comme de la charia islamique.

Nous en prenons conscience. La menace militaire russe jointe à celle du terrorisme islamiste forge chez nous une sorte d'identité civilisationnelle. Elle est le catalyseur de l'unité de l'Occident. Mais nous devons corriger les faiblesses internes de nos démocraties encore mal agencées territorialement et étiolées par le poids du passé. En Allemagne, les stigmates du III^e Reich peuvent être paralysants. En France, le centralisme jacobin a remplacé l'absolutisme royal sans trouver un moyen terme. L'UE n'est pas la panacée si elle assume les fonctions de nos cités et régions, appauvrissant ainsi notre créativité. La démocratie ne doit être ni nivelatrice ni illimitée. Ce grand écart est difficile à gérer. Il nous rend vulnérables d'élection en élection, face à des dictatures dont il ne faut pas sous-estimer l'énergie et la continuité.

Reste que le renforcement de l'Alliance atlantique élargie, engendré par les guerres microcholines de Poutine, a produit chez nous une mutation positive. Nous voyons que l'épuration ethnique au Haut-Karabakh et le pogrom anti-israélien du Hamas soutenus en sous-main par Ankara et Téhéran ont été appréciés à Moscou. Sans tremper directement dans ces crimes de guerre dont la Cour pénale internationale devra connaître, la Russie et la Turquie étaient en connexion insidieuse avec les auteurs de guerre de Bakou¹¹² et de Gaza. Elles n'ont averti ni Erevan ni Tel-Aviv des attaques en préparation. Loin de critiquer le crime, Poutine et Erdogan ont accusé l'Ouest d'avoir

¹¹¹ On relit aujourd'hui les classiques laissés de côté dans l'euphorie qui suivit la fin de la Guerre Froide, tel l'Autrichien devenu britannique Karl Popper, « La société ouverte et ses ennemis », rédigé en 1943 en exil en Nouvelle-Zélande, paru en 1945 ; l'Allemand Karl A. Wittvogel. « Le despotisme oriental », paru en anglais en 1957, publié en 1964 en France ; et l'on considère que Samuel Huntington n'avait pas été trop pessimiste en publiant en 1996 « Le choc des civilisations ». C'était pourtant ce qu'on affirmait autour de l'an 2000.

¹¹² Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan dont le président est Ilham Aliiev, avec son épouse pour vice-présidente.

fomenté ces guerres alors que l'Ouest n'y était pour rien. Nous sommes habitués aux dénis de réalité du monde russe et du monde musulman.

Voyons le terrain tel qu'il est. Le découpage territorial Israël-Palestine (la Palestine elle-même est coupée en deux) n'est pas meilleur que l'était celui du Haut-Karabagh-Arménie et Azerbaïdjan. Peut-on améliorer cela, rien que cela ? Il faut sauver l'Arménie dont l'existence est remise en question par les néo-Ottomans. On ne voit guère comment la solution des « deux États » Israël et Palestine, présentée parfois comme miraculeuse, arrangerait tout. On n'enferme pas - sans vouloir offenser personne - chien et chat face à face sur un espace clos. Le regretté Henry Kissinger disait que le problème Palestine - Israël était insoluble et qu'il fallait seulement essayer de gagner du temps sans espérer de solution. Il existe effectivement des problèmes sans solutions.

Un concept renaît : le Monde libre

Mais il ne faut pas perdre espoir. En signant, le 25 juillet 1949, le Pacte Atlantique, le président américain Harry Truman avait créé le « *Monde libre, libre de crainte* », comme il le déclara. La Communauté Charbon acier (la CECA) des Français Robert Schuman et Jean Monnet, de l'Allemand Konrad Adenauer, fut l'œuvre éminente du Monde libre. Devenue Communauté économique européenne (CEE), puis Communauté européenne (CE), elle a abouti à l'actuelle Union européenne (UE) avec une monnaie à elle. La CECA, déclara Schuman, avait pour but premier de « *contribuer à la paix mondiale.* » Sa motivation seconde, voulue aussi par les États-Unis, fut la mise en œuvre de la réconciliation franco-allemande, tournant historique aussi stupéfiant que majeur. Le Monde libre revient aujourd'hui à l'avant-scène. Il est l'âme de l'Occident.

Les Européens retrouveront-ils l'esprit avant-gardiste des pères mythiques de l'Europe continentale et de l'OTAN transatlantique. Outre les susnommés, les fondateurs d'Europe furent le Luxembourgeois Joseph Bech, le Néerlandais Johan Willem Beyen, l'Italien Alcide De Gasperi, le Belge Paul-Henri Spaak, sans oublier la Française d'origine alsacienne Louise Weiss trop peu célébrée, mais qui a donné son nom au Bâtiment du Parlement européen de Strasbourg. Elle créa dans la future Eurométropole strasbourgeoise avec le sociologue Gaston Bouthoul, la première chaire de polémologie, analyse de la guerre ou art d'arrêter les guerres. Mais la polémologie n'étant pas la lecture de chevet de M. Poutine, il nous faut pour l'instant faire au cas par cas la guerre à la guerre.

Les offensives russes ont fait office de « fédérateur extérieur » d'un conglomérat défensif euro-américain. Par chance et par la volonté des États-Unis plus conscients des risques que certains gouvernements européens, l'OTAN avait survécu à sa victoire pacifique de 1989-90 et à la disparition du « Pacte de Varsovie », son ennemi soviétique. Nous avons assisté à sa dissolution à Prague le 1er juillet 1990. Aucun officier soviétique ne participait à la conférence de presse. En 2007-2008, la France de Nicolas Sarkozy est revenue dans l'OTAN que de Gaulle avait imprudemment quittée en 1965. Ainsi ne sommes-nous pas seuls face à une Russie qui n'a pas pris le bon tournant vers la démocratie et la prospérité pour tous, mais qui s'est en revanche armée de pied en cap.

Une ruse de guerre transparente

Nos yeux se sont dessillés d'un coup. Un résultat de nos amabilités envers Poutine est la guerre d'extermination que le leader russe mène contre l'Ukraine, ainsi que les deux guerres annexes déclenchées comme par contamination contre les Arméniens et contre Israël, les 19-20 septembre 2023 et le 7 octobre suivant. Les indices abondent sur les liens de ces trois agressions.

L'entraînement du Hamas pour l'attaque sordide des kibboutz avait débuté il y a deux ans, en 2021, quand Poutine préparait ses troupes et ses blindés pour attaquer l'Ukraine. À ce moment-là, le Qatar a abaissé son financement du Hamas et a passé le relais à Téhéran qui finance le groupe terroriste de Palestine à 90 %, tout en armant Poutine, notamment avec des drones kamikazes Shaed.

Les chefs du Hamas avaient été reçus à Moscou, des entretiens de Russes avaient eu lieu en Iran, puis à Beyrouth, et Poutine a renversé son alliance protectrice en faveur de l'Arménie au profit de l'Azerbaïdjan. L'homme lige de la Turquie et ennemi héréditaire des Arméniens, Ilham Aliev, avait signé à Moscou un accord d'achat-revente du pétrole russe deux jours avant l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe. Le 6 décembre dernier, revenant d'Arabie saoudite, Poutine a reçu à Moscou Ebrahim Raissi, le despote islamiste iranien, massacreur de son propre peuple.

C'est clair aussi que l'épuration ethnique du Haut-Karabakh arménien par les sicaires d'Aliev et le terrifiant massacre perpétré en Israël par le Hamas et la punition infligée par Tsahal servent à faire diversion de l'enlisement de la Russie en Ukraine. Elle peut poursuivre cet hiver, de ses positions retranchées dans le Donbass, l'abattage au missile et au drone de la population ukrainienne et le pilonnage de ses infrastructures énergétiques.

Cmais les menées impérialistes de la Russie de Poutine ont provoqué l'inverse de l'effet escompté par le Kremlin. Au lieu de séparer l'Europe des États-Unis, elles les ont ressoudés. Nos concitoyens craignent une IIIe guerre mondiale et au lieu de capituler cherchent le soutien des États-Unis. L'OTAN s'est étoffée : au Nord, et avec les Balkans de l'Ouest déjà partiellement intégrés dans l'UE, la Suisse, l'Autriche, l'Irlande pourraient à leur tour sortir de leur neutralité, même si le pas est loin d'être franchi. La guerre de Poutine a atténué les chamailleries internes de l'UE sur des questions mineures. La Hongrie fait encore des siennes, mais le focus est sur la défense de l'Ukraine et la drôle de paix qu'il faudra bien conclure après la guerre. Avec Vladimir Poutine ? Certainement non.

Seule la victoire de l'Ukraine garantirait une paix durable en Europe. Il serait temps que ce pays, modèle de déconcentration, débarrassé de ses profiteurs, reconstruit et cicatrisé, qui s'est sacrifié comme aucun autre en première ligne de l'Europe, entre dans l'UE après deux ans de noviciat. Pourquoi pas avant le 9 juin 2024, date des Européennes ? ¹¹³ Et qu'il s'ancre aussi dans l'OTAN pour sacraliser son territoire. Rappelons que les critères d'adhésion à l'UE avaient été définis en temps de paix, il y a fort longtemps. Emmanuel Macron a esquissé un autre modèle avec la Communauté politique européenne. Toujours est-il que nous ne pourrions plus exister désormais sans l'OTAN et l'UE qui sont nos assurances-vie face aux États titans du futur et au chaos planétaire. Avec son demi-milliard d'habitants, l'UE relativement prospère est le plus grand marché de la planète et une puissance militaire disposant d'ogives nucléaires, d'avions et sous-marins lanceurs d'engins. Elle peut leur tenir tête si elle reste fédérée.

Infiltration et illusion

Pourquoi la réconciliation a-t-elle fonctionné avec les Allemands en 1945-50 et non pas avec les Russes en 1990-2000 ? Peut-être étions-nous plus proches des Allemands que nous l'imaginions tandis que la fascination exercée par la culture russe était superficielle. Elle occultait sa propre destruction par la révolution bolchevique d'octobre 1917. Elle taisait le Samizdat et Chalamov, Soljenitsyne et Pasternak, et d'autres grands résistants antistaliniens. Plus de musique et de bondieuseries que de vérité historique ! Enfin, l'oligarchie de l'ancien régime soviétique, la Nomenklatura, était restée en place avec ses appareils répressifs, le KGB, renommé FSB en 1992, et l'armée et son service secret, le GRU. Sauf quelques exaltés et complotistes, nul n'apprécie ce genre de régime.

¹¹³ Avec la petite Moldavie, également candidate.

En 1995, je disais à un jeune Hongrois du Mouvement paneuropéen que la Guerre Froide s'était bien terminée. Sans une goutte de sang versée. « *Ne vous réjouissez pas trop vite, me dit-il. Mieux aurait valu que des têtes tombent. Vous serez peut-être déçu* ». Je fus un peu horrifié par ce propos. Pourtant, il a eu raison, pas pour les décapitations, bien sûr, mais pour la suite. Le petit capitaine du KGB résidant à Dresde en RDA qui avait dû faire sa valise et rentrer chez lui en 1989, a eu envie de revenir, une fois promu chef de ce service, puis président de Russie. Il avait bien vécu pendant cinq ans en suzerain en RDA.

Pour préparer son retour à Berlin, il a étoffé le réseau de désinformation et d'influence russe en Occident. « *La propagande russe en France n'a jamais été vraiment déracinée* », écrivait à l'été 2023 le journaliste Élie Guckert dans son livre : « *Dix ans de Propagande russe en France* ». ¹¹⁴ « *Elle tente toujours de brouiller notre vision du monde pour nous pousser à faire collectivement les mauvais choix (...) Son but est de nous dissuader de venir en aide à ceux qui luttent chaque jour contre l'agression russe* » (...) Dans sa « *guerre de Poutine contre l'information* », le Kremlin s'appuie sur une Cinquième colonne d'influenceurs infiltrée depuis de longues années dans l'Union européenne. L'idéologie de cette mouvance est incompatible avec notre démocratie, mais elle peut opérer impunément, car nous ne sommes pas en guerre officiellement avec la Russie.

Les manifestations pro-palestiniennes massives hurlant Allahou Akhbar au cœur de Paris et l'absence de manifestations contre les crimes de la Russie en Ukraine ont montré notre faiblesse face aux propagandes. La pauvreté des témoignages contre l'épuration ethnique au Haut-Karabakh et l'occultation rapide de la boucherie islamiste dans les Kibboutz d'Israël sont alarmantes. Au Haut-Karabakh, rayé de la carte, 120 000 personnes sur 150 000 furent expulsées sous la menace. Des massacres auraient eu lieu, filmés sur des portables dont les propriétaires se sont enfuis par les forêts hors de vue des drones turcs. On attend leurs témoignages. Mais les drames arméniens comme Israéliens ne mobilisent pas comme la Palestine gouvernée par les fusils du Hamas cachés dans ses tunnels. Poutine a compris qu'on pouvait faire allumer à tout instant la poudre de l'islamisme anti-européen, anti-arménien et antisémite sans se brûler les doigts. Sa propagande de service après-vente fonctionne dans les principaux États européens, France, Grande-Bretagne, Allemagne, et jusque sur les campus américains. complotisme et islamo-gauchisme font cause commune contre le Monde libre.

¹¹⁴ Élie Guckert. "Comment Poutine a conquis nos cerveaux". "Dix ans de propagande russe en France". Éd. Plon. Paris. Octobre 2023. 21,90 € .

Répondre par des faits

En évitant la contre-propagande, nous devons répliquer par la publication de faits à destination des peuples réduits à l'ignorance et au silence par l'information totalitaire d'État. Il faut monter « *le dessous des cartes* », comme le dit l'émission télévisée d'Emilie Aubry sur ARTE. Nous devons reconstruire inlassablement les ponts invisibles du numérique, creuser les tunnels de la vérité sous les murs du mensonge et de la censure.

Rappelons par exemple que la Russie avait elle-même garanti l'autodétermination et l'indépendance de l'Ukraine en signant avec elle plusieurs accords et traités. Faisant confiance, l'Ukraine lui avait rendu les armes nucléaires stationnées sur son sol. Les despotes craignent que leur population n'apprenne ce qui s'est vraiment passé. La guerre en Ukraine est menée par un homme poursuivi par la justice internationale pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. L'écocide s'ajoutera à probablement à son palmarès. Mais qui le rappelle ?

Selon le Baromètre arabe,¹¹⁵ seulement 29 % des Gazaouis faisaient confiance au Hamas avant le 7 octobre et pas plus de 24 % auraient voté pour Ismaïl Haniyeh, leader politique du Hamas installé confortablement au Qatar. Mieux, 44 % des Gazaouis n'accordaient aucune confiance au Hamas ; 31 % lui attribuaient leurs difficultés alimentaires ; 72 % le jugeaient corrompu. Alors, à quand l'éviction des bras armés de l'Iran, le Hamas de Gaza et le Hezbollah du Liban ? Les gens de Gaza, surtout les femmes, devraient être informés en détail de ce qu'ont fait des hommes du Hamas le 7 octobre 2023 en Israël.

Or, on les a vus jouer les auxiliaires de vie et les nounous pour rendre aux Israéliens leurs chers otages. Mais la foule palestinienne hurlait à la mort autour d'eux. Des âmes charitables sur le mondial de pétitions Avaaz, ont qualifié Gaza de « *jardin d'enfants* » sous les bombes, sans indiquer que le Hamas retenait les Gazaouis et leurs enfants en zone critique comme boucliers humains. Israël avertit pourtant par des essaims de tracts en arabe les civils de quitter la zone des bombardements. L'analyse des images ne va plus au fond des choses. L'information est fragmentaire, hâtive et déformée comme le sont les rumeurs sur les réseaux sociaux.

Rappelons le missile prétendu israélien tiré sur l'hôpital anglican Ahli Arab à Gaza. Preuves à la clé, c'était un missile égaré du Djihad islamique, retombé sur un parking, et non sur l'hôpital, tuant quelques dizaines de

¹¹⁵ Cité par la revue « Foreign Affairs ».

personnes, et non des centaines. Chaque tué est un drame, mais la vérité est sacrée. Or, la « rue arabe » n'en a pas démordu. Un missile sur un hôpital ne pouvait qu'être israélien et causer une foule de victimes. Vite exploité en format israélophobe, l'accident a provoqué un déferlement antijuif dans le monde. Ce « fake » a oblitéré la barbarie islamiste sans nom du 7 octobre 2023. Retenons ce jour-là ? C'est l'anniversaire de Poutine, 71 ans.

Le monde est sous tension. Les cerveaux en surchauffe. Le climat a basculé sur la planète, mais aussi dans l'imaginaire politique. La violence gangrène nos sociétés. Le mot le plus fréquemment entendu sur les ondes a été, ces dernières années, le mot « colère ». S'ajoute la « haine » marxiste anti-classes qui revient distillée par d'autres idéologies et religions. Toujours dans le vent, l'égérie des écologistes, Greta Thunberg, photographiée en 2022 avec l'affiche « *Stand for Ukraine* », s'est faite photographe en 2023 avec l'affiche « *Stand for Palestine* ». Un tourbillon d'autosuggestion culpabilisante, décolonialiste, doloriste ou wokiste fait tourner les girouettes. La « novlangue » masque le réel. À force de ne voir que leur écran, les jeunes sauront-ils encore décrypter le monde qui va leur tomber dessus comme une tornade ?

Sauver l'espace local du citoyen et de la citoyenne

Cependant, l'opinion publique européenne évolue aussi dans le bon sens, mue par le constat que « *trop, c'est trop* ». La manifestation du 12 octobre 2023 « *pour la République et contre l'antisémitisme* » a réuni près de 200 000 personnes en France, dont 5 000 à Strasbourg, toutes tendances confondues, extrême gauche mélenchonienne exceptée. Le président Macron a ébréché son auréole en ne marchant pas dans ses rangs avec ses deux prédécesseurs, Nicolas Sarkozy et François Hollande. Elle a conforté la majorité silencieuse française qui attend un référendum. IL faut faire confiance au peuple. Il n'est pas si sot qu'on le prétend.

Rishi Sunak a organisé en Grande-Bretagne des manifestations analogues pour contrebalancer les énormes défilés pro-palestiniens et pro-Hamas des jours précédents. L'Allemagne ne s'y est pas risquée, mais le chef du Parti libéral allemand et ministre Christian Lindner s'est prononcé pour une démocratie pugnace. L'engagement constant de la ministre allemande des Affaires étrangères, Annalena Baerbock, en faveur de l'Ukraine est aussi inébranlable que celui de l'ancienne ministre allemande de la Défense, Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, deux mères de famille en charge de l'avenir.

Par chance, les autocrates commettent des erreurs. Faute d'anticiper les séquences de sa voracité territoriale, Poutine a ressuscité une force qui avait mis son pays et le bloc soviétique à genoux : la liberté de parole et de pensée. Souvent négligée, elle peut dire aux peuples opprimés qu'il existe de meilleures politiques. Le Monde libre doit parler aux femmes et aux hommes dont la vie est menacée par les despotes. A celles et ceux de la révolution des parapluies à Hong Kong, de la révolte du Hirk à Alger, de l'opposition des étudiants turcs de l'université de Boğaziçi et de la révolte héroïque et émouvante « femme, vie, liberté » en Iran avec tant de victimes ! Sans parler de l'Afghanistan où les femmes sont déshumanisées et où le Pakistan a expédié 100 000 réfugiés afghans aux mains des bourreaux qui les attendent à la frontière.

Le monde est en mouvement. L'urgence est à l'action contre le terrorisme qui prolifère sur les marches de l'Europe et s'importe chez nous. Si l'ONU ne peut plus le faire, sauvons alors le soldat Sergueï, le soldat David et ce qui reste de l'antique Arménie. Fleurs et couronnes, discours émouvants, marches blanches et minutes de silence honorent les pauvres victimes, mais la vie continue. L'incertitude actuelle apporte des chances de réorganiser l'UE conformément aux impératifs de l'heure. Au lieu de régenter notre quotidien, de nous dicter comment cultiver nos salades, elle devrait se recentrer sur nos intérêts vitaux et existentiels : défense, énergie, santé et nourriture suffisante et payable. Les crises actuelles nous en ont fait prendre conscience. Ceci dit, l'UE doit nous laisser l'espace de respirer et vivre la démocratie locale et régionale. J-PP (Novembre-Décembre 2023 ©)



¹¹⁶ Par Spiridon Ion Cepleanu (francisation Pline) — Travail personnel, CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=116764962>

Föderalismus und Regionalismus aus Südtiroler Sicht.

Herbert Dorfmann¹¹⁷

Meine Damen und Herren, wie auf dem Programm angegeben, heiÙe ich Herbert Dorfmann. Ich komme aus Brixen (*Bressanone*), das in Südtirol in Italien liegt. Ich bin verheiratet und Vater von zwei Söhnen. Ich bin ausgebildeter Agronom und Abgeordneter im Europäischen Parlament für die Südtiroler Volkspartei (SVP).

Nach meiner Schulzeit habe ich an der *Università Cattolica del Sacro Cuore de Piacenza* in Mailand Agrarwissenschaften und -technologien studiert. Nachdem ich einige Zeit an der Landwirtschaftsschule in Auer unterrichtet hatte, übernahm ich die Leitung der Landwirtschaftsabteilung der Handelskammer in Bozen. Ich war Direktor des Südtiroler Bauernverbands.

Von 2005 bis 2009 war ich Bürgermeister meiner Heimatgemeinde Feldthurns (*Velturno*). Im selben Zeitraum war ich Generalsekretär des Verbands der Weinbauregionen Europas.

Im Juni 2009 kandidierte ich bei den Wahlen zum Europäischen Parlament und wurde gewählt. Ich trat der Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) im Parlament bei. Ich wurde 2014 und 2019 wiedergewählt.

Im Parlament habe ich heute die folgenden Funktionen inne : ich bin stellvertretender Vorsitzender der Parlamentarischen Versammlung Europa-Lateinamerika und Mitglied des Ausschusses für Landwirtschaft und ländliche Entwicklung, des Unterausschusses für Steuerangelegenheiten, der Delegation für die Beziehungen zu den Ländern der Andengemeinschaft, der Delegation für die Beziehungen zu den Ländern Südostasiens und der Vereinigung Südostasiatischer Nationen . Ich bin Stellvertreter im Haushaltsausschuss, im Ausschuss für Wirtschafts- und Währungsangelegenheiten und im Ausschuss für regionale Entwicklung. Außerdem bin ich Mitglied der Konferenz über die Zukunft Europas.

Im Europäischen Parlament vertrete ich natürlich Italien und vor allem Südtirol als Region Europas, und weil man das, was man für sich selbst will,

¹¹⁷ Député européen de la Südtiroler Volkspartei, parti populaire du Tyrol du Sud.

als kategorischen Imperativ auch für andere wollen muss, schließe ich mich dort der Stimme all jener an, die die Idee der Region und der Regionalisierung dort verteidigen wollen.

Kommen wir zum Thema Regionen/Europa.

Die Verbindung zwischen den Regionen und Europa ist komplex, was vor allem darauf zurückzuführen ist, dass das Begriffspaar Föderalismus/Regionalismus nicht wirklich präsent ist. Zu Beginn hatten die innerstaatlichen Regionen wenig Einfluss, einerseits wegen der Zentralisierung der Mitgliedstaaten und andererseits, weil der europäische Integrationsprozess nur die Staaten betraf. Die Regionen sind jedoch zu lokalen Akteuren für die Europäische Union geworden und die Europäische Union ist zu einem Katalysator für ihre Entwicklung geworden.

Der Europarat: Der Kongress der Gemeinden und Regionen

Der Kongress der Gemeinden und Regionen ist die gesamteuropäische politische Versammlung, die die lokalen und regionalen Gebietskörperschaften der 46 Mitgliedsstaaten des Europarates vertritt. Die Rolle des Kongresses besteht darin, die lokale und regionale Demokratie zu fördern, die lokale und regionale Regierungsführung zu verbessern und die kommunale Selbstverwaltung gemäß den in der Europäischen Charta der kommunalen Selbstverwaltung festgelegten Grundsätzen zu stärken. Der Kongress besteht aus zwei Kammern, der Kammer der Gemeinden und der Kammer der Regionen, und tritt zweimal jährlich zu einer Plenarsitzung im Palais de l'Europe in Straßburg zusammen, wo sich auch sein ständiges Sekretariat befindet.

Der Kongress der Gemeinden und Regionen setzt sich aus 612 Mitgliedern zusammen, die ein gewähltes Amt in einer lokalen oder regionalen Gebietskörperschaft in einem der Mitgliedsstaaten ausüben. Er ist daher ein bevorzugtes Forum für den politischen Dialog, in dem Vertreter lokaler und regionaler Gebietskörperschaften gemeinsame Themen diskutieren, Erfahrungen austauschen und in einen Dialog mit den nationalen Regierungen eintreten können. Er fördert die lokale und regionale Demokratie, die Dezentralisierung und Regionalisierung, die grenzüberschreitende Zusammenarbeit zwischen Städten und Regionen und die aktive Beteiligung der Bürger.

Die Europäische Union: Der Europäische Ausschuss der Regionen

Der Europäische Ausschuss der Regionen, der 1992 durch den Vertrag von Maastricht eingesetzt und am 9. März 1994 errichtet wurde, vertritt die lokalen und regionalen Gebietskörperschaften in der Europäischen Union. Seine Aufgabe besteht darin, subnationalen Einheiten wie Regionen, Grafschaften, Provinzen, Departements, Gemeinden und Städten eine direkte Stimme im institutionellen System der EU zu verleihen. Im Vorfeld seines 30-jährigen Bestehens feierte der Europäische Ausschuss der Regionen seine Entwicklung und seine Bedeutung für die politische Architektur der EU.

Die Europäische Union besteht aus 27 Mitgliedstaaten, die in 242 Regionen unterteilt sind. Diese Regionen weisen erhebliche Entwicklungsunterschiede auf. Um diesen Ungleichheiten entgegenzuwirken, führt die EU eine Politik des wirtschaftlichen, sozialen und territorialen Zusammenhalts ein. Ziel ist es, die Unterschiede in der sozioökonomischen Entwicklung zu verringern und die Solidarität zwischen den Regionen zu stärken. Dies bedeutet, dass die wohlhabenderen Regionen im Sinne einer Umverteilung zur Finanzierung der benachteiligten Regionen beitragen.

Innerhalb der Europäischen Union sind die regionalen Ungleichheiten nach wie vor signifikant. Es sollte jedoch hervorgehoben werden, dass dank der Kohäsionspolitik die weniger entwickelten Regionen Osteuropas aufholen. So ist das Pro-Kopf-BIP in den weniger entwickelten Regionen der EU deutlich gestiegen. Die Kohäsionspolitik hat hier in den letzten Jahrzehnten eine entscheidende Rolle gespielt.

Die Beziehungen zwischen Europa und den Regionen verdichteten sich mit der Gründung des Ausschusses der Regionen, aber auch mit der Schaffung von Agenturen zur Vertretung der Regionen in Brüssel. Gleichzeitig entwickelten sich zahlreiche interregionale Kooperationen, die oft grenzüberschreitend sind, wie die Euroregionen, die sich über mehrere Länder erstrecken.

Auch heute noch gibt es eine Vielzahl von Programmen für die Regionen, wie Interreg oder die Fonds Feder und ELER, die von den Regionen verwaltet werden. Diese Programme sind Teil der europäischen Strategie Horizont Europa, die von den Regionen verlangt, Spezialisierungspläne für ihr Gebiet zu erstellen.

Mit der Schaffung des Europäischen Ausschusses der Regionen wurde die Präsenz der regionalen Behörden im europäischen Aufbauwerk formalisiert.

Dennoch haben die lokalen und regionalen Gebietskörperschaften, die auf europäischer Ebene durch den Europäischen Ausschuss der Regionen vertreten werden, nicht den Einfluss auf den Entscheidungsprozess der Europäischen Union, den sie verdienen.

Auf dem Gipfeltreffen der Regionen und Städte in Marseille brachte der Europäische Ausschuss der Regionen seinen Wunsch zum Ausdruck, seine Entscheidungsbefugnis zu stärken, insbesondere durch eine schrittweise Neubewertung seiner beratenden Funktion, die Teilnahme an Trilog¹¹⁸ und die Gewährung einer formellen Rolle für die Regionalparlamente im europäischen Gesetzgebungsprozess.

Europarat und Europäische Union

2005 schlossen der Kongress der Gemeinden und Regionen des Europarats und der Ausschuss der Regionen der Europäischen Union ein Kooperationsabkommen. Diese wurde 2009 ergänzt und 2018 überarbeitet, um die Bereiche und Methoden der Zusammenarbeit zwischen den beiden Institutionen im allgemeineren Rahmen des 2007 zwischen der Europäischen Union und dem Europarat unterzeichneten *Memorandum of Understanding*¹¹⁹ zu formalisieren. Die Kooperationsvereinbarung bekräftigt insbesondere den Grundsatz der Komplementarität zwischen dem Kongress und dem Ausschuss der Regionen sowie die gegenseitige Achtung ihrer Zuständigkeiten.

Jedes Jahr treffen sich Vertreter des Kongresses und des Ausschusses der Regionen. Diese Gruppe besteht aus dem Präsidenten des Kongresses, den Vorsitzenden seiner beiden Kammern, dem Präsidenten des Ausschusses der Regionen, seinem Ersten Vizepräsidenten und dem Vorsitzenden der CIVEX-Kommission¹²⁰. Ihre Hauptaufgabe besteht darin, die Verbindung zwischen den beiden Institutionen aufrechtzuerhalten und die thematischen Prioritäten für ihre Zusammenarbeit festzulegen.

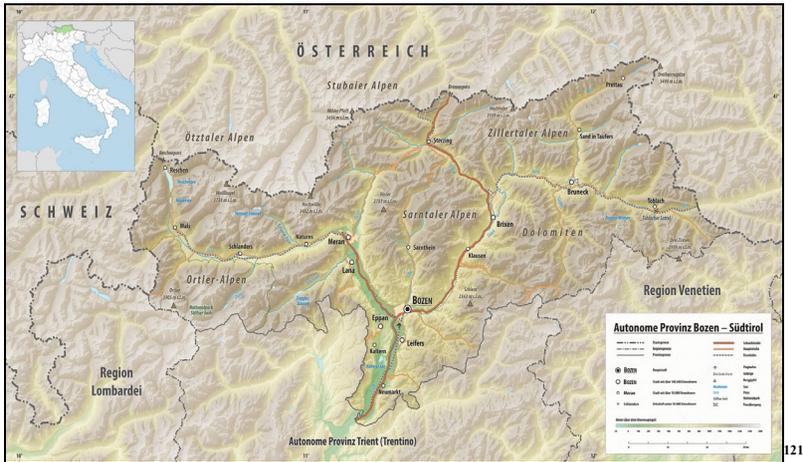
¹¹⁸ Verhandlungstreffen zwischen Vertretern der 3 am EU-Gesetzgebungsprozess beteiligten Organe.

¹¹⁹ Absichtserklärung.

¹²⁰ Diese Kommission ist für die Koordinierung der Arbeiten des Ausschusses der Regionen zu konstitutionellen und institutionellen Fragen, einschließlich der Zukunft Europas, zuständig,

Kommen wir zum Südtirol

Südtirol (italienisch Alto Adige) ist eine vollständig bergige Region, die von den Alpen und den Dolomiten geprägt ist und südlich des Brennerpasses liegt. Er grenzt im Norden und Osten an Österreich, im Westen an die Schweiz, im Südosten an Venetien, im Süden an die autonome Provinz Trient (Trentino) und im Südwesten an die Lombardei.



Südtirol

Institutionell trägt Südtirol den Namen Autonome Provinz Bozen-Südtirol. Auf Italienisch trägt er den Titel: Provincia Autonoma di Bolzano - Alto Adige, auf Ladinisch: Provinzia Autonoma de Bulsan - Südtirol. Im Französischen ist er unter dem Namen Haut-Adige, Tirol du Sud bekannt. Es handelt sich um eine italienische Provinz, die Teil der Autonomen Region Trentino-Südtirol ist. 2001 sind beide Namen, Alto Adige (italienisch) und Südtirol (deutsch), in der italienischen Verfassung enthalten. Er hat eine Fläche: 7400 km² (Elsass 8200 km²). Die Hauptstadt ist Bozen.

Die Gesamtbevölkerung betrug im Jahr 2020 533715, davon 52000 Ausländer. Die Bevölkerung der drei größten Städten betrug in Bozen 107760, Meran 41174 und Brixen 22853.

Das BIP pro Kopf betrug 48076 € (Italien 30051; EU: 31310). Der Dienstleistungssektor macht 36% aus, die Landwirtschaft 29%, die Industrie

¹²¹ Von Tschubby - Eigenes Werk, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=84327174>

21% und der Tourismus 14%. Die Arbeitslosigkeit beträgt 2,9%, davon 6,8% Jugendliche (Italien 10%, davon 22% Jugendliche).

Laut den Daten von Eurostat gehört die Provinz Bozen seit Jahren konstant zu den 25 reichsten Regionen Europas. In Italien nimmt sie sogar unangefochten den ersten Platz ein. Die Arbeitslosenquote ist niedriger als in den benachbarten Regionen. Der Tourismus, der Wein- und Obstanbau, die Selbstverwaltung der Region und natürlich die Motivation der Südtiroler haben in den letzten 50 Jahren zur Expansion und zum Wohlstand der Region beigetragen, obwohl es in Südtirol nur wenige Industriebetriebe gibt. Dank des Autonomiestatus werden die öffentlichen Gelder an der richtigen Stelle eingesetzt. Die Brückenfunktion zwischen Nord und Süd stärkt die Wirtschaft ebenso wie die Doppel- oder sogar Dreifachkultur¹²². Und mit der wirtschaftlichen Prosperität ist auch die kollektive Identität gewachsen.

Die Mehrheit der Einwohner ist deutschsprachig und spricht in der Regel einen deutschen Dialekt aus der bayerischen Gruppe, der als „Südtirolerisch“ bezeichnet wird. Ein gutes Viertel der Bevölkerung ist italienischsprachig, während eine kleine Minderheit ladinischsprachig ist¹²³. Der Anteil der Deutschsprachigen beträgt 69,4%, der der Italienischsprachigen 26,1% und der der Ladinischsprachigen (Rätoromanischsprachigen) 4,5% der Bevölkerung.

Ein wesentliches Merkmal Südtirols ist sein politischer Status, ein Status, der sich ständig verändert.

Um Südtirol richtig zu verstehen, muss man seine Geschichte des Landes in den letzten 100 Jahren kennen,

Durch den Vertrag von Saint-Germain von 1919 wurde der südliche Teil Tirols Italien zugesprochen. Dieser Vertrag legte die Staatsgrenze zwischen Italien und dem kleinen, neu entstehenden Land Österreich neu fest, d. h. von dem, was vom ehemaligen österreichisch-ungarischen Kaiserreich übrig geblieben war. Nach dem Ersten Weltkrieg war der einzige große deutschsprachige Teil, der nicht Teil des neuen österreichischen Staates wurde, tatsächlich Südtirol. 200.000 Deutsche wurden unfreiwillig in Italien

¹²² Es gibt klare Indikatoren dafür, dass die Kultur positive Auswirkungen auf die Wirtschaft eines Landes hat, und zwar umso mehr, je anerkannter und entwickelter sie ist.

¹²³ Eine romanische Sprache aus der rätoromanischen Gruppe.

integriert, da die italienische Delegation argumentiert hatte, dass die Wasserscheide am Brennerpass eine natürliche Grenze Italiens sei¹²⁴.

Mit der Machtübernahme der Faschisten im Jahr 1922 begann in Südtirol die Zwangsitilianisierung. Das faschistische Regime versuchte sie durchzusetzen, indem es die Einwanderung aus anderen italienischen Regionen förderte und insbesondere den einsprachigen Unterricht in den Schulen durchsetzte. Dies führte zu Protesten und Ressentiments der deutschsprachigen Einwohner sowie zu heimlichem Unterricht in den „Katakombenschulen“¹²⁵.

1939 wurde die deutschsprachige Bevölkerung nach einem Abkommen zwischen Hitler und Mussolini aufgefordert, entweder das Land in Richtung Deutschland zu verlassen oder im Land zu bleiben, aber ihre Identität aufzugeben. 75.000 verließen das Land tatsächlich. Viele von ihnen kehrten nach 1945 zurück.

1946 verweigerten die Alliierten den Südtirolern die Selbstbestimmung, zwangen Italien und Österreich jedoch, über die Zukunft Südtirols zu verhandeln. Im Vertrag von Paris, der von dem Italiener De Gasperi und dem Österreicher Gruber im selben Jahr unterzeichnet wurde, einigten sich die beiden Länder auf die Entwicklung der Sprache, der Kultur und der Wirtschaft.

1957 fand auf Schloss Sigmundskron eine große Demonstration mit 35.000 Teilnehmern statt, die wenn nicht für eine Rückkehr zu Österreich, so doch für eine weitgehende Autonomie war.

Anfang der 1960er Jahre kam es in Südtirol zu starken Spannungen, darunter Sabotageakte an Dutzenden von Strommasten und Anschläge auf öffentliche Einrichtungen. Österreich ruft die Vereinten Nationen wegen Nichteinhaltung des Abkommens von 1946 an.

Anfang der 1970er Jahre wird der Fall Südtirols bei den Vereinten Nationen zur Diskussion gestellt. Rom, Wien und Bozen nehmen Verhandlungen auf,

¹²⁴ Eine Kriegstrophäe für Italien als Ausgleich für seinen Kriegseintritt 1915 an der Seite des Dreifachbundes. Doch nicht alle italienischen Forderungen wurden erfüllt und der Sieg wurde als "verstümmelter Sieg" empfunden, was die nationalistische Agitation und den Aufstieg Mussolinis begünstigte.

¹²⁵ Es war eine illegale Einrichtung, die während des Faschismus in Südtirol geschaffen wurde, um die systematische Unterweisung von Schülern in deren Muttersprache (Deutsch) zu gewährleisten. Rund 30.000 Schüler waren betroffen.

die 1972 zum zweiten Autonomiestatut führen, das in einem Paket den drei Sprachgruppen Gleichbehandlung und Schutz gewährt.

1992 nehmen Rom und Wien die Einhaltung des Minderheitenschutzes vor den Vereinten Nationen zur Kenntnis. Die Spannungen haben sich aufgrund der sozialen, wirtschaftlichen und kulturellen Entwicklung abgebaut. Die Beruhigung und die Anerkennung der Identitäten trugen wesentlich dazu bei, dass die 1990er Jahre für den Aufbau von Wohlstand in Südtirol entscheidend waren.

Nach dem Beitritt Österreichs zur Europäischen Union und dem Inkrafttreten des Schengener Abkommens wird der Brennerzaun 1998 beseitigt.

Ab 2011 wurde die Autonomie schrittweise ausgebaut und gefestigt. Die grenzüberschreitende Zusammenarbeit wird in Form eines Europäischen Verbunds für territoriale Zusammenarbeit ausgebaut, der die Euro-Region Tirol-Südtirol-Trentino umfasst. Tirol ist österreichisch, Südtirol bildet eine Provinz ebenso wie das Trentino in Italien. Die beiden letzteren bilden die Region Trentino-Südtirol. Historischer Hintergrund: Südtirol und Trentino gehörten vor 1918 zu Österreich bzw. zu Tirol. Das italienischsprachige Trentino wird dabei manchmal als Welsch-Tirol bezeichnet.

Der Sicherheitspakt von 2014, eine neue Finanzregelung mit dem italienischen Staat, garantiert Südtirol eine feste Beteiligung an der Zinslast des Staates und die Umkehrung des bisherigen Steuereinzugsprinzips.

Ein Verfassungsgesetz stärkt 2017 die Rechte der ladinischsprachigen Gemeinschaft. Es setzt einigen Diskriminierungen ein Ende.

Politischer Status von Südtirol, wer macht was:

Zuständigkeiten des Staates (italienisch) : Verteidigung, Polizei, Justiz, Währung und Einwanderung.

Primäre Zuständigkeiten Südtirols: Kultur, Berufsbildung, Kindergärten, Soziales, Straßen, Bauwesen, öffentlicher Verkehr, Tourismus, Handwerk, Landwirtschaft, Zivilschutz, Naturparks. In diesen Bereichen kann Südtirol Gesetze erlassen. Die daraus resultierenden Gesetze müssen natürlich mit der italienischen Verfassung übereinstimmen.

Südtirols tertiäre Kompetenz: Beschäftigung. In diesem Bereich kann Südtirol die staatlichen Gesetzgebungen nur ergänzen.



Der Landtag in Bozen

Spielregeln des Zusammenlebens: „Proporz“¹²⁶ und Sprachgruppenzugehörigkeitserklärung¹²⁷.

Das Zusammenleben der drei Sprachgruppen in Südtirol stützt sich auf ein komplexes und differenziertes Rechtssystem, das Postenrotation, paritätische Besetzung von Organen und proportionale Vertretung aller Sprachgruppen miteinander verbindet:

- Proportionalität der Sprachgruppen im öffentlichen Dienst und im Regierungssystem.
- Zweisprachigkeit in der Verwaltung und im öffentlichen Dienst, Zwei- und Dreisprachigkeit der geografischen Bezeichnung.
- Unterricht in der Muttersprache.

Der Haushalt

Aus den Mitteln des Südtiroler Haushalts wird eine Reihe von Zuständigkeiten finanziert, darunter das gesamte Bildungssystem von der

¹²⁶ Verhältnismäßigkeit.

¹²⁷ Erklärung der Zugehörigkeit zu einer Sprachgruppe. Um bei der Post oder den Eisenbahnen arbeiten zu können, reicht es nicht aus, ein Zertifikat über Zwei- oder Dreisprachigkeit (für Ladinler) vorzulegen, sondern man muss zunächst eine Erklärung über die Zugehörigkeit zu einer Sprachgruppe vorlegen. Alle zehn Jahre wird bei der offiziellen Volkszählung die Stärke der drei Sprachgruppen ermittelt. Stellen im öffentlichen Dienst und bestimmte Sozialleistungen werden nach dem ermittelten Schlüssel vergeben, um eine möglichst gerechte Verteilung auf die drei Sprachgruppen zu gewährleisten.

Vorschule bis zur Universität, das Gesundheits- und Sozialwesen sowie die Verwaltung des gesamten nationalen und regionalen Straßennetzes.

Der Haushalt Südtirols beläuft sich derzeit auf rund sechs Milliarden Euro pro Jahr. Er wird aus den Steuereinnahmen gespeist, die innerhalb Südtirols generiert werden. Neun Zehntel dieser Einnahmen bleiben im Land, das restliche Zehntel wird nach Rom überwiesen.

Die Ausgaben waren 2020:

- Bildung: 942 Millionen Euro.
- Gesundheit: 1,5 Milliarden Euro.
- Soziales: 573 Millionen Euro.
- Verkehr: 447 Millionen Euro.

Sprachen im Unterricht

Es gibt sogenannte deutsche, italienische und ladinische Schulen. Der oft zitierte Artikel 19 des Autonomiestatuts von Südtirol besagt, dass der Unterricht in der Muttersprache des Schülers erteilt wird. So werden in deutschen Schulen alle Fächer auf Deutsch (Lehr- und Unterrichtssprache) unterrichtet, während Italienisch den Status einer Unterrichtssprache hat. In den italienischen Schulen ist es umgekehrt. Der zweisprachige Unterricht (zwei Unterrichtssprachen) existiert nur als Schulversuch. Er war politisch nicht erwünscht, da die deutschsprachige Bevölkerung eine schleichende Assimilation befürchtete. Nur die ladinischen Schulen sind paritätisch deutsch-italienisch zweisprachig mit Ladinisch als Umgangssprache und mit Unterricht in der ladinischen Sprache.

Für die einen, die große Mehrheit, garantiert das sogenannte Muttersprachenprinzip das Überleben der Sprachgruppe, für die anderen wurde es zu einem Hindernis. Vor allem gemischte Familien stehen vor der schwierigen Wahl, in welche Schule sie ihr Kind schicken sollen. In den Städten strömen Italienischsprachige in deutschsprachige Schulen, in der Hoffnung, dass die Kinder perfekt zweisprachig aufwachsen und es dadurch leichter haben, einen Job zu finden. Die paritätische Zweisprachigkeit wird zwar nicht von allen gewünscht, sollte aber dennoch jedem angeboten werden können, der sie wünscht.

Zweisprachigkeit in der Öffentlichkeit

Deutsch und Italienisch sind in Südtirol gleichwertige Amtssprachen, ebenso wie Ladinisch in den ladinischen Tälern Gröden und Gadertal. Das bedeutet, dass in Südtirol jeder seine Muttersprache verwenden kann, sei es am Schalter der Behörde, im Krankenhaus, vor Gericht oder bei der Polizei.

Dies ist natürlich mit einem hohen Verwaltungsaufwand verbunden. Personen, die nicht aus Südtirol stammen, fällt sofort auf, dass alle öffentlichen Mitteilungen und Dokumente, vom Führerschein und Personalausweis bis hin zu ärztlichen Attesten und Beschlüssen der Landesregierung, in beiden Sprachen abgefasst sind. Beamte, egal ob Reinigungskraft oder Arzt, müssen daher (auf dem Papier) die andere Landessprache beherrschen, und zwar je nach dem für die Stelle erforderlichen Bildungsniveau. Bewerber für den öffentlichen Dienst müssen ein Zertifikat über ihre Zweisprachigkeit erworben und einen Sprachtest absolviert haben.

Focus

I. Universität

Die Freie Universität Bozena wurde 1997 gegründet. Sie ist dreisprachig: Lehrkräfte und Studierende kommunizieren auf Deutsch, Italienisch und Englisch. Sie besteht aus einem Campus in Bozen, Brixen und Bruneck. Seit einem Vierteljahrhundert bildet der Campus in Brixen nicht nur den pädagogischen Nachwuchs aus, d. h. Lehrer für Kindergärten und Grundschulen in Südtirol, sondern bereitet junge Menschen auch auf Aufgaben in den Bereichen Sozialpädagogik, Sozialarbeit, Kommunikation und Kulturwissenschaften vor. Dabei geht es um Forschung und Wissenstransfer zu Herausforderungen wie Inklusion, Bildung in der Familie, Spracherwerb und Sprachkompetenz in einem mehrsprachigen Umfeld, Gemeindeentwicklung, ökosozialer Wandel oder soziale und kulturelle Dynamiken im Zusammenhang mit sozialen Ungleichheiten.

II. Tageszeitungen und Zeitschriften

Es bestehen drei Tageszeitungen:

- die „Dolomiten“, Tagblatt der Südtiroler, erscheint auf Deutsch und in geringerem Umfang auch auf Ladinisch,
- die „Alto Adige“ in italienischer Sprache.
- und die neue südtiroler „Tageszeitung“.

Die regionalen Wochenzeitungen sind u.a. folgende:

- ff das Südtiroler Wochenmagazin
- Katholisches Sonntagsblatt
- Südtirol Panorama
- La Usc di Ladins (Die Stimme der Ladiner)
- ...

III. Öffentlich-rechtliche Rundfunkanstalten¹²⁸

Die öffentlich-rechtliche Rai - Radiotelevisione Italiana verfügt über drei eigenständige redaktionelle Abteilungen im Rai-Radiohaus in Bozen. Rai Südtirol strahlt sein gesamtes Programm in deutscher Sprache über einen eigenen Radiokanal aus. Die von Rai Ladinia produzierten Radiosendungen in ladinischer Sprache werden ebenfalls auf demselben Radiokanal ausgestrahlt. Rai Alto Adige produziert italienischsprachige Sendungen mit regionalem Inhalt.

IV. Öffentliche Fernsehsender¹²⁹

V. Banken

Es bestehen u.a.:

- die Südtirol Bank
- die Raiffeisen Landesbank Südtirol AG
- die Südtiroler Volksbank
- die Südtiroler Sparkasse
- die Finanz Südtirol-Alto Adige
- die Prader Bank AG

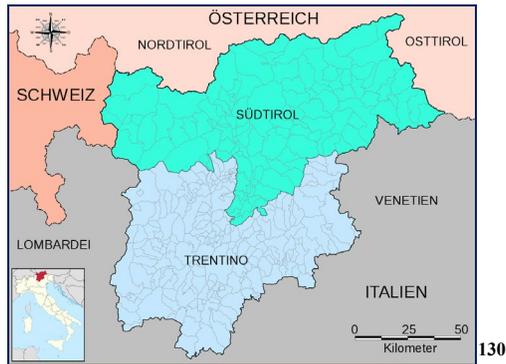
...

¹²⁸ Über den DAB+-Standard (Digital Audio Broadcasting) werden sehr viele öffentlich-rechtliche Sender aus Südtirol, Österreich, Bayern oder der Schweiz ausgestrahlt, dazu kommen noch private Sender aus Südtirol oder Italien. In Südtirol gibt es zahlreiche lokale Radiosender, die in den verschiedenen Sprachen des Bundeslandes senden.

Der Österreichische Rundfunk (ÖRF) unterhält in Bozen eine Außenstelle des Landesstudios Tirol, wo die regionale Nachrichtensendung "Südtirol heute" produziert wird.

Die Rundfunk-Anstalt Südtirol (RAS) strahlt über DVB-T mehrere deutsch-österreichische oder schweizerische Sender aus. Die landesweiten öffentlich-rechtlichen Fernsehsender Italiens sowie die italienischen Privatsender können über ihre eigenen Sendernetze empfangen werden. Online-Medien spielen eine zunehmend wichtige Rolle bei der regionalen Information. Die am häufigsten aufgerufene Nachrichtenseite ist Südtirol Online.

¹²⁹ Rai - Radiotelevisione Italiana Drei redaktionell unabhängige Abteilungen operieren im Rai-Radiohaus in Bozen. Rai Südtirol strahlt seine deutschsprachigen Fernsehsendungen, darunter die täglichen Nachrichten, auf einem eigenen Fernsehkanal aus. Das ladinischsprachige Programm von Rai Ladinia, darunter die Sendung TRaiL mit lokalen Nachrichten, wird ebenfalls auf demselben Fernsehkanal ausgestrahlt. Rai Alto Adige beliefert Rai 3 mit italienischsprachigen Sendungen mit regionalem Inhalt.



Die Region Trentino-Südtirol

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit. HB

Quellen:

- Auckenthaler A., Entsehung und Entwicklung der Südtiroler Autonomie, Dokumentation der Autonomen Provinz Südtirol, 2017.
- Weitere Dokumentation aus der Autonomen Provinz Südtirol, 2022.
- Mazohl B. Steiniger R., Geschichte Südtirols, C-H-Beck, Munich, 2020.
- Radius, Magazin für die Europaregion Tirol, Nr. 4, Juni 2023.
- Righi L. Wallisch, Südtirol Verstehen, Folio Verlag, Wien-Bolzano, 2017.
- Wikipédia.

¹³⁰ Von Map_of_municipalities_of_Trentino-Alto_Adige-Südtirol_-_Italy.svg: M.casanovathis file:Furfur - Diese Datei enthält Elemente, die von folgender Datei entnommen oder adaptiert wurden:, CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=63372810>

Evolution de la régionalisation en Europe

Jean-Pierre Berg¹³¹

La régionalisation, c'est-à-dire, l'attribution de compétences propres à des espaces géographiques intermédiaires entre le niveau des États et le niveau communal est un sujet d'actualité en Europe depuis 50 ans. En France, elle est un « Dauerbrenner »¹³². Dernière péripétie : la réforme de 2015 avec la réduction du nombre de régions et la disparition de la région alsace, engloutie dans le « grand est » et création de la CeA en 2021. J'espère qu'un jour prochain, nous pourrons inverser le cours actuel des choses, car ce qu'une loi a fait une autre loi peut le défaire (dixit Pierre. Klein). Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas accepter cette situation. Je vous propose de regarder au-dessus de la clôture française en cette période de repli national pour examiner brièvement l'évolution de la régionalisation en Europe.

Pour mémoire, la régionalisation ne concerne pas vraiment les États fédéraux qui par définition sont plus que régionalisés et les États membres, dont la petite taille (Luxembourg, Malte, les Pays baltes, Slovaquie), ou dont la faible population sur de grandes superficies (Suède, Finlande...) ne justifie pas un processus de régionalisation.

Période allant de la fin des années 1980 à 2000

Cette période a été très positive pour la régionalisation en Europe, alors que la période qui a suivi a été plus difficile. Il faut noter que cette première période a aussi été marquée par l'approfondissement de la construction européenne. Ce sont les années Delors (1985/1995), avec, c'est en 1992 le traité de Maastricht et la réalisation du marché unique, c'est aussi l'introduction de l'euro en 2002, c'est également, la mise en place de politiques d'accompagnement vigoureuses (fonds structurels /environnement/ recherche). La mise en œuvre de ces programmes nécessitait un partenariat avec les autorités régionales et locales. Cette approche nouvelle voulue par Jacques Delors a été un stimulant qui a incité à la régionalisation.

¹³¹ Ancien chef de cabinet du président du Comité des Régions de la Commission européenne.

¹³² Poêle à combustion lente.

La période que nous vivons depuis 2005 est plus difficile

Elle est marquée par :

- l'échec du référendum sur la constitution européenne en France et aux Pays-Bas en 2005 ;
- les conséquences de l'élargissement en 2004 et 2007 aux pays d'Europe centrale et orientale ;
- les conséquences de la crise financière et économique déclenchée en 2007/2008 aux États-Unis (subprimes) ;
- les conséquences des négociations du Brexit à partir de 2016 ;
- les conséquences de la pandémie qui sévit depuis début 2020.

Tout cela a conduit nos dirigeants à avoir d'autres préoccupations face à une augmentation généralisée des déficits publics et donc de l'endettement (permis par la suspension actuelle des règles budgétaires). Dans ce contexte il faut noter que dans les années 1990 plusieurs pays ont pris des mesures pour régionaliser, pourquoi ?

Deux raisons expliquent cette démarche

L'efficacité

Tous les États se sont rendu compte que dans l'Europe sans frontières du marché unique, ce ne sont pas seulement les entreprises qui sont en concurrence, mais aussi les États et leurs structures politiques et administratives (villes, provinces, régions.). Les citoyens/contribuables ont poussé la classe politique à rationaliser les structures administratives, à trouver l'organisation la plus efficace, celle qui permet de faire le plus d'économies tout en étant performante.

Les États qui n'ont pas fait les réformes nécessaires ont des dépenses administratives de fonctionnement par habitant plus importantes que les États vertueux. Ces derniers peuvent utiliser les économies budgétaires faites suite aux réformes pour stimuler l'investissement productif pour s'attaquer aux problèmes actuels : environnement, climat, énergies, etc.

À l'inverse, l'absence de réforme en matière d'organisation administrative est une des explications pour une dette et des déficits publics élevés. C'est ainsi que se creusent les écarts entre États. La France a pris un retard important en la matière.

Des avantages à 3 niveaux

La plupart des études (notamment du Zentrum für europäische Wirtschaftsstudien à Mannheim) démontrent qu'une régionalisation

importante et a fortiori un système fédéral comportent des avantages à 3 niveaux : politique ; économique ; culturel et que le niveau régional est le plus pertinent dès que le pays atteint une certaine taille.

Avantage politique : c'est un système plus démocratique en raison de la proximité des citoyens par rapport aux centres de décision. L'interaction entre les citoyens et les décideurs est facilitée ;

Avantage économique : c'est un système qui implique davantage les acteurs économiques régionaux. Ils rend plus responsables, fier d'être les moteurs du développement de leur espace régional ;

Avantage culturel : c'est un système qui assure un meilleur respect de l'identité régionale (langue, architecture, histoire...) et surtout sa valorisation dans tous les domaines. Par exemple par la mise en place et l'utilisation de véritables moyens audiovisuels régionaux qui nous manquent tant en Alsace

Une régionalisation forte permet par ailleurs d'utiliser l'identité régionale comme vecteur du développement économique.

La régionalisation en Europe

En la matière, il convient de faire le constat que la situation en Europe est très hétérogène parce que le contexte est très hétérogène. Il n'y a pas de modèle unique. De nombreux pays d'Europe ont pris depuis plus de 30 ans des mesures de décentralisation/régionalisation. C'est un chantier ouvert en permanence. Un survol rapide montre un paysage varié.

Les réponses des États membres sont diverses au vu de leurs situations, de leurs besoins spécifiques et des contraintes budgétaires. La crise a rendu nécessaire la simplification des structures politico-administratives. Elle a conduit à réfléchir sur différents moyens de réduire, fusionner, etc., les niveaux d'administration locale, intermédiaire et régionale afin de réduire les coûts pour contenir les déficits et donc l'endettement.

Il ne s'agit plus seulement comme dans les années 1980 et 1990 de régionaliser pour gagner en efficacité sur tous les plans, mais de se réorganiser pour survivre au milieu du surendettement et des déficits.

Les orientations de réforme choisies par les États membres sont diverses. Entre le modèle fédéral allemand, belge ou autrichien et le modèle français centralisé, l'Italie et l'Espagne ont choisi un modèle médian, à savoir une forte régionalisation qui pour l'Italie est proche d'un système fédéral (notez

que l'un ou l'autre modèle pourrait être une source d'inspiration pour la France).

L'Italie a en effet (dans sa réforme constitutionnelle de 2001) décidé que ses 20 régions auront une autonomie législative et administrative, donc un pouvoir législatif, dans toutes les matières non exclusivement réservées à l'État central qui sont énumérées limitativement dans la constitution. Le gouvernement central se garde évidemment un droit de contrôle de légalité et de compétence subsidiaire dans le domaine législatif régional. Cette réforme constitutionnelle de 2001 consolide aussi l'autonomie financière des régions. Sur le plan fiscal, elle leur attribue notamment une fraction de l'impôt sur le revenu. À noter l'échec de la réforme constitutionnelle de 2005 par laquelle on voulait transformer le Sénat italien en chambre des régions.

L'Espagne dans sa constitution postfranquiste de 1978 a également choisi une régionalisation forte pour ses 17 communautés autonomes. C'est une régionalisation encadrée par l'État central sur la base des principes suivants : indissolubilité de la nation, droit à l'auto-administration et solidarité entre les régions. Ce qui veut dire en clair : OK pour l'autonomie/l'auto-administration des communautés et non à la souveraineté qui appartient à l'État central, les communautés autonomes étant subordonnées à l'ordre constitutionnel.

Les critères pour devenir une communauté autonome (article 143 de la constitution de 1978) auraient dû inspirer la réforme de 2015 en France suivant cet article : *« une communauté autonome se compose d'une ou plusieurs provinces adjacentes ayant des liens communs, historiques, culturels, économiques »*.

Au niveau des compétences, 25 sur les 38 missions principales de l'État espagnol sont partagées entre l'État central et les communautés autonomes. (article 149 de la Constitution). En fait, les communautés autonomes ont un périmètre d'action complémentaire à celui de l'état central elles peuvent agir de leur propre chef si leur action ne crée pas de discrimination, de déséquilibres entre régions. Elles ont des pouvoirs législatifs et une autonomie politique, une autonomie financière et une autonomie fiscale limitée (sauf Pays basque et Navarre). Elle crée une concurrence fiscale entre communautés autonomes des moyens d'exercer la solidarité interrégionale par le biais d'un fonds de compensation interterritorial.

Même les pays d'Europe centrale qui ont adhéré à l'union en 2004 ont décentralisé et renforcé l'échelon local se débarrassant ainsi du passé communiste caractérisé par la centralisation administrative.

Par exemple. La Pologne a réalisé en 2000 une réforme régionale de grande ampleur créant comme en France des régions (voïvodies) avec à leur tête des préfets (voïvodes) nommés et des présidents (maréchaux) élus. La République tchèque essaye de s'inspirer du modèle autrichien.

Des échecs sont à mentionner aussi. **La Hongrie** a recentralisé les compétences données en 2002 aux comtés. **La Roumanie et la Bulgarie** ont également recentralisé suite à des expériences malheureuses (corruption/gabegie/incompétence).

À l'inverse, **la Belgique** a renforcé le système fédéral en faisant de la région de Bruxelles capitale une région à part entière.

Un nombre important d'États membres a choisi de donner la priorité à la simplification des structures administratives au niveau local/communal plutôt qu'au niveau régional.

C'est ainsi que **le Danemark** a réduit ses 275 communes à 98 et ses 14 comtés à 5 régions. L'Irlande a fait passer le nombre de ses municipalités de 114 à 31. La Grèce a fait passer le nombre de ses municipalités de 1034 à 325 avec une réduction des préfectures de 50 à 13.

Un nombre non négligeable d'États membres et pas seulement les plus petits sont faiblement régionalisés. Leur solution c'est une régionalisation purement administrative comme en

Croatie, en Grèce, en Hongrie, en Irlande, aux Pays-Bas, en Slovaquie ou une régionalisation monosectorielle (Danemark) ou partielle (Finlande/Aland-Portugal/Açores).

La France a fait ses choix en matière de réforme territoriale en 2014 et 2015. C'est une régionalisation sans doctrine véritable. La France a entre autres décidé, sans consultation populaire, de réduire le nombre actuel de régions métropolitaines de 22 à 13. A bien y réfléchir, la question du regroupement des régions n'est pas prioritaire. L'efficacité et les économies ne sont pas liées à la taille des régions (voir les cantons suisses). Des réformes beaucoup plus radicales devraient être faites pour aboutir à une organisation territoriale plus efficace, moins coûteuse et surtout plus durable.

Il faut éviter d'aller de réforme en réforme permanente. Nos concitoyens souhaitent la stabilité institutionnelle et administrative dans la durée. Il suffit de prendre exemple sur les États-Unis dont la constitution et l'organisation

fédérales datent de 1787, sur la Suisse qui n'a pas changé son organisation depuis 1848 ou sur l'Allemagne où rien n'a changé depuis l'adoption du « Grundgesetz » en 1949.

Une réforme durable devrait être guidée par les 2 objectifs suivants: Premier objectif, réaliser une réforme globale qui comporte une redéfinition des compétences respectives des collectivités et de l'État pour éliminer pour toujours le millefeuille administratif et les doubles emplois avec les services de l'État. Deuxième objectif, rechercher le consensus et l'adhésion des parties prenantes. La réforme ne devait pas être imposée aux citoyens, mais être acceptée par la population, comme le prévoit d'ailleurs la charte sur l'autonomie locale du conseil de l'Europe ratifiée par la France.

En effet, la réforme de 2015 ne va pas dans la direction de ces 2 objectifs. C'est pourquoi, pour réaliser une réforme en profondeur, il faudrait décider que le niveau régional est le niveau d'action territorial le plus pertinent. En conséquence, il faudrait :

- réfléchir au rôle subsidiaire des départements en tant qu'assemblées élues autonomes en intégrant leurs compétences dans celles du conseil régional,
- renforcer les compétences des intercommunalités et des métropoles urbaines qui sont un succès,
- transférer aux régions, toutes les compétences de qui peuvent être mieux exercées au niveau régional en appliquant systématiquement le principe de subsidiarité qui est un gage d'efficacité
- et transférer parallèlement aux régions les moyens budgétaires pour exercer pleinement leurs attributions. À cette fin, il faudrait agir à 2 niveaux, à celui des recettes (laisser plus de recettes fiscales aux régions et leur transférer moins de dotations de l'État afin de limiter leur dépendance) et à celui des dépenses (plus de moyens d'action en harmonie avec des compétences accrues),
- permettre aux régions de prendre des actes juridiques réglementaires dans certains domaines de leurs compétences;
- réformer le mode d'élection, la composition et les attributions du Sénat français en comparaison avec le Bundesrat qui a 69 membres, le Sénat US qui a 100 membres et le Sénat français qui en a 348.

Les élections de 2024 au Parlement européen seront l'occasion pour exprimer notre profond désaccord au sujet du « grand est », ensemble sans âme et sans cohérence qui n'apporte aucun avantage d'économies ou d'efficacité, bien au contraire. Plus largement, nous sommes nombreux à souhaiter que notre pays soit beaucoup plus régionalisé. Qu'il ne soit pas fait d'un ensemble de « territoires » juxtaposés ».

Quelles forces et quels partis au niveau national soutiennent ces idées ? Dans quelle mesure demain seront-elles partagées ? Car, c'est à nos représentants élus de proposer des alternatives. Dans ce combat il nous faut un général et des troupes !

Les avons-nous ? J-PB



Commission européenne : Affiche à l'occasion de la vingtième édition de la semaine des Régions et des Villes

¹³³ https://france.representation.ec.europa.eu/informations/toute-leurope-presente-leurope-des-regions-loccasion-de-la-semaine-europeennes-des-regions-et-des-2022-10-10_fr

En guise de conclusion

De l'Europe culture à l'Europe politique

Constituer l'Europe

L'Europe est l'avenir de l'Europe !

Pierre Klein

L'existence d'une culture plurielle européenne ne peut être contestée dans sa représentation, tant il est aisé d'en dresser un inventaire. Par contre, il n'en va pas de même d'une possible et souhaitable identité politique européenne, tant la culture politique générale ou commune européenne reste largement, sinon à créer, du moins à consolider, notamment par l'intermédiaire d'une Constitution.

L'Europe reste en devenir, à vouloir et à obtenir. Se pose en particulier le problème de la construction d'une identité européenne faisant naître sentiment d'appartenance et volonté d'agir ensemble avec ce que cela suppose de partage de mémoire, de langues, de citoyenneté. Il s'agit à vrai dire de la construction d'une nation européenne.

De la culture plurielle à la culture politique

L'Europe c'est avant tout une culture, une réalité culturelle plurielle, qui lui donne sens et identité. Cette très ancienne identité culturelle est aujourd'hui en passe de devenir une identité politique, par l'affirmation de soi, par le sentiment d'appartenance et l'adhésion à des principes politiques et à une éthique. Ce qui est veut aussi exister... politiquement.

Mais chacun le sait, c'est seulement lorsque les Européens se sentiront solidaires les uns des autres et lorsqu'ils auront développé une conscience européenne digne de ce nom, qu'ils formeront véritablement une identité politique¹³⁴.

Pour faire naître cette solidarité et cette conscience, il est indispensable, et c'est d'ailleurs comme cela que les solidarités et les consciences nationales se sont construites, que les Européens se dotent, en premier lieu, d'une Constitution, c'est-à-dire d'un cadre juridique et moral ou spirituel, base d'une véritable culture politique générale ou commune, européenne en

¹³⁴ Il faudrait dire nation, mais nation plurielle.

l'occurrence, différenciée des cultures nationales, mais néanmoins adaptée à elles, ancrée dans la diversité culturelle et inscrite dans la reconnaissance commune de principes politiques fondamentaux de droits, de justice, de liberté et de solidarité. Faire naître exige aussi de mettre en œuvre une socialisation, une « culturation », un processus par lequel les individus intériorisent les normes et les valeurs de la société européenne ainsi décrites.

Constituons l'Europe

Donnons une Constitution à l'Europe, une Constitution forgée par les Européens pour, à son tour, construire les Européens, une Constitution pour générer intégration politique et citoyenneté, pour fixer l'attachement européen dans le droit et l'identité politique dans le contrat, et non pas dans le sang et le sol, en établissant les critères d'appartenance sur des bases politiques et éthiques, une Constitution pour inscrire l'Europe dans l'union dans la diversité, dans le postnationalisme et le patriotisme constitutionnel. L'identité politique européenne ne saurait se fonder sur une culture majoritaire ou dominante, tant elle est diverse et veut le rester, comme elle ne saurait se fonder sur des bases ethniques.

L'histoire nous montre que les nations ont toutes été construites, comme se construisent les identités collectives, en développant une stratégie identitaire, c'est-à-dire par la volonté et par la socialisation. Elles sont toutes issues d'un travail collectif et d'une Constitution. Une leçon d'histoire à retenir pour l'Union européenne, qui tarde à s'imposer faute de pouvoir prendre appui sur un récit et un imaginaire communs et reste ainsi largement un « agrégat inconstitué de peuples désunis ».

Le chantier est ouvert. Abandonnons les gesticulations impuissantes. Le monde se charge de menaces de plus en plus graves. Il y a tant de défis à relever. Mettons-nous sérieusement au travail. Acceptons l'idée que les Européens n'ont d'avenir que dans une Europe politique. Et donnons une Constitution à l'Europe et à son fédéralisme, c'est-à-dire un lieu au sacré, un organe à l'adhésion, une raison à l'implication, des valeurs à partager et une base au contrat. Le sacré autour duquel les Européens peuvent se réunir ne peut résider, ni dans une langue, ni dans une dynastie, mais dans un pacte.

Seule une Constitution leur offre cette possibilité, une Constitution établissant les règles du vivre ensemble et fortement ancrée dans la culture européenne, dans la pluralité culturelle européenne. Une telle Constitution finira par construire une culture politique et une nation politique européennes qui feront naître un attachement des Européens à son égard par

les normes de justice et de solidarités dans lesquelles elles évolueront. Nous retrouvons le concept du patriotisme constitutionnel¹³⁵ cher à Habermas.

L'architecture européenne ne pourra pas faire l'économie d'un débat public européen et d'une éducation à l'Europe. Un débat et une éducation qui donnent sens à la fraternité solidaire et à la démocratie et qui permettent aux Européens de prendre en main leur avenir commun. Ce devoir discursif et éducatif revient en premier à ceux qui sont en charge de l'enseignement et de l'information, au niveau des États membres. Il leur reviendra aussi de les synchroniser et de les mettre en réseau au niveau européen.

« C'est alors que les héritiers d'une histoire européenne commune, partant de leurs centres nationaux dispersés, partageront petit à petit une culture politique commune. » (Jürgen Habermas)¹³⁶. Seule une telle culture politique permettra de faire naître une nation politique européenne et de donner corps à la démocratie européenne.

« Le cœur de l'Europe bat sans doute, pour une part à Bruxelles. Comme il bat à Luxembourg et à Strasbourg. Pourquoi, dans l'idéal, n'habiterait-il pas le corps de toutes les collectivités politiques qui peuplent l'Europe ? Mieux encore. Pourquoi ce cœur ne battrait-il pas dans la poitrine de chaque citoyen de l'Europe ? En sachant que ce citoyen – aux appartenances multiples – entend conserver à l'égard de chacune d'elles une même fidélité. Il n'y a pas lieu de placer le citoyen européen devant des choix cornéliens. Il faut, au contraire, lui donner l'occasion d'exprimer les virtualités de sa citoyenneté multiple. Dans les collectivités locales, les collectivités fédérées, l'État fédéral et l'Union européenne. L'ensemble ne se comprend qu'avec ses composantes. Les partenaires ne se définissent que par l'union qu'ils réalisent. Le citoyen ne se réalise qu'au travers de ces multiples allégeances. À lui de faire la synthèse. » (Francis Delpérée).¹³⁷

Croisée des chemins

L'Europe est aujourd'hui confrontée à un problème majeur : elle ne sait pas véritablement qui elle est. Quatre incohérences l'encombrent : la tentation nationale, qui préconise le repli sur l'État-nation et au mieux l'intergouvernementalisme ; la dérive néolibérale qui, abandonnant l'économie sociale et durable de marché, pousse l'Union européenne à adopter des politiques socialement dangereuses ; l'hypertrophie technocratique ou

¹³⁵ (Verfassungspatriotismus).

¹³⁶ Jürgen Habermas in *Après l'État-nation*, Fayard, Paris, 2000.

¹³⁷ Francis Delpérée in *Le fédéralisme en Europe*, PUF, Paris, 2000.

administrative qui entrave la légitimation démocratique ; et l'impuissance à trouver sa place sur la scène mondiale, le géant économique reste un nain politique.

Le profond malaise qui affecte actuellement la construction européenne entraînera plusieurs évolutions. Le déclin, qui pourrait résulter d'un repli sur l'État-nation en réaction aux politiques néolibérales, la stagnation et l'abandon de toute ambition politique nouvelle et supplémentaire ou la relance, qui pourrait être obtenue par une véritable intégration du principe d'union dans la diversité dans les consciences et par sa mise en œuvre dans le mode de gouvernance.

Il s'agit à vrai dire de fédéralisme qui se doit de lier le particulier et l'universel ou de substituer une logique de reconnaissance des différences au principe d'uniformisation. Cela suppose aussi le renforcement de la société civile européenne et la transition vers une démocratie européenne post-nationale. PK



Logo pour une Constitution pour l'Europe

¹³⁸ Par inconnu — inconnue, marque déposée, <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?curid=146899>

FAB-VZE et ICA

Publications sur papier :



- **Les langues de France, actes du colloque ICA de Strasbourg**, dir. Pierre Klein, lulu.com, 2013(épuisé/vergriffen)

- **Demandes citoyennes alsaciennes, pour une nouvelle politique linguistique et culturelle**, ICA, dir. Pierre Klein, lulu.com, 2013(épuisé/vergriffen)

- **L'appel de Haguenau, actes du colloque SACBA**, dir. Pierre Klein, lulu.com, 2013(épuisé/vergriffen)

- **Une nouvelle politique linguistique et culturelle pour l'Alsace**, dir. Pierre Klein, une publication de la Fédération Alsace Bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*, Editions *Allewil_Verlag*, Fegersheim, 2014(épuisé/vergriffen)

- **Indignations alsaciennes: identité, démocratie, économie**, dir. Pierre Klein, une publication de l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA), Editions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2015 (épuisé/vergriffen)

- **Projet politique global pour l'Alsace, ICA** dir. Pierre Klein, Editions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2015 (épuisé/vergriffen)

- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 18 et 19 mars 2015**, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2016, ouvrage bilingue (épuisé/vergriffen)

- **Tout sur le bilinguisme, tous pour le bilinguisme**, Fédération Alsace bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2016 (épuisé/vergriffen)

- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 16 et 17 mars 2016**, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2017(épuisé/vergriffen)

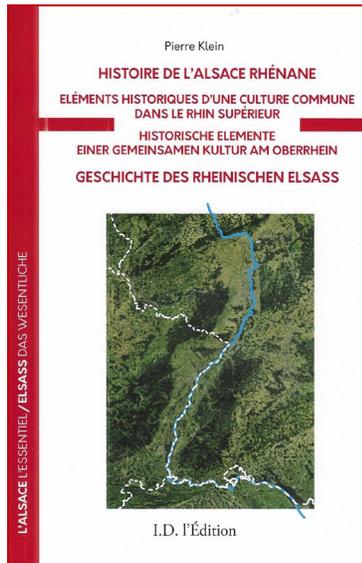
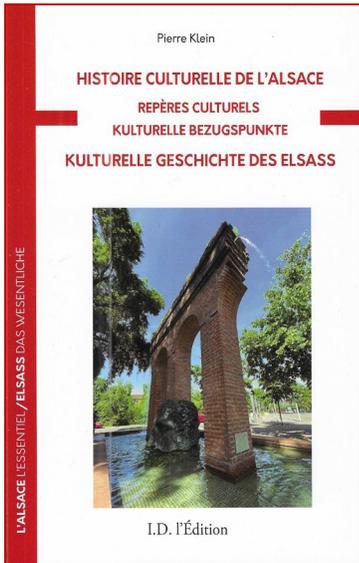
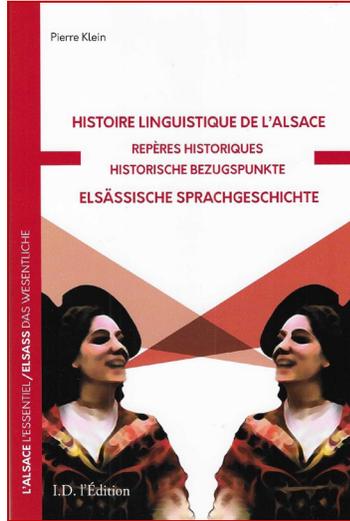
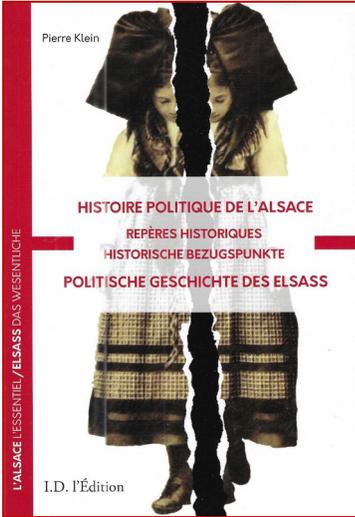
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 14 et 15 juin 2017**, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil* Verlag, Fegersheim, 2018 (épuisé/vergriffen)
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque du 21 octobre 2018**, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil* Verlag, Fegersheim, 2019 (épuisé/vergriffen)
- **Almanach, Les associations se présentent**, fédération Alsace bilingue, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil* Verlag, Fegersheim, 2020 (épuisé/vergriffen)
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du Colloque du 28 septembre 2019**, dir. Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, 2020 (épuisé/vergriffen)
- **Actes du colloque de l'ICA, Région, Régionalisation, Régionalisme**, dir. Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, 2021 (épuisé/vergriffen)
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque du 22-10-2021, La place des langues française et allemande dans le Rhin supérieur/***Der Stellenwert der französischen und deutschen Sprache am Oberrhein*, dir. Pierre Klein, Editions Coollibri, 2022 (épuisé/vergriffen)
- **Bilinguisme d'Alsace, des causes du déclin aux conditions d'un renouveau-***Eine Zukunft für die Zweisprachigkeit im Elsass ?* dir. Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, Bernardswiller, 2022 (épuisé/vergriffen)
- **Perspectives pour le bilinguisme en Alsace,** *Perspektiven für die Zweisprachigkeit im Elsass*, Pierre Klein-FAB, ID l'édition, Bernardswiller, 2022 (épuisé/vergriffen)
- **Elsass Journal**, édition spéciale de juin 2023
- **Elsass Journal**, édition spéciale de septembre 2023

Publications sur sites :

www.fab.alsace

www.ica.alsace

Récentes publications de Pierre Klein





Associations membres de la FAB-VZE

Alsace Jungi fers Elsassische: www.ajfe.fr

Association des parents d'élèves de l'enseignement public : www.apepa.fr

Association pour le bilinguisme dès la maternelle: www.abcmzwei.eu

Centre culturel alsacien : www.centre-culturel-alsacien.eu

C-l'Europe, conférence paneuropéenne de Strasbourg :

euoblick@gmail.com

Club perspectives alsaciennes : www.perspectivesalsaciennes.com

Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle: www.culture-bilinguisme.eu

D'Kinderstub: www.abcm-jeanpetit.eu

Elsäss Üssbildung: www.elsass-ussbildung.org

Eltern Alsace: www.eltern-bilinguisme.org

Fonds international pour la langue alsacienne: www.filalsace.net

Foyer de l'étudiant catholique: www.fec-strasbourg.org

Heimetsproch un Tràdition: www.heimetsproch.fr

Initiative citoyenne alsacienne: www.ica.alsace

Les Misela: www.lesmisela.fr

Life Vallye : alexis.lehmann@orange.fr

OMA: www.abcmzwei.eu/?s=OMA

Regioschule: www.mulhouse.abcmzwei.eu

Schick'Lothringen : culturebilinguismemoselle@gmail.com

Schick-süd-Elsass : www.assoschick.alsace

Schwalmala: www.abcmzwei.eu/carte-des-ecoles

Unsri Gschicht: www.unsrigschicht.org

La fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass peut déployer son action grâce aux cotisations de ses membres et au soutien financier qu'elle perçoit de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Ville de Strasbourg.



Don possible à la FAB-VZE

Fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass

11 rue Mittlerweg 68025 Colmar Cedex

Téléphone du siège : 0033 3 89 20 46 87 ; www.fab.alsace ; president.fab-vze@orange.fr ;

RIB : 10278 01251 00020236001 50

IBAN : FR76 1027 8012 5100 0202 3600 150

BIC : CMCIFR2A



Initiative citoyenne alsacienne (ICA)

L'Initiative citoyenne alsacienne est un club de réflexion, un think tank ou *Denkfabrik* fondé en 2008. Elle compte plusieurs centaines de membres, parmi lesquels nombre d'élu(e)s, et est suivie par un très grand nombre de sympathisants. Les premiers principes pour lesquels elle milite sont ceux de l'union dans la diversité et du postnationalisme.

C'est dans ces principes qu'elle inscrit son régionalisme et son européanisme. Être pro-européen et être pro-région, Alsace en l'occurrence, ce n'est pas contradictoire, bien au contraire. Les deux relèvent de la même philosophie politique. En effet, comment pourrait-on être girondin en Europe et jacobin en France, c'est-à-dire pour l'union dans la diversité européenne et pour l'union dans l'uniformité française.

Les membres de l'association Initiative Citoyenne Alsacienne s'engagent notamment pour la réforme des institutions françaises en faveur d'une véritable démocratie régionale et l'émergence d'une identité française ouverte et plurielle. Cette évolution concernant aussi bien l'Alsace, que les autres régions de France.

Nous voulons que les Alsaciennes et les Alsaciens disposent des moyens politiques pour :

- **Pouvoirs** : décider en Alsace de l'avenir de l'Alsace, grâce à une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences entre l'État et les Régions : celles-ci doivent pouvoir gérer ce qui ne relève pas strictement du régional.
- **Economie** : mettre en œuvre une stratégie économique ouverte aux nouvelles économies et pleinement inscrite dans les espaces rhénan et européen, dans le cadre d'une économie sociale et durable de marché. Il s'agit de démultiplier les potentialités économiques et d'emplois par la mise en valeur des atouts propres à notre région : situation, infrastructures, culture bilingue, esprit associatif et mutualiste, réseaux de solidarité...
- **Identités** : concrétiser l'idée d'une Alsace riche de toutes ses identités et de transmettre collectivement ses langues, ses cultures et ses histoires, c'est-à-dire de construire une identité alsacienne, ouverte et plurielle. Nous disons non à la banalisation monolingue, mais aussi au provincialisme auquel conduirait de la mise en valeur du seul élément dialectal de langue régionale. Le standard allemand nous fait participer à une grande culture et nous ouvre de grands espaces économiques. Standard et dialectes, deux faces d'une même médaille, doivent retrouver une place conséquente au côté de la langue française dans la société alsacienne.
- **Europe** : construire le fédéralisme européen, réaliser le principe d'union dans la diversité, déterminer une stratégie de coopération transfrontalière et participer pleinement d'une Euro-Région du Rhin Supérieur. L'Alsace est en soi une "petite Europe" encore faut-il qu'elle puisse « s'européaniser ».
- **Culture** : soutenir la création, l'expression et la diffusion de la culture alsacienne.

Pour adhérer : demander un bulletin d'adhésion à l'adresse : president@ica.alsace

Sommaire

Introduction. L'Europe est l'avenir de l'Europe

Pierre Klein

Europe de Régions

François Saint-Ouen

Le fédéralisme suisse : son histoire, ses composantes, ses mécanismes politiques et financiers

Charles Juillard

Minorités nationales et autonomie culturelle

Yves Plasseraud

Fédéralisme et régionalisme, deux impensés français ?

Pierre Klein

Les nouvelles guerres changent-elles l'Europe ?

par Jean-Paul Picaper

Föderalismus und Regionalismus aus der Sicht Südtirols

Herbert Dorfmann

Les régions dans l'Union européenne

Jean-Pierre Berg

En guise de conclusion. De l'Europe culture à l'Europe politique, constituer l'Europe

Pierre Klein